



# BULLETIN

DU

# DICTIONNAIRE WALLON

PUBLIÉ PAR LA  
SOCIÉTÉ  
DE LITTÉRATURE  
WALLONNE

20<sup>e</sup> Année — 1935  
N<sup>o</sup>s 1-4

H. Vaillant-Carmanne, S. A.  
Imprimeur de l'Académie  
Place Saint-Michel, 4, Liège  
9057. — - - - -

## Société de Littérature wallonne

Local : Université de Liège

Compte chèques postaux : n° 102927

*Directeur des publications :*

J. WARLAND

rue des Houblonnières, 1, Liège.

Fondée en 1856, la *S. L. W.* a pour but de cultiver la littérature et la philologie wallonnes. Elle organise des concours annuels et publie les œuvres couronnées. Ses publications comprennent notamment un *Bulletin* (65 volumes), un *Annuaire* (33 vol.), un *Bulletin du Dictionnaire wallon* (20 vol.). Elle prépare de plus un *Dictionnaire des parlers romans de la Belgique*.

Tous ceux qui s'intéressent aux dialectes de la Wallonie sont invités à lui adresser des communications ou à s'inscrire au nombre de ses membres.

Pour faire partie de la Société et recevoir les publications ordinaires de l'année (*Bulletin et Annuaire*), il suffit de s'inscrire au Secrétariat et de verser la cotisation annuelle de *membre affilié* (15 fr. ; étranger, 18 fr.) ou de *membre protecteur* (minimum 25 fr. ; étranger : 28 fr.).

BULLETIN  
DU  
**DICTIONNAIRE WALLON**

publié par la Société de Littérature wallonne

---

XX<sup>e</sup> Année — 1935

N<sup>o</sup>s 1-4

---

Un appel aux wallons !

---

La Société de Littérature Wallonne (fondée à Liège en 1856) prépare de longue date un grand *Dictionnaire wallon* ou « Dictionnaire général des parlers romans de la Belgique », où il importe que soient représentées, autant que possible, toutes les variétés dialectales. La Commission de Philologie fait appel aux Wallons qui pourraient lui donner des renseignements sur leur dialecte.

Les membres de la Commission savent d'enfance un ou plusieurs dialectes wallons ; par l'étude, par des voyages répétés, ils ont acquis l'expérience des autres dialectes. Ils ne savent cependant pas tout, parce qu'on ne peut visiter chacune des quelque 1470 communes d'expression wallonne et qu'on ne peut, en voyage, interroger sur quelque 30.000 mots dans chaque commune. C'est justement pourquoi nous faisons appel au dévouement de *collaborateurs correspondants*. Ils sont sur place et auront, pour continuer nos enquêtes, des facilités que nous ne pouvons avoir.

Nous leur demandons surtout de bien vouloir répondre aux *questionnaires* de nature diverse publiés dans le *Bulletin du*

*Dictionnaire Wallon* dont nous faisons le service gratuit à tous nos correspondants.

Pour aider utilement la Commission de Philologie dans sa tâche, il faut connaître parfaitement le dialecte d'une localité ou d'une région et pouvoir, au besoin, interroger des personnes intelligentes, expertes dans un métier, n'ayant jamais ou guère quitté cette région.

Il y a évidemment plusieurs catégories de correspondants :

1<sup>o</sup> Ceux qui ont assez de zèle, de goût et de loisir pour nous donner une collaboration spontanée active et suivie en dressant le glossaire de leur patois, en recueillant les termes intéressants concernant l'un ou l'autre métier, ou l'industrie locale, les travaux saisonniers, la culture, l'essartage, l'élevage, la chasse, la pêche, la tenderie, les jeux, les us et coutumes, les remèdes populaires, la faune ou la flore de leur région, etc. (1).

2<sup>o</sup> Ceux qui répondent ponctuellement aux différents types de questionnaires tels que nous en avons publié et que nous en publierons dans la suite (1).

3<sup>o</sup> Ceux qui ne comptent pas faire acte d'initiative, mais se déclarent prêts à nous fournir des renseignements quand nous leur en demanderons.

Le travail qu'elle demande à ses correspondants, la Commission de Philologie n'a nullement l'intention de se l'approprier. Quiconque nous enverra des notes sera signalé comme ayant participé à l'œuvre, et le *Bulletin du Dictionnaire* accusera périodiquement réception des communications de quelque importance que veulent bien nous faire nos correspondants ou des personnes qui, sans prétendre à ce titre, ont l'obligeance d'augmenter la somme de nos matériaux.

(1) A nos correspondants qui nous en feront la demande, nous enverrons des modèles de ce genre de travaux. — Nos questionnaires s'accompagnent toujours des instructions nécessaires pour bien y répondre.

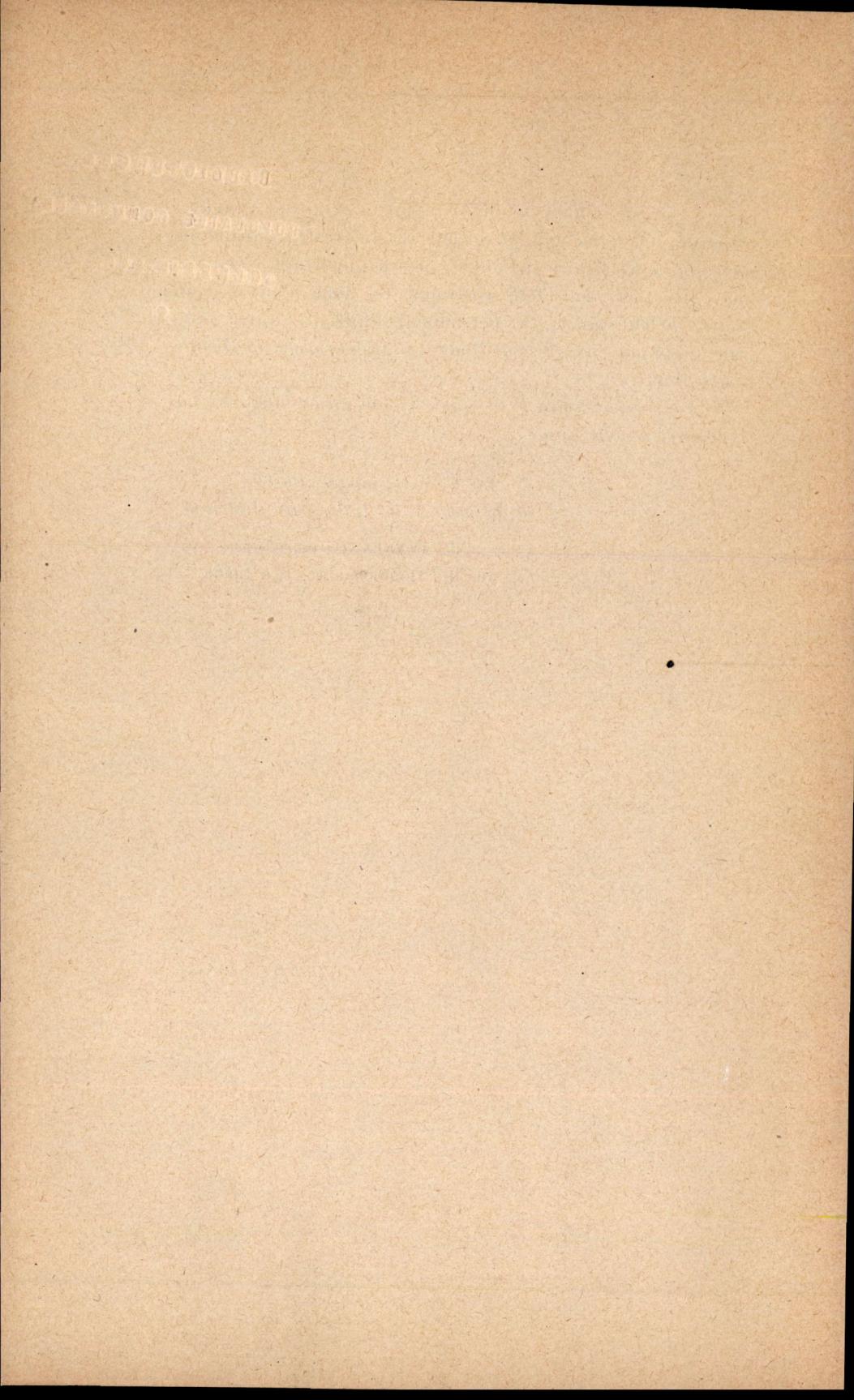
Nos correspondants et tous ceux qui s'intéressent à l'œuvre capitale entreprise par la Société de Littérature Wallonne, peuvent nous rendre un autre service important : celui de nous indiquer, dans leur commune ou dans d'autres communes de leur canton, des personnes compétentes qui accepteraient, comme eux, de contribuer à la préparation du *Dictionnaire Wallon*.

*Si vous aimez votre terre natale et son vieux langage, vous répondrez à notre appel.*

*La Commission de Philologie  
de la Société de Littérature Wallonne.*

J. WARLAND, secrétaire,  
rue des Houblonnières, 1, à LIÈGE.

---



## Notre Orthographe

---

Ce système s'efforce de combiner dans de sages proportions les principes opposés du phonétisme et de l'étymologie ou de l'analogie française ; il note exactement les sons parlés, mais aussi, dans la mesure du possible, il tient compte de l'origine des mots, de la grammaire et de l'histoire de la langue (¹).

### Voyelles pures

- a = ā bref : vèrdjale ; fame (verviétois ; = femme).
- â ā long : âbe, âme (ardennais) ; diâle.
- å intermédiaire entre ā et ô : åme ; comme dans l'angl. *hall*.
- é è bref : osté.
- é è long : forné (Robertville).
- è è bref : ïvièr (Stavelot-Malmedy) ; norèt, tchafète.
- ê è long plus ou moins ouvert : fornê, têre (terre), fiêr (fer).
- e ne se prononce pas : prandjeler ou prandj'ler ; blamée (Stav.-Malm.), prononcez blämë ; blamêye (liég.), prononcez blämëy (flambée).
- ë ø bref ; è s'emploiera pour la voyelle non-accentuée et  
œ, eu } comme correspondant de e ou i français : mësure  
} (Robertville ; = mesure); amë (Perwez ; = ami) ;  
} töt (ardennais ; = toit); leune (liég. ; = lune).
- ø ø long : mèr (verviétois ; = mur).
- ø ø bref : rèzø (Robertville ; = rasoir).
- eu ø long : rèzeû (Liège ; = rasoir).

(¹) Pour plus de détails, voyez J. Feller, *Essai d'orthographe wallonne* (*Bull. Soc. Litt. wall.*, t. 41, fasc. 1, pp. 1-237), et *Règles d'orthographe wallonne* (*ibid.*, fasc. 2, pp. 45-46).

- i *i* bref : ribote, ami, iviér, aléz-i.  
î *i* long : îvièr (Stavelot-Malmedy) ; dj'irè, dj'i va.  
o ð bref : ribote, norèt, èco, rowe.  
ô ȝ long : ôle, cô.  
ð intermédiaire entre ð et oû : cðp, pðve, trðye (namurois ;  
= coup, pauvre, truie).  
ø o long ouvert : èsse èl mðwe (Esneux).  
u ü bref : lu, i prusse, luskèt.  
û ü long : rafûler.  
ou ü bref : tchènou, bouter.  
oû ü long : boûre, coûr.

### Voyelles nasales

- an ã : prandjeler ; banne, ban-ne (prononcez *bãn*).  
in ē : pinde ; rinne, rin-ne (pron. *rēn*) ; quelquefois -ain,  
-ein, comme dans les mots français identiques : main,  
plein, fontaine.  
én é fermé nasal (Hainaut, Brabant) : bén, ewén.  
on õ : ploumion ; èssonne, èsson-ne (prononcez *ësõn*) ;  
pèrson-ne (Namur), mais : pèrsone (Liège).  
un œ : djun (juin).

### Semi-voyelles

- y toujours après une voyelle : hâye (haie), vèy (voir),  
oûy (œil, aujourd'hui), payis (pays), poyon (poussin) ;  
— y ou i après une consonne : diâle ou dyâle, tiêr ou  
tyêr, popioûle ou popyoûle ; miête ou myète ; pa-  
cyince, consyince.  
w qwèri, awireûs, vwèzin, fwêrt, quatwaze, cwène, åwe. —  
Nous n'employons jamais *oi*, qui est équivoque.

### Consonnes

- b, p ; d, t ; f, v ; l, r ; m, n ont la même valeur qu'en français.  
j, ch ont la même valeur qu'en français : chal (ici) ; chèrvî  
(servir) ; grujale (verviétois ; = groseille).

dj	prandjeler, dj'a, visèdje ; qui vou-djdju dire ?
tch	tchét, bêtch (bec), vatche.
h	marque une forte aspiration : cohe, haper, oûhê, heûre (grange ; secouer), home (écume) ; — mais : ome (homme), eûre (heure), abit, iviêr.
h	h fortement aspirée et légèrement mouillée (seulement à l'Est : Vielsalm, Robertville) : hârdé (ébréché).
s, ss, ç, c, z	s'emploient suivant l'analogie du français : pinser (penser), picí (pincer), sot, sope (soupe) ; ravisier ou ravizer, rèseû ou rèzeû, masindje ou mazindje ; tûzer ; alans-i ; pacyince (patience ; nous n'employons ja-mais le <i>t</i> sifflant du français), lèçon, lim'çon, èmôcion, ocâsion ou ocâzion ; èssonne, rissemèle, ris'mèle.
gn	n (n mouillée) : magnî ; lès gngnos (les genoux).
ly	l mouillée : talyeûr (tailleur), gâlyoter (pomponner).
ŋ, ñ	ng, comme dans l'all. lang.

*Remarques.* — 1. Sauf *ss*, la consonne n'est doublée que dans les rares cas où elle se prononce double : elle ènn' ala, dji coûrrè (je courrai), i moûrreût (il mourrait), qui vou-djdju dire ?

2. Nous marquons de la minute (') toute consonne finale qui se prononce alors que, dans le correspondant français, elle reste muette : prèt' (prêt), fris' (frais), nut' (nuit), i mèt' (il met), toûbac' (tabac), gos' (goût), arès' (arrêt), èstin' (étaient).

3. La consonne douce finale se prononce forte à la fin de l'expression ou devant une consonne initiale forte : il èst pauve (= *pøf*) ; i veût dobe (= *døp*) ; on grand manèdje (= *manëtch*) ; on pauve timps (= *pøf*). Elle reste douce devant une initiale vocalique (on pauve éfant) ou devant une consonne initiale douce (ine pauve djint).

4. L'apostrophe s'emploie pour remplacer une voyelle élidée : i' dit rin ; dj' ènnè vou ; quí 'nnè vout? ; èco 'ne fèye ; prandj'ler ou prandjeler ; doûç'mint ou doûcemint.

5. Nous écrivons : il èst-èvôye (pron. *ɛstɛ*) ; il èst pris (pron. *ɛpri*) ; il a-st-avou ; mi-âme (pron. *myâm*) ; ti-éye (pron. *tyéy* : ardennais ; = ton aile) ; lès-éles (pron. *lɛzɛl* : liég. ; = les ailes).

6. On aura recours au système phonétique toutes les fois qu'il sera nécessaire.

---

N. B. — Dans le questionnaire ci-après, nous avons rendu par *ã*, *ẽ*, *õ* les voyelles nasales devant *m* et *n*.

Au lieu de :	nous écrivons donc :
<i>minme</i>	<i>même</i>
<i>plinne</i>	<i>plène</i>
<i>ponne</i>	<i>põne</i>
<i>abann-ner</i>	<i>abânnner</i>
<i>annêye</i>	<i>ãnête</i>

Cette notation nous évite des graphies trop éloignées les unes des autres pour des mots appartenant à des dialectes différents, mais identiques à la nasalisation près, et elle permet un classement plus serré de ces mots dans le corps d'un même article, puisque, dans l'ordre alphabétique, *même*, *plène*, *põne*, *abânnner*, *ãnête* voisinent immédiatement avec *même/méme*, *plène/pléne*, *põne*, *abânner*, *ãnête/âné(e)*, alors que *minme*, *plinne*, *ponne* (*abann-ner*), *annêye* iraient se ranger à un autre endroit.

Il y a un second avantage : celui de ne plus écrire double que l'*n* qui réellement se prononce tel (*ènnè*, *abânnner*) et d'éviter ainsi les fausses lectures ou graphies qui pourraient résulter de l'analogie avec le français, où l'*n* double ne nasalise pas la voyelle qui précède (*année*, *bonne*, *canne*).

---

## A nos Collaborateurs

---

Après un temps d'arrêt forcé, la *Société de Littérature Wallonne* reprend aujourd'hui la publication de ses *Vocabulaires-questionnaires* alphabétiques commencée en 1906, dans le tome I du présent *Bulletin*. Ces vocabulaires sont avant tout des *questionnaires* qui nous servent à compléter nos dossiers pour le *Dictionnaire général des parlers romans de Belgique*. Jusqu'à présent ont paru 12 listes ou cahiers et une quinzaine de listes supplémentaires composées d'après les renseignements fournis par nos correspondants dévoués. Le classement se fait par ordre alphabétique des mots commençant par AA..., AB..., AC..., etc. Voici le détail des vocabulaires-questionnaires parus à ce jour :

- 1906 : 1<sup>re</sup> liste AA-, AB- ; 2<sup>e</sup> liste AA-, AB- ; liste AC-.
- 1907 : 1<sup>re</sup> liste AD-, AE-.
- 1908 : 3<sup>e</sup> liste AA-, AB-.
- 1909 : 1<sup>re</sup> liste AF-.
- 1910 : 4<sup>e</sup> liste AB- ; 2<sup>e</sup> liste AC- ; 5<sup>e</sup> liste AB- ; 3<sup>e</sup> liste AC- ; 2<sup>e</sup> liste AD-, AE-.
- 1911 : 1<sup>re</sup> liste AG- ; 1<sup>re</sup> liste AH-.
- 1913 : 6<sup>e</sup> liste AB- ; 4<sup>e</sup> liste AC- ; 3<sup>e</sup> liste AD-, AE- ; 2<sup>e</sup> liste AF-, AG-, AH-.
- 1914 : 3<sup>e</sup> liste AF-, AG-, AH- ; 1<sup>re</sup> liste AI-, AJ-, AK-, AL-.
- 1923 : 7<sup>e</sup> liste AB- ; 5<sup>e</sup> liste AC- ; 4<sup>e</sup> liste AD- ; 1<sup>re</sup> liste AM-.

Nos collaborateurs trouveront ci-dessous le 13<sup>e</sup> vocabulaire-questionnaire dans lequel nous leur soumettons la matière accumulée au cours des ans sur les mots commençant par AN-.

Nous leur demandons :

1) de contrôler les mots de cette liste par rapport à leur dialecte, en suivant les instructions qui accompagnent ce questionnaire ;

2) de compléter la liste chaque fois qu'il y a lieu, c'est-à-dire de nous signaler les termes ou les significations que nous aurions omis de noter. Ces compléments d'information nous serviront à composer éventuellement une 2<sup>e</sup> liste AN- qui contiendra les mots et sens nouveaux ainsi récoltés.

Le système abréviatif que nous employons est en général celui des dictionnaires. Le lecteur reconnaîtra facilement les abréviations en *italiques*, indiquant les catégories grammaticales. La traduction française suit immédiatement l'indication de la partie du discours, du genre, du nombre, etc. Les noms des localités et des régions ont la majuscule : Namur, Ardennes. Les noms des dialectes ne l'ont pas : namurois, ardennais. Ces noms sont écrits en entier ou abrégés d'une manière facilement intelligible :

Ard. = Ardennes, ard. = ardennais ; Charl. = Charleroi, carol. = carolorégien ; gaum. = gaumais ; Houff. = Houffalize ; Lg. = Liège, lg. = liégeois ; Malm. = Malmedy, malm. = malmédien ; Nam. = Namur, nam. = namurois ; Neufch. = Neufchâteau ; Stav. = Stavelot ; Verv. = Verviers, verv. = verviétois ; etc. Quand la localité n'est pas indiquée, le mot est liégeois.

Les noms d'auteurs sont en PETITES CAPITALES. Nous supprimons beaucoup de mots et de signes inutiles ; ainsi « Malmedy : VILLERS » signifie : « usité à Malmedy, d'après le dictionnaire manuscrit de VILLERS ».

Nous citons comme suit les auteurs, ouvrages et publications :

<i>Ann.</i>	Annuaire de la Société de Littérature Wallonne.
<i>BD</i>	Bulletin du Dictionnaire Wallon.
<i>BODY</i>	BODY, Vocabulaire des agriculteurs, des charpentiers, etc.

- BRUNEAU Ch. BRUNEAU, Enquête linguistique sur les patois de l'Ardenne. Paris, Champion, 1914.
- BSW Bulletin de la Société de Littérature Wallonne.
- CAMBRESIER CAMBRESIER, Dictionnaire wallon-français ; Liège, 1787.
- DASNOY DASNOY, Dictionnaire wallon-français ; Neufchâteau, 1856
- DELMOTTE DELMOTTE, Glossaire montois, 1812 (éd. du *Ropieur*, 1905).
- DETHIER J. F. DETHIER, Dictionnaire verviétois manuscrit (vers 1820).
- DL J. HAUST, Dictionnaire liégeois. Liège, Vaillant-Carmanne, 1933.
- F. D. F. DELFOSSE (?), Dictionnaire namurois manuscrit (1850?)
- FORIR FORIR, Dictionnaire liégeois-français, 2 volumes ; Liège 1866-1874.
- GOTH(IER) GOTHIER, Dictionnaire français-wallon, Liège, 1879.
- GRANDG. GRANDGAGNAGE, Dictionnaire étymologique de la langue wallonne, 2 volumes, 1845-1880.
- HECART G. A. J. HECART, Dictionnaire rouchi-français, 3<sup>e</sup> éd. ; Valenciennes, 1834.
- HUBERT HUBERT, Dictionnaire wallon-français, 2<sup>e</sup> éd. ; Liège, 1868.
- LET(ELLIER) LETELLIER, Vocabulaire montois-français (*Arm. de Mons*, 1866 et suiv.).
- LIÉGEOIS Ed. LIÉGEOIS, Lexique du patois gaumais, BSW 37. — Complément du lexique gaumais, BSW 41, fasc. 2. — Nouveau complément du lexique gaumais, BSW 45.
- LOBET LOBET, Dictionnaire wallon-français (dialecte verviétois). Verviers, 1854.
- PIRSOUL L. PIRSOUL, Dictionnaire wallon-français, dialecte de Namur ; 2<sup>e</sup> éd. ; Namur, 1934.
- REM(ACLE) REMACLE, Dictionnaire wallon-français, Liège, 1<sup>e</sup> éd. 1823 ; 2<sup>e</sup> éd. 1839.
- SCIUS Hub. SCIUS, Dictionnaire malmédien manuscrit, 1893.
- SIG(ART) SIGART, Glossaire étymologique montois. Bruxelles, 1866.
- VERMESSE VERMESSE, Dictionnaire du patois de la Flandre française. Douai, 1867.
- VILLERS A.-F. VILLERS, Dictionnaire malmédien manuscrit, 1793.
- Wall. *Wallonia*, Archives wallonnes.

Le signe ~ (tildé) sert à éviter la répétition du ou des mots qui font l'objet de l'article.

---

## Vocabulaire-Questionnaire (13<sup>e</sup> cahier)

---

### PREMIERE LISTE AN-

#### Comment répondre à nos questionnaires ?

Question capitale pour la bonne marche de l'œuvre ! Il faut en effet que nos correspondants soient réellement des *collaborateurs*, qu'ils nous apportent des indications précises, vraiment utilisables au point de vue *scientifique*; d'autre part, au point de vue *pratique*, il importe que le dépouillement des cahiers puisse se faire, pour ainsi dire, automatiquement, ou tout au moins qu'il prenne le moins de temps possible.

Certes, nous devons craindre que des recommandations trop minutieuses n'aient pour résultat de décourager certaines bonnes volontés, qui se sentirait mal préparées pour la tâche qu'on leur demande. Que ces correspondants se rassurent : leur appoint, quelque modeste et imparfaitement noté qu'il puisse être, sera toujours le bienvenu. Il peut en effet orienter les enquêtes personnelles que nous faisons chaque année sur divers points de notre domaine linguistique. Grâce aux réponses venant des localités voisines, grâce aussi à nos connaissances personnelles, nous sommes à même, dans la plupart des cas, de les comprendre à demi-mot et d'interpréter rigoureusement ce qui risquerait d'induire en erreur un profane.

Mais la grande majorité des correspondants, nous en sommes convaincus, voudront, en suivant pas à pas nos instructions et en comprenant les raisons d'ordre pratique qui nous les inspirent, simplifier considérablement notre tâche déjà si lourde. C'est pourquoi nous ne craindrons pas d'entrer dans le détail même minutieux :

1. Lisez attentivement ce vocabulaire, article par article, en commençant par le début et en vous attachant surtout à ce qui concerne votre région.

2. Supposez qu'à chaque mot sont ajoutées les questions suivantes :

*Le mot est-il employé chez vous ? — Sinon, par quel autre mot (synonyme) est-il remplacé ?*

*Est-il employé dans le sens indiqué ? — Sinon, dans quel autre sens ?*

*Se prononce-t-il chez vous comme nous l'écrivons ici ? — Sinon, quelle forme différente faut-il lui donner ?*

3. Si le mot vous est inconnu et ne vous suggère aucun synonyme intéressant, ou si vous avez déjà fourni le renseignement demandé, passez outre.

4. Si le mot est employé chez vous, notez *sous quelle forme, dans quel sens*. S'il n'est pas employé, indiquez, le cas échéant, le synonyme qui le remplace. Donnez tous les renseignements que l'article vous suggère et surtout des *exemples courts, caractéristiques, bien authentiques : proverbes, dictons, usages locaux, etc.*

5. Attachez-vous à éclairer les questions *douteuses* relatives à votre patois. Nous entendons par là notamment les articles précédés d'un point d'interrogation et les mots placés entre guillemets. Signalez les *erreurs* et les *omissions* que vous relèveriez.

6. Consignez vos annotations sur un feuillet blanc. Ecrivez lisiblement *à l'encre, sur un seul côté du feuillet blanc.*

7. Veillez à rendre exactement la prononciation locale, conformément à notre orthographe, ou en adoptant une graphie aussi phonétique que possible. — N'omettez jamais l'accent circonflexe sur les voyelles longues (â, ê, ôû, û, etc.) et ne l'employez que là.

8. N'écrivez pas dans le texte imprimé du questionnaire : vous nous forceiriez à recopier vos annotations.

9. En tête de votre réponse, afin de faciliter nos classements, rappelez *entre parenthèses* le mot-tête de l'article

auquel elle se rapporte. *Veillez à ce que ce titre ne puisse être confondu avec la réponse même.*

10. Signez lisiblement chaque réponse et indiquez *chaque fois* la localité où s'emploient les mots que vous signalez<sup>(1)</sup>.

11. Toute page sur laquelle ne figure qu'une seule réponse constitue une fiche. Quand une page doit contenir plusieurs réponses, ce qui est le cas ordinaire, séparez les par un trait, et ayez soin de laisser entre elles un *espace suffisant* pour qu'on puisse aisément découper les différentes réponses, dont chacune sera, par nos soins, collée sur une fiche spéciale.

12. Adressez les envois, affranchis comme *papiers d'affaires*, à J. WARLAND, Secrétaire de la Commission de Philologie, *rue des Houblonnières, 1, à Liège*, un mois au plus tard après avoir reçu le vocabulaire. Il vous en sera immédiatement accusé réception.

---

<sup>(1)</sup> Ces indications sont indispensables, surtout la dernière. Elles peuvent être données sans perte de temps à l'aide d'un cachet ou d'un timbre en caoutchouc ou encore au moyen d'un de ces petits composteurs qui servent de jouets aux enfants : on en trouve partout d'excellents à un prix minime.

PREMIÈRE LISTE AN-

1. **an** (gaumais : Prouvy, Chiny) *pron. indéf.* on : quand an fât bin, an trouve bin (Prouvy).
2. **an** *prépos.*, surtout dans des expressions empruntées du français : an l'ahan, à l'arrière-saison, aux semaines d'automne (Berzée) ; an face, an régue, an route, priyî an grâce, il est-an twar (Malmedy), an cinquante-chij (Awenne). — *Suivi du gérondif* : an vèyant (Morialmé), an grétant s' tièsse, an r'fôrbant s' coutia (Ciney) ; lg. *lot* vèyant etc.
3. **an** (pr. a-n) *adv.* ou *pron. démonstr.* en *devant voyelle*. Usité en pays gaumais : s'an-arlèy, s'en retourner ; dj'an-à toutplé, j'en ai beaucoup ; dj' n'an-â-me dujète, je n'en ai pas « disette » (besoin). — Wall. *ènn'* : dj'ènn'-a mèzâhe (Malmedy), j'en ai besoin ; *an* (ã) par emprunt au français : i s'an fout. — V. ci-après *ana*.
4. **an s. m.** an, année : l'an catwaze, en 1914 (Malmedy) ; l'an qui vint, l'an prochain (Malm.) ; louwèdje di treûs-ans, bail triennal (FORIR) ; i-n-a co traize èt co traze-ans (Malm.), i-n-a dès-ans èt dès razans (Lg.), il y a de nombreuses années ; qwârt d'an, trimestre ; bout d'an, fin d'année de deuil et messe anniversaire (Ardennes, Nivelles) ; al novèl-an (*feminin* : Lg., Wavre, Jodoigne, Namur, Malm.), li djoû dèl novèl-an (Lg.) ; *mais aussi* à novèl-an (Lg.), au nouvel-an (gaumais : Tintigny). On bê novèl-an (Lg.), cadeau, étrennes de nouvel an. **An bizae**, année bissextille (Malm.). — **Bon-an** s. m. étrennes (Eugies, Thuin, Mons), gaufrette donnée aux enfants comme cadeau de nouvel an (Ellezelles) ; **boun-an**, cadeau de nouvel an (Houdeng), galette qu'on fait au nouvel an et que les petits enfants apportent à leurs grands-parents en venant leur souhaiter « one boune ãnéye » (Pécrot-Chaussée).
5. **a-n-** *prépos.* a + n euphonique devant initiale vocalique de l'article et du pronom indéfini (analogiquement d'après *è*, *èn-*) : a-n-on-ôte, a-n-one téle eûre, a-n-onk du zèls (Malm.), a-n-in ôte (Braine-l'Alleud), a-n-one ronde tâve (verv.).
1. **ana** *adv.* et *pron. dém.* en : i n' fôt-me lî ana voulwar pour ça (gaumais) ; — wall. *ènnè*.

2. **ana** *s. m.* vase qui sert à boire : gobelet, écuelle, coupe (Mons) ; *lès-anas*, la vaisselle (rouchi : HECART). — Lg. hèna.
3. **ana** (Membre, Tournai, rouchi), **ona** (Bohan), **anâ** (Luingne), **ano** (Félenne), **anô** (Bouvignes-Dinant, Charleroi, Chastre-Villeroux, Leignon, Meux, Namur, Perwez, Nivelles, Ste-Marie-Geest, Stambruges, Thorembois-St-Trond ; rouchi : HECART ; Semois : BRUNEAU ; FORIR, BODY : Vocab. des Agric.), **aniô** (Mons : « anniaux » DELMOTTE, « anneau » SIGART), *s. m.* (toujours employé au pluriel), écouchures, chênevottes : débris ligneux du lin ou du chanvre enlevés par le broyage. (Les plafonneurs les mélangent à leur mortier ; on s'en sert aussi pour chauffer le four). — « **anaie** » (chestrolais : DASNOY ; faut-il prononcer *anaye* ou *anèye* ? *Le mot est-il masc. ou fém. ?*), **ènèyes** (Compogne) *s. f. (?)* brins de chênevottes. — Autre nom gaumais : **hanôches** *f. pl.*, et d'après BRUNEAU : **haroteches** *f. pl.* (Gérouville, Chiny), **arotes** *f. pl.* (Laforêt-sur-Semois), **òrwaches** *m. pl.* (Cugnon, Ste-Cécile), **ècwôches** *f. pl.* (Chiny). En ardennais **ènâhes**, à Malmedy **arièsses**, à Ovifat **èrièsses**, à Wanne **èrèsses** (J. BASTIN : Folk. V, p. 45).

**an-a-bas** **êt catabas** (Virton : MAUS), en haut et en bas, comme le mouvement de l'escarpolette. — Wall. ènèhôt, ènèbas.

**ananas'** *s. f. 1)* capron, très grosse fraise (HUBERT) ; *2)* fraise blanchâtre de fraisier dégénéré (Lg : A. GOBIET, DL).

**s'anancrèy**, « s'enancer », s'enfoncer, s'enraciner : ~ au djeu (Prouvy) : rester longtemps à jouer ; **anancrèy** *part. pass.* très assidu chez quelqu'un ou dans un endroit : i n' sôrt' pus d' çute mâjan-la, il i êst anancrèy (Tintigny) ; i sant anancrés da la crasse (St-Léger), ils vivent dans la saleté. — Wall. s'enancrer. — V. aussi ci-après *ancrer*.

? **anascote** *f.* étoffe de laine croisée, très unie ; serge faite de laine de première qualité (LOBET) ; **anscote** (rouchi : HECART) étoffe grossière de laine ; wall. **hanseote** *f.* anciennement : bure ; act<sup>t</sup> : tissu de coton duveté (DL) ; fr. anacoste (XVIII<sup>e</sup> s. *anascot*) *f.* espèce de serge. — Cf. Haust, Etym. 8.

**anatomiyе** (Namur) *f.* squelette ; cf. atomeye.

**ân-avant-deûs** (Trembleur), première figure de l'ancien quadrille.

**anâvèy** (Virton, Musson), **anévèy** (Chiny) *v. tr.* engendrer, produire, multiplier : lès mauvaises yèrbes s'anâvant da note méch (jardin ; Virton) ; èç djeû-la n'anâvrè rin d' bon (Buzenol) ; **anèvè** (Neuvillers-Recogne) : lès nich'tès d' la maujon anêvant lès puces, les saletés de la maison... ; tout l' tchamp a sté anèvè d' pwènes (infesté de chiendent). — Contraire : **dènâvèy** (Virton), **dènèvèy** (Chiny), **dusnèvè** (Neufchâteau) *v. tr.* chasser, détruire, extirper une chose nuisible, s'en débarrasser.

**anawant** *part.-adj.* attirant, séduisant (Forrières). — Comp. lg. adawer, -i; Coo adawyি; Laroche adawyer = attirer, aguicher.

**an-avèr** (Virton), **anavøer** (Chiny) *prép.* envers, à l'égard, en comparaison de : Vous n' fréz rin ~ lù. — Lg. a-d'vér, a-d'vér; malm. â-d'vèr.

**anawère** (Chastre-Villeroux, Namur, Stave), **anawère** (Nivelles, Perwez), **anowère** (Givet), **onawère** (Wavre, Chastre-Villeroux ?) *adv.* naguère, il y a peu de temps, tantôt : faleût dire tout ça anawère (Stave).

**s'anaw'ri** *v. r.* devenir *naw*, fainéant (La Gleize : L. REMACLE).

**anâwèy** (gaumais) *v. tr.* remplir d'eau en irriguant trop copieusement : v' arouzèy tro, v' alèy anâwèy vote prè ; il è fât tro frêch (humide) ècte anâye-ci, lès crombières sant anâwâyes (trop aqueuses). — Comp. *ranèwi* « renouveler l'eau sur une chose que l'on détrempe » (Malmedy : VILLERS).

**anawyer** (Laroche), -i (Vsalm) *v. tr.* faufiler, assembler à grands points ; **ranawyer**, -i, **rènawi** (vêrv.), refaufiler ; réparer.

**anâye** *s. f.* année, v. ãnaye.

**anâzô** : dès-anâzôs èt dès peûs du r'navi èt dès grête-cou rostis : mots sans signification par lesquels on désigne des mets extraordinaires ou qu'on ne veut pas nommer (Malm.). Comp. dès rétonous avou dès blancs mantches (Malm.).

**an'bô** (Fosses-lez-Namur, Meux, Thorembais-St-Trond), **am'bô** (Denée, St-Géry, Chastre-Villeroux), **hèn'bâ** (Hannut, Ambresin) *s. m.* faux grenier formé de longues perches au-dessus de l'aire de la grange ; **hèn'bô** (Huy, Neuville-sous-Huy) bâtiment vieux et délabré ; **hèn'vâ** (Liège, DL) soupente.

**ancâdrer, ècâdrer, ancâdrumint** (Malm., Faym.), **ècâdrer, ècâdrémint** (Lg.), encadrer, encadrement ; **ancâdrer** (REMACLE) ; **incâdrer, -émint, -eù** (Charleroi).

**an-eas, an-tout-eas** *s. m.* en-eas, ombrelle ; fé dès-an-tout-eas (Jupille), faire des embarras.

**ance** *s. f.* espèce d'ustensile ; *lequel ?* — **anche** *s. f.* petite cuve ?

**Ancèse** *n. pr.* Françoise (Vonèche).

**ancher** (rouchi : HECART) respirer avec peine ; **ans'ler** (nam.) *v. intr.* haleter. (Cp. *hansi*, *-i*, haleter, Liège).

**ancheûre** *s. f.* personne fainéante ou négligente : Qué ~ qui ç' fême-la ! (Neufchâteau). — Syn. *hîtche* (Neufchâteau, St-Hubert).

**anchin** *adj.* ancien ; *v.* *ancyin*.

**anchou** (Mousaive : BRUNEAU) *s. m.* fossé entre deux terres.

**anchouûre** (Alle-sur-Semois, Ucimont), *s. f.* chambranle ; **lès-anchouûres** (Alle s/Semois) = les aîtres de la maison ; il-est toudi òs-anchouûres (Ucimont), il est toujours aux écoutes.

**anchwè** (Lg., Nivelles) *s. m.* anchois.

**apclème** (Rossignol, Ste-Marie-s/Semois), **apclume** (Chiny) *s. f.* enclume ; **anelème** (Offagne), **anclemè** (Alle s/Semois), **an-clumète** (Vielsalm), enclume de l'ardoisié ; **anclomé** (Ste-Marie-s/Semois) *s. m.* enclumeau du faucheur. — Lg. *èglome*.

**aneolète** (Coo, La Reid, Polleur), **àcolète** (Lg., Verv.), **âcolète** (Ardennes, Malm., Stavelot), **acolète** (Namur), **acolite** (Lens-St-Remy), **rancolète** (Polleur) *s. f.* ancolie commune, *aquilegia vulgaris L.*

**aneoulasser** *v. intr.*, t. d'arm. : filtrer les boîtes ou les verins sur les canons, enculasser ; **-eù, -èdje**.

**anrawe, àerawé** (lg. archaïque), **aerawé** (Gg., FORIR, DEFRECHEUX : Faune), **acrâwe** (Vocab. des pêcheurs) *s. m.* ou *f.* (?) saumon au troisième degré de sa croissance, bécard ; femelle du saumon.

**ancre, jeu d'** ~ (Cambron-St-Vincent), **djeù d'anke** (Court-St-Etienne, Chastre-Villeroux), **ancre-pike et solèy** (Pecq-lez-

Tournai, Ath), **angre-pike** et **solèy** (Ellezelles) jeu de dés : se joue avec trois dés marqués chacun des signes ancre, pique, soleil, trèfle, carreau, cœur et avec un tapis à six compartiments où sont reproduits les mêmes signes. Ce jeu s'appelle *clicotia* à Viesville et à Bray-lez-Binche, *ramponô* à Papignies, *djeû d' gobelêts* à Court-St-Etienne.

**anerer** *v. tr.* et *intr.*, 1. ancrer, jeter l'ancre (FORIR, HUBERT), **anerœ** (Ellezelles); 2. enfoncer pour rendre fixe, retenir fortement (Chastre-Villeroux), affermir une pièce (Vocab. du chaudronnier); 3. consolider (une construction, un mur) au moyen d'ancres (Lg., Chastre-V.); *intr.* placer des ancras. — **ancrèdje** (Lg.), **aneradje** (Chastre-V.) *s. m.* ancrage : lieu où l'on peut jeter l'ancre; ancre(s) de consolidation; cornière ou barre de fer se rivant ou se boulonnant sur une pièce, pour l'affermir. — Voyez aussi *anke* 3. — *Au figuré* **anerer** = enfoncer (dans un mal, une maladie) : *s'i n' s'oùh nin lèy* ancrer, i s'reut hape (guéri) (La Gleize : L. REMACLE); *s'ancrè o djeu* (Vonèche) rester longtemps à jouer; ancré d'vins l' libertinèdje, ancré è cwér (REMACLE). — V. aussi *s'anancrèy*.

**anerèyé** (Chastre-Villeroux), **aneriyé** (Vocab. de l'imprimeur) *s. m.* encrier.

**aneriyô** (Lg., Charleroi) *s. m.*, *t.* de batelier : petite ancre à une patte (*v. anke* 3).

**anewègnère** (Crehen) *s. f.* encognure, armoire dans le coin.

**anewisse**, *bèle* ~, terme de mépris à l'adresse d'une femme (Charleroi).

**aneyin** (Lg., Malm., Chastre-V., REMACLE, LOBET), **anchin** (Lg.), **aneiégn** (Quaregnon), **anei** (Ellezelles); *fémimin* : **anciène** (Lg.), *ine vihe anchène vôte* (Fontin-Esneux : E. RENARD), **anchène** (Lg.: J. BURY), **anciéne** (Malm.), **anciène** (Chastre-V., Quaregnon), **ancine** (Ellezelles) *adj.* ancien, ancienne. — **Anciènemint**, **anchènemint** (Lg.), **anciènemint** (Malm.), **anciènemint** (Chastre-V.), **anciènemé** (Stambruges), **anciènemé** (Ellezelles) *adv.* anciennement. — **Ancièn'té**, **anchèn'té** (Lg.), **ancièn'té** (Chastre-V.) *s. f.* ancienneté; chose antique (Chastre); **ancièneté** (REMACLE, FORIR, LOBET) antiquité, vieillerie.

**andaches**, « mot insignifiant dont on se sert pour se délivrer des importunités des enfants qui demandent, lorsqu'on est prêt à sortir, ce qu'on leur rapportera. On répond : *des andaches* » (rouchi : HECART) ; ah ! vos n' travayeréz pus ; è bé vos mingeréz dès-andaches (c.-à-d. rien ; Ath). Le sens est sans doute le même dans : dés-andaches qué lés grand-mères mâchent (Mons) ?

**andaliette.** *Où existe ce mot, et que signifie-t-il ?*

**andalouse, bèle ~,** désigne ironiquement une jeune fille trop bien habillée et à la démarche provocante. — *Où ?*

**andan**, v. *andon*.

?**andanse, ?andause**, « serpe » ?

**andé** s. m. lange (Virton, Etalle).

**andèle** s. f. affaire, entreprise importante ; embarras, ennui (Namur, Fosses, Stave) ; désordre (Bouvignes-Dinant) ; matériel abondant (Vonêche). (Lg. handèle *f.* trafic ; clique, mauvaises gens ; Malmedy : trafic ; différend). — **Andeler** (Bastogne, Houffalize), **and'lè** (Neufchâteau), **and'lèy** (gaumais) v. *intr.*(?) nettoyer l'écurie, enlever le fumier des étables ; *andeler lès valches* (Buret-lez-Houffalize). *Synonymes* : *djeter lès valches* (Oneux-Comblain, Malmedy), *mondè* (Wellin). **And'lâye** (gaumais) s. f. fumier enlevé en une fois.

**and(e)lè** (St-Hubert) v. *tr.* saisir, empoigner (?).

**Andenne, Anderlues** : Comment s'appellent les habitants de ces villes et, s'il y a sobriquet, pourquoi ?

**andèrnake** (Lg., Nam.) s. f. meule monolith provenant des carrières d'Andernach (sur le Rhin).

**andéver** (REMACLE ; Charleroi, Crehen, Huy), **andèver** (Huy, Namur, Charleroi), **andèvè** (Neufch.), **andèvè** (Vonêche), **indéver** (Mons) v. *intr.* endéver, enrager ; *fé ~* = faire ~, agacer, tourmenter ; **andèvè** *part. pass.* écervelé (Ste-Marie s/Semois), enragé (Virton) ; **andèvèye** s. f. « diablerie, singularité » (Famenne).

**andi** *part.-adj.* = candi : *souke ~* sucre candi, cristallisé (Lg., Verviers), anc. *verv.* (XVIII<sup>e</sup> s.) : *andin* ; *chuke indi* (Paturages).

**andi** (Houff., Lg., Malm., Marche-en-F., Vielsalm), **andi** (REM., GRANDG., FOR., VILLERS), **ondi** (Ougrée), **landi** (*où existe cette forme signalée par REMACLE?*) s. m. landier ; chenet. — Pour limiter le foyer, on dispose sur le sol les deux *crope-è-cènes* ou *crope-è-cindes* (chenets) et les deux *andis*. Les premiers occupent la place intérieure ; les derniers sont en dehors. Chaque *andi* sert à former avec le *crope-è-cènes* un double point d'appui pour les bûches. — Cf. BD, I, p. 142. — Synonymes : *fiér di forné* (où ?), *tch'minô* (Wellin, Neufch.), *tch'mina* (Moircey-St-Hubert).

**andiâbler** (REM., LOBET) v. *intr.* enrager, pester.

**andimanché** (Malm.) *part.-adj.* endimanché.

**andin**, **âdin**, **âdèg**, **âdin**, **adin**, **andê**, **andé**, **andè** (?), **andèy**, **andon**, **landon**, **andeli** (GRANDGAGNAGE), **ondin**, **indin** s. m. ; **andène**, **andêne**, **andène**, **ondène**, **ondêne**, **ondène**, **andame** s. f. 1. andain, ce que le faucheur abat à chaque coup de faux ; 2. rangée d'herbes vertes, de blé etc. abattue par le faucheur en une allée ; 3. traînée de foin que l'on fait quand il y a apparence de pluie ; 4. ligne de petits tas d'herbe à faner ; 5. « petite parcelle, petit coin de foin, de blé, dans les terrains de forme irrégulière, que le faucheur n'abat qu'en reprise parce qu'ils ne se trouvent pas dans le sillon de sa faux » (HENS : Vielsalm). — Sous quelle forme et avec quelle signification le mot est-il connu dans votre dialecte ? Y a-t-il d'autres mots pour les autres significations ? N'existe-t-il pas de synonymes : *côp d' fâ*, *gueuyéye di faus*, *manée*, *maneye* (au sens 1.) ; *bate*, *lovèt*, *rôye*, *arôye* (au sens 2.) ; *role*, *hougne* (au sens 3.) ? — Si plusieurs termes existent dans votre région, n'ont-ils pas des acceptations différentes, comme p. ex. à Faymonville, où l'on distingue : *andin*, rangée d'herbes vertes fauchées ; *bate*, rangée d'avoine abattue ; *lovèt*, rangée de litière fauchée ; ou à Neuville-Vielsalm où *andè* se rapporte à la bruyère fauchée, et *bate* au foin ? — Comment dit-on « disperser, défaire les andains » ? *Dèpôrde lès andés* (gaumais), *duzân'ler* (Malmedy), *duzân'ner do foûr* (Cherain), *l' faneû rèpârd lès andênes* (Belœil).

**andiner** v. *intr.* avoir la possession d'une chose pendant un an et un jour ; **s'anduinier**, s'accoutumer dans son ménage (GRANDGAGNAGE) ; **anduiné**, possesseur d'un héritage depuis

plus d'un an à dater de sa réalisation (Malmedy : VILLERS). Que signifie : *dj'andinéve èl Hèsbaye* (Halleux-lez-Nandrin) relevé dans *Al blanke cinsé*, pièce manuscrite 1913 ?

**andion** (Hesbaye : J. DEFRECHEUX, GRANDG.), **andjon** (Flémalle : DL) *s. m.* punaise des lits, *Acanthia lectularia* Linn. — Lg. : *wâdion*, *wandion*, *wandjon*; Nam. : *leûwin*.

**an'dive** (Coo, Crehen, Liège, Lens-St-Remy, Malmedy, Spa, Stavelot, Verviers, Vielsalm), **andive** (Bastogne, Houtain-St-Siméon), **indive** (Angre, Dinant, Mons, Robechin, Thuin) *s. f.* endive, *Cichorium endivia* L.; *sâvadje* ~, chicorée amère ou commune, *Cichorium intybus* (Liège, Flémalle).

**andividu** (Tourcoing) = individu.

**andiyo's'** (Robertville, Spa, Sprimont, Stavelot), **andôyes** (ms. BAILLEUX), **âdiyo's'** (Lg., Verv.) *s. m. pl.* dans *fé dès-* ~, faire des politesses excessives, des salamalecs.

**andje** (Charleroi, Chastre-V., Jodoigne, Liège, Malmedy, Marchin, Nivelles, Vielsalm), **ange** (Ellezelles, Court-St-Etienne ; Chastre-V, dans *m  n-ange-g  rdyn*), **anche** (Tournai, Stambruges) *s. m.* et *f.* ange. — L  s-  fants f'z  t d  s-andjes tot s' co  kant o l'i  vi  r (en se couchant dans la neige ; Malm.); *f  * 'ne saqw   come in-andje (   la perfection) ; r  re âs-andjes (Lg.), se dit de l'enfant qui sourit en dormant ou d'une personne qui rit sans raison apparente ; y  sse aus-andjes (Charleroi),   tre au comble de la joie ; r  ponde âs-andjes (Lg.), crier    l'  cho. — *O  y d'~* (Lg.), *   d'~* (Malm.), myosotis ; germandr  e (BAILLEUX) ; germandr  e aquatique, esp  ce de petit ch  ne vert (FORIR) ; *andjes (d   bon Diu)* (Lg.), aigrettes du pissemnit (florin d'  r, sâvadje cicor  ye, *Leontodon taraxacum* L.) ; **ange** (Court-St-Etienne), **ontehe** (Crehen) *s. f.* petit papillon de nuit de couleur blanche ; **anche** (Gosselies) *s.f.* papillon jaune cr  me ; *p  ce ou corone a l'andje* :   cu fran  ais de 6 livres, marqu   d'un ange ou g  nie, pi  ce rare frapp  e en 1793 ; par analogie : pi  ce fran  aise de 5 fr. grav  e par Dupr   et repr  sentant 3 personnages symboliques (Lg. : DL) ; — « avoi l  s anges (*m. pl.*) a l  s doigts » (Mons : SIGART), avoir l'ongl  e.

**an'dj  lus'**, **an'dj  lus'** (HUBERT), **an'g  lus'**, **ang  lus'** (Lg.), **anj  l  s'** (Ellezelles) *s. m.* ang  lus.

**andjindjwar, -djwèr** (DETRIXHE) *s. m.* engin futile.

**andjole** (Prouvy) *s. f.* fille qui ne sait rien faire.

**andjoler, -eù, -eùse** = enjôler, -eur, -euse (REMACLE) ; **anjolèy** = causèy bé pou obtunu quèque tchôse (Ste-Marie-s/Semois) ; èle s' è fât *ratorlir*, elle s'est fait enjôler (*ibid.*) ; **?andjès'ler** DUVIVIER : Rimes), enjôler.

**andlijan** : i fôrè atchèvèy çut ~ (Chiny), vite, « en diligeant » ?

**andoche** (Virton : MAUS) *s. f.* ampoule (syn. *boâje* « bourse », St-Léger) ; coup, blessure légère (Mons : SIGART) ; **andocher, adocher** (Mons : SIG.) *v. tr.* toucher, heurter, cogner.

**an'döliyom', molowe** ~, morue fine, d'une qualité supérieure (FORIR) ; « molowe andolium, morue légèrement salée pour être consommée au bout de quelques semaines » (DEFRECHEUX) ; « **andorium, landorium** » (Mons : SIG., DEF.R.), espèce de morue plus estimée que la morue ordinaire.

**andon** *s. m.* « grande traverse en bois, à laquelle sont attelés les premiers chevaux d'un char » (Marche-en-Famenne) ; pièce d'attelage (Bouvignes-Dinant, Ciney ; *à préciser*) ; **andan** « pièce de bois à l'extrémité du timon d'un chariot, à laquelle sont fixés les 2 palonniers de devant » (GRANDG., BODY). D'après BODY, cette pièce s'appelle *balance* et *trèpsin* ; « à la différence du *trèpsin*, qui est carré, la balance est de forme ronde » (BODY). — **Landon** (Mons : SIGART, DELMOTTE, LETELLIER ; rouchi : HECART) « espèce de grand palonnier auquel on en adapte 4 petits pour un attelage de 4 chevaux de front. — On nomme de même un palonnier qui se place au bout du timon pour y attacher les chevaux de volée. On dit aussi *lame* ; mais le *landon* s'attache au grand palonnier, et la *lame* à l'avant-train » (HECART).

**andor, ador** (GOFFART : Glossaire du Mouzonnais), endormi, engourdi : « j'ai le pied ador ».

**andosse** (Virton : MAUS) *s. f.* (?), **andoussûre** (Stavelot) *s. f.* arch. en-dos, adresse d'une lettre : mête l' ~ s'one lète ; **indoussure** (Nivelles) *s. f. arch.* enveloppe de lettre.

**andoûd'ler** (Sprimont, Stavelot), **andoûd'lî** (Vielsalm), **andoudler** (Stoumont), **antout'ler, atout'ler** (Verviers), **andoûler** (Ensi-

val, Herve, Liège, Malmedy : **Sciüs**, Spa), **andoûli** (Vielsalm), **andouler** (Charleroi, Lincé-Sprimont) *v. tr.* amadouer, enjôler, entortiller, duper ; charmer (Charleroi). — *Syn.* : adoûler, amiloûrder, adourdeler, amidoûd'ler. — **Andoûd'leû(r)**, -euse (Lg., Stav.), **a(n)toût'leûse** (Verv.) enjôleur, -euse etc.

**andouye** (Chiny, Virton, Givet, Vielsalm, Mons), **andoule** (Stambruges) *s. f.* 1. andouille ; au fig. : homme bonasse, sans énergie, sans esprit (Vielsalm, Chiny) ; in grand dépêdeû d'andoules, homme grand et mince, pas trop déluré (Stambruges) ; spêce dé grand nikdouye, dépindeû d'andouyes (Mons : LETELLIER) ; grand dépadeû d'andouyes, grand bête sans énergie (Virton, Chiny) ; dépêdeuy d'andouyes, individu hâbleur, sec et grand (gaumais : LIÉGEOIS) ; — 2. danse ancienne : dansi l'~ (Virton), **androuye** (Neufchâteau : DASNOY).

**andrèt** (Buret-lez-Houffalize), **indrèt** (Robertville), **andrwèt** (Lg.), **andrwat** (Malm.), **indrwèt** (REMACLE), **andwèt** (Viesville), « **indoit** » (Mons : LETELLIER) *s. m.* endroit, lieu, localité.

**Andri** *n. pr.* André ; *Sint-z-Andri* (FORIR) ; **Andri** (Huy ?), **Andrin**, André, Adrien (Virton). — Sint-Andri, bon bat'li, fez-m' vèyi è m' dwèrmant l' ei qu' dj' ârè-st-è m' vikant, èt qu'il-âye divins sès mins l'ustèye di s' gangne-pin (Liège) : la jeune fille qui désire voir en rêve son futur mari, doit, le jour de la St-André, 30 novembre, à minuit, s'asseoir sur son lit, enlever ses bas et les jeter, sans se retourner, derrière le chef du lit, en disant cette formulette.

**Andriyin, Andriyène** *n. pr.* Adrien, Adrienne.

**andu** *s. m.*, *t.* de mépris : grand meuble incommodé (Mons : DELMOTTE) ; **andu**, **anduteux** (SIGART, p. 64) ?

**andurer** (Ovifat) daigner.

**andurlot**. *Où ce mot existe-t-il, et quel en est le sens ?*

**andvacion** (Mons : Ropieur), invention.

**andwit** crâs, mègue, deûr = enduit gras, maigre, dur.

1. **ane** (verv. arch.) *adj.* et *subst.* = une : Lu veûre è tot lwé n'est qu'ane (J. RENIER : Spots rimés) ; l'ane l'ôte. — Lg. *eune*, malm., verv. *one*.

2. **Ane n. pr.** Anne. — Sinte Ane a Diu ! jurement de femme (Fontin-Esneux, Lg.) ; prénoms liégeois : *Ane-Bèl'* (Anne-Elisabeth), *Ane-Djè* (A.-Josèphe), *Ane-Marèye* (A.-Marie, comp. *Mayane*, Marie-Anne). — Devinettes : Ane, tu bot gote ; Ane, dju ra m' vi dé (Malmedy). — Elle est-è l'ârmå sinte ~, c'est une vieille fille (Liège : FORIR). — **Anâ** (Malmedy rural), **An'nâ** (Malmedy ville), **An'na** (Lg., Vielsalm) = Anna ; **Anète**, Annette.

**ane** (rouchi : HECART) s. f. aune.

**ané** (gaumais), **anè** (Malm., Bonnerue, Houffalize), **ané** (Faymonville), **ania** (Charleroi, Frameries, Namur), **onè** (Lg.), **ènè** (Marche en Famenne), **ènia** (Huy) s. m. 1. anneau : lu toré à in-ané ou nèy (Chiny) ; bordon-âs-anés (Faym.), bordon-âs-onès (Ardenne), « bâton muni d'anneaux en métal : le vacher l'agit ou le lance pour rappeler le bétail » (DL) ; ania d' chore, anneau qui retient la chore (Charleroi) ; bague à l'extrémité du « faucô » (partie de la faux, Charleroi) ; — 2. bague, dans : ni mèt' mây è t' deût in-onê trop streût (Lg. : DL). — *Quel est dans votre dialecte le nom de la bague de fianailles, de mariage etc. ?* — 3. gimblette, pâtisserie sèche en forme d'anneau. — A Stambruges **aniô** = anneau ; bague de fianailles ; **anô** = gimblette.

**anelé** (Stambruges) s. m. 1. porte, 2. porte et crochet. — *Il faut une définition plus complète.*

« **anémie** » = anémique (Harmignies).

**anémône** (FORIR), « **anemoine** » (Recueil d'A. WEBER) s. f. anémone.

**anère** (Pellaines) s. f. enclos à proximité de l'habitation. — Comp. *ahènîre* (Nandrin), *ayinîre* (Namur, Perwez), *aénîere* (Meeffe) = enclos voisin de la ferme, où l'on cultive tout ce qui sert à l'usage domestique.

**anéré** (Neufch. : DASNOY) *part.-adj.* échauffé, animé, effrayé.

1. **anète** s. f. canard (Luingne), canard femelle (rouchi : HECART, Lille) ; chatte (?) (Wasmes-Boussu).

2. **anète** s. f. esp. de « sandrinette » (bonnet de nuit, cornette). — L'anète se portait avec les rubans pendant le long du dos, tandis que la *godiche* ou *godichète* se portait en nouant les rubans sous le cou (Frameries : DUFRANE).

3. **anète** *s. f.* ail sauvage : ch't-ène tière (terre) a-z-anètes (Stambruges).

4. **anète** (Chastre-V., Stave, Perwez, Nivelles, Charleroi, Namur, Tilly, Bouvignes-Dinant, Meux, Ste-Marie-Geest, Botassart, Wavre, Viesville, Pécrot-Chaussée) *s. f.* nuque ; occiput (Chastre), derrière de la tête (Botassart). — Lg. *hanète*.

**anèti** *v. intr.* nettoyer vers : anètchoz après l'ouhe (Vielsalm).

**aneû** (Ellezelles) *v. intr.(?)* houer profondément. — Comp. *ahanér* (Chevron, Erezée), *ahèner* (Spa, Malmedy), *ayèner* (Namur), 1. labourer, 2. labourer et ensemencer avant l'hiver, 3. herser, 4. râsisser, remuer légèrement la terre du jardin.

**aneûche** (gaumais) *s. f.* trou au bout du manche de la faux. — Wall. spineûre.

**aneûr** (Faymonville) *s. m.* honneur, dans l'expression : *p'l ~ dæ Djû*, pour l'honneur de Dieu, (a l'oneûr di Diu, Sprimont).

**aneûri** *v. tr.* noircir (LOBET) ; **s'aneûri** (Lg., Stavelot, Malmedy) se dit du temps : s'assombrir, se rembrunir : *lu timps s'aneûrihe*, i k'mince a brohiner (bruiner), Stav., Malm. ; *lu ta s'anwarè* ou **s'ranwarè** (Prouvy) ; **s'anwarei**, s'obscurcir : *lu ciel s'anwarcit*, s'aniche (Tintigny).

**aneût** (Chiny, Etalle, Ste-Marie-s/Semois, Tintingy), **aneuy** (MAURY), **anuw** (Harnoncourt), **an'uw** (St-Léger), **aneet'** (Rochehaut), **anêt**, **ènêt** (Ardenne) *adv.* aujourd'hui : **anut'** à matin (Gedinne), ce matin ; **aneût** a la neût (gaumais), ce soir.

**aneûti**, **anèti**, *v. ci-après s'anuti.*

**anêwer** (DASNOY) *v. tr.* imprégner d'eau. — *V. anâwèg.*

**Anevoûye** *n. pr.* commune de la province de Namur : Annevoie.

**anèyanti** *v. tr.* anéantir ; **anèyantih'mint**, anéantissement (Malmedy).

**änèye** (Lg., Verv., Fexhe-Slins, Hesbaye, Ardenne), **äné** (Cherain), **äni** (Vielsalm), **änéye** (? Wavre), **önèye**, **-éye** (Huy, Condroz), **anéye** (Awenne, Charleroi, Fosses-lez-Namur,

Nivelles), **anéye** (Chastre-Villeroux), **anéye** (Prouvy, Chiny), **anâye, ènâye** (Tintigny, Virton), **âné** (Malmedy) *s. f.* année. — Divant l'anéye yute (Awenne : CALOZET), avant la fin de l'année ; crèhe come one mâle ânêye (Verviers) ; âné d' pêches (sorbes), âné d' tchâpènes (grives) (Cherain) ; lès mâlès-ânêyes (Lg.), l'âge critique, retour d'âge ; çoula s' frè l'ânêye bizète (bissextile), qwand plourè dès bérwètes (Lg.) ; anéye bizète, corbuze (Nivelles), année bissextile.

« **anfardeler** » *v. tr.* enlacer, garotter, mettre en farde (MAUS).

**anfèrlucokèy, afèrllicokèy** (gaumais), **ammirlifieoti** (Vielsalm) *v. tr.* embrouiller, emberlucoquer, emberlificoter.

**anfi** *s. m.* abréviation de **anfitèyâte**, amphithéâtre : lès magneùs d' djèyes du l' ~ (Verviers).

**anfilâde** *s. f., t.* de maçon : enfilade, alignement de plusieurs baies de portes d'appartement.

**afilèt** (Lg.), **afilèt** (Lg.), **afilèt** (Jupille), **afilèt** (Charleroi, Genappe, Mons, Nivelles, Viesville, Wiers), **afilèz** (Ellezelles, Cambron-St-Vincent) *s. m.* réne attachée à la longe du cheval, et servant à le guider. — Malmedy : *miner on djvô à filèt* ; une traction continue amène le cheval à gauche, des saccades répétées lui font prendre la droite.

**anfileure** *s. f.* marche rapide et à grands pas : quéle ~ qu  m'n ouvrîre-la pr d, hin ! (Ellezelles).

**anfilober** *v. tr.* duper, dépouiller (MAUS) ; **infiler** (Mons) 1. suivre directement : ~ l' grand-route (LETELLIER) ; 2. tromper, leurrer ; **infilade** *s. f.* tromperie, bourde ; **infileûr** *s. m.* trompeur.

**anfilouter** (Lg., Jupille, Bra, Vis , Basse-Bodeux), **anfilout ** (Bouvignes-Dinant), **afilouter** (REMACLE, LOBET, FORIR) *v. tr.* filouter, voler avec adresse, escroquer.

**anfin** (Lg., Laroche, Awenne), **âfin** (HUBERT), **an-, âfin** (Malm.) ; **aff** (DUVIVIER), **infin** (Charleroi, Houdeng ; archaïque à Lg. : REMACLE), **inf ** (Verviers) *adv.* enfin, finalement.

**anfions** (Frameries : DUFRANE) *s. m. pl.* écus, picaillons.

**anfitèyâte** *s. m.* amphithéâtre, v. ci-dessus *anfi*.

**anfriche** (Sugny : BRUNEAU) *s. f.* bois de particulier.

**anfrôye** (sur la Berwinne) *s. f.* lamproie ; **amprôye** (GRANDG., FORIR), **lamprôye** (Lg.), **-oye** (Laroche) *s. f.* lamproie de rivière.

**angadler** *v. intr.* enrager ; *fé ~* (Crehen).

**angâr** (Andenne, Baudour, Bourlers, Chimay, Presles) *s. m.*  
1. hangar, abri de planches ; 2. meuble embarrassant par sa grandeur (Mons : DELMOTTE).

**angarier** *v. tr.* tourmenter qn pour le contraindre à faire qch GRANDG.), « **s'engarrier** *v. r.* s'enchevêtrer, s'embarrasser, s'entortiller, s'engager » (Mons : DELM.).

**angaye** (Verv.), **âgaye** (Lincé-Sprimont), **âgaye** (Stavelot) *s. f.*, dans l'expression : c'est-ine fameûse ~, c'est un véritable boute-en-train, il a le diable au corps.

**angélique** (Lg., Coo, Malm., Namur, Monceau-s/Sambre), **angélique** (REMACLE; Angre, Lessines, Spa, Vielsalm), **an'gélîca** (FORIR) *s. f.* 1. angélique (plante ombellifère) : *a)* angélique sauvage, *Angelica sylvestris L.* : Coo, Namur (syn. tchouflète), Angre (on l'emploie pour maux d'estomac ; avec les racines on prépare une liqueur) ; Matagne-la-Petite, Olloy : *grande ~* ; Malmedy : *sâvadje ~* ; Monceau-s/Sambre : *sauvâdje ~* ; Hermeton s/M. : *angelica* (avec les racines on fait une espèce de chapelet qu'on suspend au cou des enfants pour les guérir du muguet ; — *b)*) angélique cultivée, *Angelica archangelica L.*, appelée aussi *rècene di Sint-Esprit* (Spa), *franche angélique* (Monceau-s/S.), *dobe ~* (Malmedy) ; *angelica* (Vielsalm) : remède contre le muguet des enfants ; tisane contre la faiblesse des organes digestifs, le scorbut, les scrofules, la bronchite chronique. — 2. Impératoire officinale, *Imperatoria ostruthium L.* : Malmedy (employée contre l'asthme, *coûtresse d'alône* ; *on-z-è fôre azès vatches qui n' su fzèt nin bèles*, qui tardent à expulser l'arrière-faix : J. BASTIN, dans *Folklore Malmedy/St-Vith*, t. VI), Stavelot, Spa, Liège, Vielsalm ; *angelica* = peucedane, *Peucedanum ostruthium Koch*, à Namur et à Louette-St-Pierre. — 3. *angelica* = podagraire, herbe-aux-goutteux, *Aegopodium podagraria*, à Olloy, Matagne-la-Petite, La Hestre ; synonyme : *bôme* (Bouvignes-Dinant). — Dans certaines localités (*lesquelles ?*), on confond sous le nom général de *pachenaude* l'angélique sylvestre, l'héraclium sphondylium (berce branc-ursine) et l'anthriscus

*sylvestris* (persil-des-bois) ; *grande panauche* = angélique sylvestre, à Annevoie, Warnant, Le Wastia. — *Quelle est la prononciation exacte de « angelica », dans les différentes localités où cette forme existe ?*

**angelot** *s. m.* 1. pièce en or (valeur en 1649 : 10 florins et 10 sous de Liège) ; 2. fromage gras à forte odeur (Mons : LETELLIER) : ène fine ôdeur dé mutri, d' rinfrumé, d' ~, nange au mitan d' tous lés djins (ROPIEUR, 1908) ; fromage de Maroilles (rouchi : HECART).

**angile** (M. LEJEUNE : Vocab. du médecin ; Verviers), **angile** (Châtelet), **ingine** (Jupille) *s. f.* angine ; ~ a pés (LEJEUNE), angine à membranes diphthériques.

**angin** (rouchi : HECART) *adj.* « maladroit, landore » ; **anginer** (rouchi) *v. intr.* faire qch avec maladresse.

**anginer** *v. intr.* remuer constamment, ne pas tenir en place (Stambruges) ; osciller, balancer, locher (Wiers ; synon. : arlocher, aloter ; Lg. : halcotter).

**angioter** *v. tr.* filouter, escroquer (Ard. méridionale : Alle-s/Semois).

**anglauder** (Namur : GRANDG.) *v. tr.* enjôler, leurrer.

**anglé**, èn-~, *adv.*, à onglet ; *assimblèdje èn-anglé*, assemblage à onglet, « à 45°, comme les côtés d'un cadre » (BODY : Vocab. des charrons, charpentiers, menuisiers) ; *bwète a angler*, boîte à angle, à coupe, à scier.

**anglès**, **anglèse**, anglais, -e ; **angleu** (Ellezelles) ; **Anglètère**, **Inglètère** ; **inglès**, **Inglètère** (Malm. arch. : VILLERS) ; **Inglès** (Houdeng, Nivelles, Spa ; REMACLE) ; spiter a l'anglaise = s'enfuir sans payer (Nivelles) ; picher a l'~ = sortir sous prétexte d'uriner et ne pas rentrer (Tournai) ; fornê a l'anglaise ; moussi, triké come in-Anglès ; trosse-cote a l'~ ; lès-Anglès = les menstrues (Lg.) ; on-in d'Anglès, un hameçon anglais (Laroche) ; **anglèse** *s. f.* t. techn. de meunerie : esp. de meule (Namur) ; t. d'armurerie : petit fusil commun dont le bois est noirci (Lg.) ; **inglètin** (Malmedy, Verv.), **inglitin** (Lg.) *s. m.* sauret, hareng saur.

**anglèti** ou *djintli-bwès* (Coo), **aiglèti** (Verv. : LOBET) *s. m.* Daphné Bois-gentil, *Daphne mezereum L.*

**Angleûrwès** (e), habitant (e) d'Angleur ; **Angleûri** (en Condroz).

**anglèye** (Lg., Bonnerue-Houffalize, Jupille, Chastre-V. ; REMACLE écrit : ainglaie, einglaie), **anglèye** (Erezée), **angléye** (Fosses-Namur), **ongléye** (Huy), **anglé** (Malm., Faym., Masta), **anglée** (Virton : MAUS ; DASNOY) s. f. 1. angle, coin d'une bâisse, d'un mur, d'une rue, etc. : Vos mètroz cisse bèle cwâré pire so l'anglé (Malm.) ; lé plake avou l' nom dèl rouwe èst mètouwe à l'ongléye dé batimint (Huy) ; *pire d'anglèye*, pierre angulaire, pierre d'encoignure ; *mwèce d'anglèye*, partie de maçonnerie à l'angle d'un bâtiment, élevée d'aplomb sur les deux faces et qui sert de guide pour les autres ouvriers ; *lèver 'ne anglèye* (Chastre-V.) ; monter 'ne anglèye a 'ne fornèye (à un four ; Vocab. du briquetier) ; *moniant d'anglèye*, poteau cornier (Erezée). 2. pierre angulaire (Malm.), pierre ou poutre d'angle (Erezée).

**angner** v. tr. mordre : l' kyin m'a angné (Avesnes). — Lg. hagni.

**angnia** (Thuin) s. m. aune, *alnus glutinosa*. — *Aunia, augna* (La Hestre), *ðnè* (Lg.).

**Angnus'** n. pr. Agnès (Vielsalm).

**ango**, **angol** : *peûre d'~*, petite poire d'hiver très dure et courte qui reste au poirier après la chute des feuilles, « poire d'angoisse » (Lg.).

**angobiye** (gaumais) s. f. femme nonchalante ; èrmû-t', ~, remue toi, ~ (St-Léger) ; **angobiyes** s. f. pl. guenilles, chiffons, vieux meubles sans valeur ; petits meubles, bibelots, outils ramasse tès-~ (Virton : MAUS) ; **aus-angobiyes**, à la mort (MAUS). — Cp. agobile (Wiers), agobiye (Mons, Ath, Avesnes) ; goubiyes (Viesville) = mauvais vêtements ; gobiyes (Namur, Andenne), gobèyes (Laroche) = loques.

**angoche** (Ciney, Namur, Famenne), **angohe** (lg. arch.) **angouche** (Fosses-lez-Namur, Charleroi, Court-St-Etienne, Chastre, Givet, Forges-lez-Chimay), **langouche** (Farciennes), **ongouche** (Jumet), **angorge** (Bouvignes-Dinant, Wavre) s. f. angoisse, épouvante, transe, forte peur, inquiétude ; c'est une fameuse langouche pour li (épreuve, mauvaise passe, moment difficile ; Frameries) ; *rîre d'angouche*, se pâmer de

rire (Mont-sur-March.), rire de souvenir (Stave); *d'ongouche* loc. *adv.* du coup, tout à coup (Gosselies, Jumet); à Ciney *angoche* = 1. angoisse : c'est lès pwênes èt l's-~ qu'ont fêt moru q' comére-la ; 2. impatience : quand c'est l' momint qui s' galant dut arivè, èle ni fêt pont d' bin ; d'~, èle gripe co bin o la-wô èt èle si mêt al fignesse po l' veûy vinu di d' pu lon ; 3. empressement : li tchin esteu si binauje do veûy qui dj' l'aleu dislachi, qu'il chortè s' tchène, d'~. — **Anguiche**, douleur vive, angoisse (rouchi : HECART).

**angolâ, -âde** (FORIR), **angolâ** (Malm.), **angola** (Mons : LET.) **âgolâ** (Lg.) : chat, lapin angora ; on tchèt angolâ, ine gade angolâde (FORIR).

**angolzinè** (Bouvignes-Dinant) *v. tr.* avaler vite, engouler.

1. **angon** (Denée, Fosses-Namur) *s. m.* bâton à crochet. Cp. franç. *angon*, crochet pour la pêche aux crustacés; *agon* (Mons : SIGART), fleuret, coin de fer pour briser le roc.

2. **angon** (Mons, Stambruges, Quevaucamps, Charleroi ; rouchi : HECART ; gaumais au sens 3) *s. m.* 1. trompeur, tricheur (au jeu) ; 2. « chicanier, querelleur » (Mons : DELM.) ; 3. sabre-naudeur, saboteur d'ouvrage (Virton : MAUS) ; **angoner** (Mons, Stambruges, Charleroi, rouchi), **angounier** (Quevaucamps) *v. intr.* 1. frauder, tricher ; 2. chicaner, disputer (Mons) ; 3. faire qch avec maladresse (rouchi) ; **angonâche** (Mons) *s. m.* fraude, tricherie ; **angoné** (accoutré) come èl baudét du diâle (Quevaucamps).

**angonèye** (FORIR), **angoniye** (Charleroi, Court-St-Etienne, Namur), **angounîye** (Prouvy), **langonèye** (FORIR, Lg., Verv., Herve, Visé) *s. f.* agonie ; taper l'angonîye, sonner le glas (Charleroi) ; **langoni** (FORIR) *v. intr.* agoniser.

**angoumêsses** *s. m. pl.* abricots dits angoumois (Vocab. du fruitier).

**angoussé** (Virton : MAUS) *adj.* gras, dodu.

**angrénache** (Lg.), **angrénadje** (Chiny) *s. m.* engrenage ; **agrénadje** (Prouvy-Jamoigne) *s. m.* action d'engrenier, de faire passer les gerbes par la machine à battre ; **angrénache-cône** (Namur) *s. m.*, t. de meunerie : engrenage conique ; **angrèneür** (Namur) *s. m.*, t. de meunerie : engreneur, entonnoir en

métal remplaçant la trémie et l'auget alimentaire d'une meule.

**angrès** (Lg. etc.), **angrins** (Prouvy), **ingrès** (Houdeng) *s. m.* engrais, fumier.

**Angripâ, Agripâ, Agrifâ, Agraffâ** (Lg.) *n. pr.* Agrippa : li live Ágrafâ, le grimoire des sorciers, le livre d'Agrippa.

**angue** (Namur : PIRSOUL) et **ambe** *s. m.* ou *f.* ambre : one pupe avou on bout d'angue.

**anguèrlot** (Dinant, Bouvignes-Dinant) *s. m.* engin de tendeur : filet surmontant un vieux fond de chapeau de feutre ; le tendeur y place les oiseaux qu'il veut garder vivants. — Syn. *reûse* (Lg., Malm., Herve), *coup d'bonet* (Lg. : DL).

**angueûler** (Lg., Berzée, etc.), **angueûlèy** (gaumais), **angueûlè** (Bouvignes-Dinant), **angueulæ** (Ellezelles), **inguêûler** (Houdeng, Pâturages, Tournai) *v. tr.* engueuler, apostropher violement, injurier ; **angueûlâde** ; **angueulâ, angueulouwe**, celui ou celle qui injurie par habitude (Ellezelles).

**angueûzer** (GRANDG., LOBET, Charleroi, Namur), **inguêûzer** (Mons, Charleroi) *v. tr.* enjôler ; leurrer, duper, tromper ; **angueûzeù** *s. m.* = aguêm'teù (LOBET), séducteur, corrupteur (RAXHON).

**anguïye** (gaumais, Charleroi, Nivelles) *s. f.* anguille, v. ci-dessous *anwèye*.

**anguiyète** (GRANDG., FORIR), **aguiyète** (Verv.) *s. f.* aiguillette.

**anhê** (Stoumont) *s. m.* porte ou barrière de jardin. La grande barrière de prairie y est désignée par *hanhe* (Lg. : *hâhe*, dimin. *hâhê* ; Stavelot : *hazée*, Spa : *hèzéye*, Viesville : *éche*). — **Anjê** (Recogne et environs de Bastogne) *s. m.* barrière.

**anichi** (gaumais : Ste-Marie-s/Semois), **anich'rèy** (gaumais : Mussy-la-Ville, Virton), **anich'tè** (Lavacherie, Neufchâteau, Neuwillers), **anich'ter** (Bastogne, Bertrix, Houffalize) *v. tr.* salir : lu p'tit è anichi s' pané (Chiny) ; lu tè (ta) s'aniche : le temps se gâte ; mètèz vosse vantrin, ma fèye, vos n'anich'-trèz nin vosse cote (Neufch.) ; **anichant, -e adj.** salissant ; **ranichi** (gaumais) « salir une place qui vient d'être nettoyée ». — **S'anicher** (Neuville-sous-Huy) *v. r.* se priver par avarice.

**anicher**, s'~, v. r. se dit des oiseaux : se jucher, se percher pour dormir (Mons : DELMOTTE) ; se fourrer, se retirer dans un coin comme lorsqu'on a froid, se blottir, se nicher (rouchi : HECART) ; s'accroupir (Antoing). — Quel est le sens du mot dans : (des enfants, le mouchoir à la main, se tiennent) anichés pou aguigner l's-an'tons (J. DEWERT, dans *Wallonia*, XV, p. 137) ? — **S'aniger** (Stambruges), s'asseoir sur les talons, s'accroupir.

**anicroche** (Belœil, Faymonville, Lessines), **anierotche** (gaumais) s. m. 1. clou recourbé à 2 pointes (synon. ard. : clâ d' cwastré) ; 2. contretemps, accroc : s'n afère n'a nin russi ; il a öyu ène ~ (Belœil) ; 3. imbécile, maladroit (Faym., Lessines, gaumais, rouchi).

**anié (agné, agnié)** s. m. agneau, agnelet : d'agnés in-la, i n'a fârout qu' trwas pou stranler in lou (Virton : MAUS).

**anieu** (REMACLE 114) = *âgneûs* (lg.) ; v. ci-après *ân'neûs*.

**anikèy**, s'~ (gaumais : Ste-Marie-s/Semois) v. r. s'assoupir, faire un léger somme ; comp. *nikèy* (Ste-Marie-s/Sem.), branler la tête en s'assoupissant ; *fâre in p'iit nikèt* (*soume*).

**anile, anule** s. f. anille, vocab. de la meunerie : pièce de fer solidaire de la meule supérieure et par l'intermédiaire de laquelle l'arbre communique son mouvement à cette meule ; **aniye** (Mons), **anile** (rouchi), pièce de bois qu'on place dans le mur sous une poutre dont le bout est mauvais ou dont la portée est trop longue ; agrafe de fer qui soutient une poutre (Mons : DELMOTTE).

**anilè** (Prouvy, St-Léger, Vonêche) *part.-adj.* enniellé (noisettes etc.), gâté par les pluies ; **ènilè**, **èmanè** (Denée), « atteint par une émanation » ; lès mangétout n' sont nin bin gurnés, il ont sti ènlès. Cp. gaumais **amilèy** (Ste-Marie-s/S.) v. tr. gâter, faire pourrir : la plôve è amilè lès neûjètes ; lès grénés sant amilâyes. — **Anilure, amilure** (Charleroi, Monceau-s/Sambre) s. f. puceron du rosier.

**animâl** s. m. s'emploie au fig. : imbécile (Vielsalm).

**animer** (REMACLE, Malmedy) v. tr. irriter contre qn ; animé às Flaminds (1720), hostile aux Flamands, animé contre les Fl. ; — **animî** (Vielsalm), animer ; **anëmer** (Chastre-V.),

exciter, encourager ; **animœ** (Ellezelles), animé ; **animèdje**, **animâcion** (Vielsalm), animation.

**animâche** (Lg., FORIR : « animarch », GRANDG. : « anemarche ») s. f. (?) brandebourg : lès-oficis estit covrous d'animâches d'ôr èt d'ârdjint.

**aninger** (Mons : DELMOTTE) v. tr. infester de vermine. — V. *anilé*.

**anioke** (Stambruges) s. m. coup, choc : il ara t't-a l'eûre ~, il y aura tout à l'heure des coups.

**anis'** (Lg., Coo, Malm., Fosse, Fiels., Ciney, Nam., Trembleur, Huy), **anis'** (Ellezelles, Farciennes, Hermalle-sous-Argenteau) s. f. 1. anis, *Pimpinella anisum L.*; po fé on colon, on mèt' dès vètèrs-anis (graines) divins l'amagni ou d'vins dès p'tites boulètes d' ârzeye èt s' frote-t-on di l'ôle d'anizète ou d' l'ôle d'aspic' so lès meûrs èt so l' hapâ ; **anis d' prèy** (gaumais), boucage à grandes feuilles, *Pimpinella magna L.*; 2. dragées de baptême : dès rodjès-anis', dès blankès-~; 3. liqueur (Huy); 4. bonne amie (Malmedy). — Expressions : i tchèye co dès-~, c'est encore un blanc-bec; vos v'la come one ~, vous voilà propre et net comme un lapin (Malm. : VILLERS); i-gn-a ga qu'a sti come one ~, cela a été sans encombre (Ciney). — Djus d'~, jus de réglisse (Fosse); djæs d'~, bâton de sucre additionné de graines d'anis (Huy); sirôp' d'~, sirop d'anis souvent donné aux enfants pour calmer leurs coliques (Vocab. de l'apothicaire-pharmacien); mitchens ás-~, friandises en usage à la Chandeleur; — anis' di Chine, badiane, anis étoilé (FORIR); ciérfou a l'anis', *myrrhis odorata*, aussi appelé ciérfou pépétuel, cerfeuil perpétuel (Hermalle-sous-Argenteau). — **Anizète** s. f. anisette ; **anizer** v. tr. aniser.

**anissure** (rouchi : HECART) s. f. ceinture de culotte.

**anivèrsère** s. m. anniversaire.

**anizèrpète** s. f. nom fantaisiste désignant une femme très maigre : c'est-ine sinte ~, qui n'a ni cou, ni vinte, ni têtes.

1. **anke** s. m. oncle (Marbehan).

2. **anke** s. f. encré (gaumais, Vonêche, Viesville). — Lg. intche.

3. **anke** (Lg., Chastre-V., Charleroi, Stambruges) *s. f.* ancre : 1. t. de batellerie ; partie de l'ancre : *a) assi* (jas), *b) brès*, *montant* (tige, verge), *c) pales, palètes*, *d) onê dè neûrin, onê po r'lèver* (anneau pour relever l'a.), *e) onê dèl tchène* (organneau) (DL). — V. ci-dessus *ancrer* et *ancrigó*. — 2. t. de maçonnerie : ancre de consolidation, fenton (v. ci-dessus *ancrer, ancrèdje*). — 3. Djeû d'~, v. ci-dessus *ancre-pike èt solèy*. — Anke di bwès (Lg.), ~ dè bos (Charleroi), ancre de bois ; *pire d'anke*, t. de tannerie : grosse pierre carrée faisant office d'ancre ; on y attache le *login d'~* (corde spéciale, de 2 mètres de long) dans lequel on enfile les *cûrs* (peaux) au nombre de 4 ou 5 ; on les jette dans le fleuve, et l'eau, passant sur cette *bouléye*, en enlève le sang et les saletés ; c'est le dessaignage.

**ank'dayer** (Wiers), *signification ?* — Cp. *acdaliant*, celui qui va clopin-clopant.

**ankikiner** (Verviers ?), **ankikinè** (Bouvignes-Dinant) *v. tr.* se moquer de qn. : djè l'ankikine, je me moque de ses menaces (Bouvignes).

**ankinèt** (Les Mazures : BRUNEAU) *s. m.* collier (des jeunes veaux). — *Ce mot est-il connu au pays de la Semois ?*

**anla** (Mussy), **inla**, **élâ** (Prouvy), **inla** (Chiny), **élâ** (Tintigny) *adv.* ainsi ; **ansi-anla** (Virton), comme-ci, comme-ça.

**anlainer** *v. tr.* *Signification ? Ce verbe est-il connu des drapiers ?*

**anlamér** *tr.* mettre en chaîne, mettre sur l'ensouple, ourdir (BODY: Vocab. techn. du métier des drapiers).

**anmakèrné, inmakèrné** (GRANDG. « enmaquerné ») enchiffrené.

? **amarvoyier** *v. intr.* se dépiter, enrager. — Comp. **inmarvoyier** (Mons), endêver, se dépiter ; **inmarvoyi** (Binche), **amarvoyi** (Charleroi, Genappe) *v. intr.* perdre la tête, devenir fou (Charleroi, Binche) ; *v. tr.* taquiner, agacer (Genappe).

**anmèrder** (Lg., Charleroi, etc.), **annèrdi** (Vielsalm), **annèrdè** (Bouvignes-Dinant), **inmèrder** (Charleroi) *v. tr.* emmerder.

**an'mète, an'ministrer, an'mirâbe** (*an < ad*), admettre, administrer, admirable.

**a(n)miecloter** (rouchi : HECART) *v. tr.* dodiner.

**anmièler** (*où ?*), **inmièler** (*Houdeng*) *v. tr.* atténuatif de *anmèr-der*.

**ammlificotî** (*Vielsalm*) *v. tr.* emberlificoter, entortiller, enjôler.

**anmouracher**, *s'~*, (*DASNOY*; *Malmedy*) *v. r.* s'amouracher.

**anmouseayî**, *s'~*, (*Charleroi*) *v. r.* s'ennuyer.

**an'na** (*Bastogne*), *pron./adv. dém.* = lg. *ènnè*, en.

**an'nê** (*Jupille*) *s. m.* antenois, agneau d'un an ; *v.* ci-après *ant'nê*.

« **annelin** » (*rouchi* : *HECART*) *s. m.* laine qu'on a dépouillée des peaux d'agneau.

**an'ner**, *s'~*, = *s'ad'ner*, s'adonner.

**ân'neûs**, -*eûse* (*Spa*), **ân'neûs** (*Lg.*, *Verv.*, *Trembleur*), **âd'neûs**, **âgneûs** *s. m./f.* Ardennais ; paysan, lourdaud (*DL*).

**an'nèye** (*gaumais*) *s. f.* aumône, charité : an bârè l'~ après les services, distribution à tous les pauvres de l'endroit, après le service funèbre, de 10, 20 ou 50 francs, suivant la fortune du mort (*Chiny*).

« **anni** » (*Rossignol* : *COZIER*) : lès afants sant annis, épuisés par les privations. Faut-il prononcer *ani*, *an'ni* ou *ãni* ?

**an'nite** (*St-Léger*) = synonyme de **anilâye**, *part. passé fém.* de **anilè** ; *v.* ce mot.

**an'noter** (*Lg.* : *FORIR*), **anoter** (*Chastre-V.*), **anoti** (*Vielsalm*), annoter.

**an'nouwêl** (*FORIR*), annuel.

**an'nuler** (*FORIR*), annuler, invalider ; **an'nulèdje** (*Lg.*), **anû-lâche** (*Chastre-V.*), annulation.

**anôbli** *v. tr.* anoblier (*Lg.*, *Malm.*, *Vielsalm*) ; ennobrir (*Lg.*, *Malm.*) ; — **anôbli'h'mint** (*Malmedy* : *VILLERS*), anoblissement.

**anochè**, *s'~* (*chestrolais*), **s'anochî** (*Offagne*, *Bertrix*), **s'ènohi**, **s'ènohi** (*Hesbaye liégeoise*) *v. r.* s'engouer, « avaler de travers ». — *Malm.* : *s'ècrouki* ; *Lg.* : *s'ècrouki*.

« **anoile** » (*rouchi* : *HECART*) *s. f.* terre entourée de haies.

« **anoir** » *s. m.* l'un des anneaux fixés au collier du cheval pour y accrocher les chaînes de trait. *Où ?*

« **anoire** » (Mons : SIGART) *s. f. (?)* aunaie, lieu planté d'aunes.

**anoke** (Pecq) = *anioke* (Stambruges) ? — V. ce mot.

**anoker** (Faymonville), -**i** (Vielsalm), -**è** (Awenne), **anœker** (Chastre-V.) *v. tr.* nouer, attacher, lier (ensemble) : ~ deûs bokêts d' cwade ; avou s' bleûwe vanète (tablier) anokéye autoù di s' rodje taye (Awenne : CALOZET) ; **ranoki** (Vielsalm, Malm.), lier de nouveau, rattacher.

**anolir** (Flobecq ?, Mouscron ?) *v. tr.* donner l'extrême onction. — Lg. : ènôler ; Malm. : ènôli.

**anombrer** *v. tr.* faire valoir (en énumérant), alléguer : i-anombrèt qui l' vóye èst longue (Fléron).

1. **anon** (Ellezelles, Stambruges, Wavre), **ano** (Charleroi), **ané** (Ellezelles) *adv.* n'est-ce pas ? : lès èscuses sont faites pou s' dè chèrvu, ano ? — Lg. èdon, ènon.

2. **anon** (Vallée du Geer, Lg.) *adv.* alors, puis. — Malm., Lg. etc. : adon.

**anonee** (Lg.), **anôee** (Verv.) *s. f.* annonce, avis, information ; au concours de pigeons : pigeon-témoin, « estafette », annonçant que le premier pigeon est rentré (prumire ~), ou que le concours est clos (djérène ~) ; **anoncî** (Charleroi, Houdeng Lg., Malm. etc.), **anonehi** (Ellezelles), **anonci** (Chastre-V.) *v. tr.* annoncer ; anoncî one vatche, on pourcha, on via, « aller de porte en porte annoncer l'abatage d'une vache d'un porc, d'un veau, en demandant quelle quantité de viande on peut apporter » (Court-St-Etienne) ; **anoncheû** (Ellezelles) *s. m.* annonceur.

**anondè** (chestrolais) *v. tr.* lancer ; — Lg., Verv., Ard. : **ènonder**, Malm. : **èhinonder**. — **S'anonder** (Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Bertrix), **s'anondè** (Neufchâteau, Givet) *v. r.* s'élancer, prendre son élan ; **anondéye** (Chapelle-lez-Herlaimont, Givet), **anondée** (chestrolais), **anondèye** (Bourlers-lez-Chimay), **alondèye** (Beaumont) *s. f.*, **anondon**, **alondon** (Charleroi) *s. m.* élan ; prinde ès'n anondéye (Chapelle-lez-Herlaimont).

**anōñi** (Vielsalm) *v. tr.* nourrir à midi : dji n' travaye nin voltî o cisse cinse-la, parce qu'on-z-i èst mā anōñi ; **anōñihèdje** *s. m.* dîner.

**anoureeeler**, *s'~* (Bourlers) *v. r.* se pourvoir de qch. par la culture : d'ai planté oene nouvèle sorte dé canadas pou wêti dé m' 'n ~.

**anouři** *v. tr.* éléver (du bétail) (Vielsalm) ; se dit spécialement des pigeons : abecquer (J. LEJEUNE : Vocab. du sport colom-bophile) ; **anouřihèdje** *s. m.* élevage : cisse cinse-la vike principalement di l' ~ dès vêts et dès porcès (Vielsalm).

**anôvrèy, -âye** (gaumais) *adj.* embesogné : dju sans bin trop ~ ; dju n' sans-me ~ (Buzenol).

**a-nowe** (canton de Givet) **a-bagn'** (Chastre-V.) *locution adv.* baigné, plongé dans l'eau ; — **a-nôye** (HUBERT) *loc. adv.* à la nage, en nageant.

**anôye** (Faym., Malm., Coo, Spa, Vielsalm, Fosses, Nam.) *s. f.* (**anô** *s. masc.* à Stavelot ?) ennui, tristesse, abattement, chagrin : l'oûhè mora d'anôye ès' guéyôle (Malm.) ; dj'è one fwête ~ so l' cwêrps dæspô quæ m' père èst mwèrt (Faym.) ; **anoûye** (gaumais) *s. f.* ennui ; — **anoyi** (Lg., Malm., Nam., Fosses, Charleroi), **anoyer** (Ard.), **anouyi** (gaumais), **anoy** (Faym., Vielsalm, Offagne) *v. tr.* ennuyer (*partout*), attrister (Charleroi, Fosses, Faym.); **s'anoyi** (Lg., Fosses, Malm.), s'ennuyer, s'attrister ; **s'anouyi** (gaumais) avoir le temps long : èle s'anôye après s' boun-ami ; **s'anoy** (Faymonville), éprouver du chagrin, avoir le temps long, ne pas se plaire, avoir le mal du pays : djæ m'anôye dæ baguer (déménager) ; **anoyant, -e adj.** ennuyant (*partout*), attristant (Bouvignes-Dinant), contrariant (Court-St-Etienne), fatigant (Ste-Marie-Geest) ; **anoyeūs, -e** (*généralement*), **anouyeuy, -euse** (gaumais : Tintigny, Ste-Marie-s/Semois) *adj.* 1) ennuyeux (Offagne, gaumais), qui rend triste (Malm., Faym.) : c'est d' l' ~ temps ; 2) ennuyé, qui a le temps long, triste, désolé (Charleroi, Chastre-V., Court-St-Etienne, Farciennes, Faym., Malm., Nam., Verv.) : anoyeūs come on clawti (cloutier) qui n'a nin d' l'ovrèdje ; dji sus anoyeūs « je regrette », « c'est dommage » (Viesville) ; dj'a sti ~ dë né li awè fait sawè, j'ai regretté de ne pas le lui avoir fait savoir ; **aniyeūs**, agaçant : vos stèz in gamin bî ~ (Marche-les-Ecaussines) ; —

**anoyeūsemint** (Lg., Fosses-Nam., Malm.) *adv.* tristement ; — **anoyeūsté** (FORIR, Nam.) *s. f.* ennui, tristesse, chagrin ; **anôyemint** (Lg., Coo, Sprimont, Stavelot) *s. m.* ennui, chagrin, nostalgie ; **anôyeminee** (FORIR, REMACLE, Trembleur) *s. f.* ennui, lassitude, mélancolie.

**anrédjiminter** ; **anré(d)jistrer**, **anré(d)jistrumint**, enrégimenter, enregistrer, enregistrement.

**Anri** (Charleroi) *n. pr.* Henri.

**anriète** (Mons : LETELLIER) *s. f.* ariette ; canter dès-anriètes (Pâturages).

**anritchi** (Wavre) *v. tr.* enrichir. — Lg. aritchi.

**anrolier**, **anrolemint**, **anroleù**, enrôler, -ment, -eur (Lg.).

**an-rond** (Trembleur : à-rond) *s. m.* la dernière (?) figure de l'ancien quadrille.

**anrochemint** *s. m.* enrochement.

1. **anse** *s. f.* 1. anse (de panier ou d'un ustensile quelconque) : *tour d'anse*, anse d'un panier servant à la fois de maîtresse pièce pour commencer la charpente du panier ; rade lu panî pa l' ~ (Prouvy) : rendre la monnaie de la pièce ; fé danser l' ~ dé banstê (Lg.), fé danser l' ~ dèl panî (Wavre) : faire danser l'anse du panier ; i tint l' tchêna po l' ~ (Vielsalm) : il tient le bon bout ; — **anse di pot** (Lustin, Namur, War-nant) gui ; — 2. t. de houillerie : mesure de longueur, le poing plus la longueur du pouce tendu ; — **anselé adj.** pourvu d'anse : on grand tchêna bin ~ ; lès-anselés covières dès djusses (A. XHIGNESSE). — **Ansète** (rouchi : HECART) *s. f.* crochet de fer à 2 branches, servant à accrocher la marmite par les anses.

2. **anses** (BODY : Vocab. des agriculteurs), **âsses** (Hesbaye), **ôsses** (Nessonvaux : BAILL.), **âtes** (Sprimont : DL) *s. f. pl.* restes de fourrage, de paille etc. laissés par le bétail.

**Ansé**, **Ansèl** (FORIR), (Stambruges) *n. pr.* Anselme.

**ansègne** (Erezée) *s. f.* enseigne. — Lg., Malm., etc. : èssègne.

**ansègn'mint** (FORIR) *s. m.* enseignement.

**ansène** (Agimont, Bois-Borsu, Bouvignes-Dinant, Chairières, Charleroi, Ciney, Farciennes, Faymonville, Givet, Liège,

Malmedy, Marche-en-Famenne, Masta, Meux, Namur, Verviers, Villers l'Evêque, Vonêche), **ansène** (Gueuzaine), **ansène** (Ste-Marie-Geest, Chastre-V., Précrot-Chaussée), **ansine** (Alle-s/Semois, Bastogne, Botassart, Bousval, Brabant, Corbion, Court-St-Etienne, Frahan, Genappe, Houffalize, Lavacherie, Laroche, Louette-St-Pierre, Lutrebois, Nafrature, Neufchâteau, Orchimont, Rochehaut, St-Hubert, Thibessart, Tilly, Vielsalm, Willerzie), **onsène** (Ambresin, Félenne, Glons, Lincent), **onséne** (Huy), **onsine** (Barvaux-Condroz) s. f. fumier (engrais); foin, paille mouillés et pourris. — Le fumier se désigne par *fin* à Bagimont, Membre, Nohan, Sugny, Ste-Cécile (BRUNEAU), par *fæmi* à Buzenol, par *fæmi* et *ansine* à Cugnon, Herbeumont, par *fæmi* et *ansène* à Charleroi. — Epandre le fumier : *awaler l'~* (Malm.), *stårer l'~* (Lg.), *spande l'~*, *sponde l'~* (Ambresin); retourner le fumier dans la terre : *ritrèpser l'~* (Bois-Borsu); enlever le fumier des étables : v. ci-dessus *andèle*, *andeler*; conduire le fumier au champ : *mōner a l'~* (Rochehaut), *miner ou tchéri a l'~* (Malm.), *mwēner a l'~* (Thoremvais-St-Trond), *trère (a l'~)* (Faymonville). — **Dol longue** ~ (Malmedy), fumier long, avec beaucoup de paille, de litière trop peu décomposée; dol coûte ~ (Malm.), fumier court, gras, bien décomposé. — **Ansiner** (Bas Geer, Houffalize, Lg., Malm., Meux, Scry-Abée, Trembleur, Vezin, Villers-l'Evêque), **ansinè** (Neufchâteau) v. tr. fumer (une terre); **ansinèdje**, **ansénadje** (Charleroi) s. m. fumage; **ansénure** (Chastre-V.) s. f. fumure. — **Ansèni** (Bouvignes-Dinant, Charleroi, Coo, Couillet-Laroche, Farciennes, Malm., Marche-en-Famenne, Namur, Stavelot), **ansèni** (Orchimont), **ansèni** (Chastre-V.), **ansini** (Bonnerue-Houffalize, Court-St-Etienne, Francorchamps, Geest-Gérompont, Gros-Fays, Lg., Meux, Oneux-Comblain, Ster, Thoremvais-St-Trond, Verviers, Vielsalm, Wavre), **ansini** (Chairières, Frahan, Genappe, Rochehaut, Tilly, Vresse), **ansègnî** (Ciney, Farciennes, Givet, Les Eneilles, Namur, St-Amand, Stave), **ansègnî** (Charleroi), **onséni** (Huy), **onsègnî** (Barvaux-Condroz) s. m. tas de fumier dans la cour de la ferme (*o pér*, Faym.); parc, cour, fosse à fumier. Cette partie de la cour de ferme se désigne par *pôrtche* à Chiny, *pâlche* à Compogne, Lutrebois, Bonnerue-Houffalize, *pôrdjire* à Florenville (pârdjire = flaque de purin, à Lutrebois), *pâlche d'ansinî* à Vielsalm, *pér d'ansèni* à Masta. —

Y a-t-il des localités où *ansèni* désigne le fumier (engrais) ? — Petit tas de fumier au champ = *hokèt d'~* (Condroz), *gossé d'~* (Hesbaye), *ourdô* (Ardenne).

**anseù** (GRANDG., REM., FORIR, Dison-Verviers), **anseu** (Ellezelles) *s. m.*, *t.* de tisserand : ensouple (HECART, rouchi : « **ans'ruéle** », « **enseule** »); *p'tit ~*, ensouple sur le devant du métier à tisser (à la main), et sur laquelle s'enroule le drap (la toile) au fur et à mesure qu'il est fabriqué; *grand ~*, ensouple sur laquelle est enroulée la chaîne (le fil); *tournant d'~*, levier qu'on introduit dans les trous ménagés dans l'ensouple d'arrière pour lui imprimer le mouvement de rotation qui enroule la chaîne.

**anseùs** (BODY : Vocab. des charrons) *s. m. pl.*, **ansòres** (Ovifat : Fr. TOUSSAINT) *s. f. (?) pl.*, **anseroùles** (La Gleize : L. REMACLE) *s f. pl.*, **anstèùles** (Erezée) *s. f. pl.*, **onstùs** (Huy) *s. m. pl.* **ans(e)nwâre**, « **ansenoir**, **ansetoir** » (GRANDG.) *s. m.* bâti de la herse : grosses traverses dans lesquelles sont fixées les dents. — Comp. *aspleù* (Jupille), charpente ou châssis de la herse. — V. ci-après *anstèle*. — Les traverses moins fortes reliant les *anseùs* entre-eux s'appellent *spèyes* ou *règes*. — *Existe-t-il* (à Ovifat ?) un terme **assòre** désignant « l'anneau de la herse » ?

**ansi-anta** *adv.* couci-couça (Virton : MAUS).

**anson** (Beauraing) *s. m. (?)* bois qui s'emboîte aux chaînes de trait, dans un maillon de chaque côté, pour les écarter. — Malm. *râye-trêts*.

**anspassåde** (FORIR), **anspassate** (rouchি : HECART) *s. m.* anciennement : ans passade, aide de caporal.

**anspèk** *s. m.* anspect, levier à long bras pour soulever les corps lourds (Chastre-V.), levier dont la patte a deux dents (Charleroi).

**anspindjes** (Vielsalm) *s. f. (?) pl.* dans l'industrie linière : la fibre la plus grossière du lin, ce qui tombe quand on frappe avec le *spindje* (battoir).

**anstèle** (Malmedy : VILLERS) *s. f.* allure, encolure.

**anstèle** (La Gleize : L. REMACLE) *s. f.* (arch.), *t.* de tendeur aux grives : pointe de fer munie d'une poignée servant à

faire le trou où l'on fiche le *passon* (baguette, fiche) de la *moussète* (piège à grives, placé à terre).

**anstru** (Tourcoing), **anstruit** (Mons : ROPÉUR) *adj.* instruit.

**antamèy** (Chiny) *v. tr.* entamer. — Lg. édamer, malm. édoumer.

**antan**, dans l'expr. **d'vent antan** = 1) il y a deux ans (Faymonville, Robertville, Wanne, Cheneux) ; 2) l'année dernière (Stavelot : HAUST, Malmedy : VILLERS, Vielsalm ?) ; **d'ventan**, forme contractée fréquente à Malmedy et à Faymonville. Lès pônes du d'vent antan, les peines des années passées, d'autrefois ; — tot çou qui s' a passé **d'antan**, jadis (Stavelot) ; dès passédjes qui r'mouwèt djusqu'a l'âme èt f'zèt *tûzer d'antan*, penser au temps jadis (Stavelot).

**antand**, s' ~ (FORIR), bien entendu : vosse fré, li pus vî s'antand.

**antantu** (Fosses) *s. m.* intelligence doublée d'attention : il è fôt d' l' ~ po codûre one andèle parèye.

**antasser** (*in-* ?) (Tubize) *v. intr.(?)* appuyer sur l'extrémité d'un soulier pour l'amollir ; **intasser** (Mons : DELM.) *v. intr.* former un tas de gerbes dans la travée d'une grange.

**antaya** (Chastre V.) *s. f.* guimauve, *Althaea officinalis L.* ; dè té d' ~.

**antaye** (LOBET, BODY), **intaye** (Houdeng) *s. f.* entaille ; **antalyer** *v. intr.(?)*, t. d'arm. : faire une entaille dans la bascule du fusil, y joindre les platines et préparer les pièces pour le faiseur à bois ; **antalyèdge**, **antalyeù**. — Cp. *ink'lèyi imâdjé* (Malm. : VILLERS) « image ciselée, entretailée ».

1. **antche** (FORIR, REMACLE) *s. f.* anche.

2. **antche** *s. f.* petite cuve. *Ce terme existe-t-il encore quelque part ?*

3. **antche** (Charleroi, Chastre-V., Namur) *s. f.* 1. hanche ; 2. t. de boucher : morceau de la hanche ; **dëssantchi** (Chastre-V.) *v. tr.* déhancher. — Lg. hantche, di(s)hantchî.

**antehò** (Bolland), **ôhyò** (Clermont) *s. m.* larve de mouche qui se tient à la périphérie du fromage ; « ce serait la larve de la mouche verte *Lucilia Caesar*, famille des Muscidés » (S. RANDAXHE, BD 1910).

**an'tchous** (Lg.), **am'tchôs** (Verv. : LOBET), **am'tchous** (Vielsalm) *s. m. pl.* manières, salamalecs, façons : fé dès-~ ; v. ci-dessus *andiyos'*.

1. **ante** (Aiglemont/France), **atèr** (accentué sur *a* : Pussemange, Sugny, Poupehan), **atœr** (Lacuisine) (BRUNEAU) *prép.* entre ; — lg. inte.

2. **ante** (GRANDG., Mons : DELMOTTE, Stambruges, Namur) *s. f.* tante.

**ant'cri** (FORIR, HUBERT) : c'est-on capon, in-~, un coquin ; qué lêd ~ ! en parlant d'une personne très laide (DL).

**antègne, antèye** (DEFRECHEUX : Faune) *s. f.* punaise des jardins ou des bois.

**ant'kêter**, *s'~* (REMACLE, Malmedy) *v. r.* s'enquêter, s'informer.

**antelevée** (Mons) *s. f.* lard rôti qui se sert froid. — *Quelle est la prononciation exacte ?*

**Antène, Antine** *n. pr.* (commune d') Anthisnes ; **Antènwès, -e,** **Antèneûs, -e, Antèni**, habitant d'A.

**ant'nê** (Cherain, Troisponts, Villettes-Bra), **ant'né** (Faym.), **an'nê** (Jupille), **antinê** (FORIR), **antinia** (GRANDG. ; Namur : PIRSOUL), **ant'nia** (Nivelles : DEFRECHEUX : Faune), **ant(e)-niau** (Mons : DELM.), **ant(e)nau** (DASNOY), **ant'neûs** (BODY : Vocab. des agric., DEFRECHEUX : Faune, Spa, Sprimont), **ant'nwa** (Dour), **antin** (DEFRECHEUX : Faune) *s. m.* antenois ; **antinale** (DEFRECHEUX), **ant'nèle** (Nivelles, DEFRECH.), **ant'neûse** (Cherain, Erezée, Faymonville, Oster-Erezée, Sprimont, Troisponts, Villettes-Bra) *s. f.* antenoise. — Suivant les localités, ces mots désignent 1) le mouton d'un an, 2) celui de plus d'un an, 3) celui de deux ans. — *Donnez le sens exact pour votre dialecte.* — **Ant'neûse**, brebis qui n'a eu qu'un agneau (Erezée). — **Ant'neûs, -e**, vieux terme de tannerie : dépouille d'agneau ; — **ant'niau** (DEFRECH. : Faune) « *t. de boucher : agneau déjà vieux* ». — Cp. « **ante-noisse**, brebis qui a porté l'année précédente ; laitue plantée avant l'hiver » (rouchi : HECART). — La jeune brebis (d'un an) qui n'a pas encore porté s'appelle *djermote* (Chevron) ; la brebis se désigne rarement par *fumèle, fémèle* ; on dit *one mère*, même si elle n'a pas porté.

**anter** *v. tr.* hanter, fréquenter : tél antéz, tél dévéréz (Charleroi) ; ē n'ant'nē avou pèrsone (Chastre-V.) ; **antise** *s. f.* relation de connaissance, d'amitié, d'amour : c'est-ène fiye qui n'a pont d' ~ (Charleroi) ; ē n'ont pont d' ~ (Chastre-V.) ; fréquentation, liaison (Namur) ; = **antadje** *s. m.* (syn. alyance) à Court-St-Etienne. — Lg. hanter.

**antèrlûre** (*M. LEJEUNE*) *s. f.* babillage sans signification. — V. aussi *anturlure*.

**antèr-magique** *s. f.* lanterne magique ; engin, mécanique mystérieuse (Verv.), objet singulier (Lg., DL), fantasmagorie (**FORIR**) ; **âtèr-magique** (*Malm.*) lanterne magique ; fantasmagorie (*SCIUS*) ; **antèr-magique, intèr-magique** (*Huy*) orgue de Barbarie : djouweû d' ~ ; djouwer d' l' ~ avou s' dû, avou s' tièsse, faire tourner le doigt, la tête, comme la manivelle de l'orgue (*Huy : GORRISEN*).

**anterné** = interné (*Tourcoing*).

**antête** (*di lète*) *s. f.* en-tête (de lettre), titre à la marge de gauche d'une circulaire (*Vocab. du typo*) ; ~ *di tavlē*, tête de tableau.

**antège** (Lg., Malm., Faym., Stavelot, Wanne), **ànteye** (*Gueuzaine*) *s. f.* 1. tourniquet, « petit verrou de bois ou de fer... fixé au milieu par une vis ou un clou autour duquel il tourne, et servant à tenir fermée une porte d'armoire, une croisée, etc. » (Lg. : **GRANDG.**) ; « terme archaïque, ordinairement remplacé par *bizweye*, *clabot* (*Trembleur*), *clitchète* ou *pîwèye* (Lg.) » DL ; **antiliéte** (*rouchi* : *HECART*), même sens ; « **antilette** » (*Mons : DELM.*), « **antiliette, antyette** » (*Mons : SIGART*) *s. f.* targette, petit verrou ; **antile** (*Wiers*) *s. f.* plat verrou en bois ; le vocab. des tisserands donne *antège* « crochet de fer qui retient le créné ». — 2. manivelle (*Malm., Faym., Stavelot, Wanne, Gueuzaine*) ; bourtê sins- ~, « baratte sans manivelle » : petite femme courtaude et rondelette (*Malm.*).

**anti**, par abrév. pour *anticlérical* : on flahé po l' moumint ossi bin dè costé dès antis qui dès cagots (*Journal d'Aubel, 19 janv. 1911*).

**anticaye, antricaye** (Lg. : **FORIR**) *s. f.* antiquaille, vieillerie ; **GRANDG. : a(n)tricayes** *s. f. pl.* bagages, hardes, attirail ; **ant(r)ikêre** (**FORIR**) *s. m.* antiquaire ; antiquaille (*REMACLE*,

**WEBER**) ; **antike** (Lg.), **antěke** (Chastre-V.) *adj.* antique ; ôle antike (Lg.), t. de pharm. : huile de ben ou d'arachides aromatisée à l'essence de bergamotte ; **antikité** (Lg.), **antěkěté** (Chastre-V.) *s. f.* objet ancien ; objet vieux et sans valeur ; vieille femme ; **d'antikité**, cha date ~ (Stambruges), de longtemps.

**anticule** *s. f.* denticule, moulure formée d'une série de petits cubes ou parallélépipèdes égaux, disposés à égale distance l'un de l'autre ; dentelet ? (Wallonia dou Cente, 1907 ; Ecauissines : BD 1906, p. 146).

**anti-djureūs** : prêtres qui avaient refusé de prêter serment (1800).

**antièr'** (gaumais) *s. m.* étalon : mouner la djumant a l'~ (Chiny).

**antifwène** (Alle-s/Semois) *s. f.* (*généralement au pluriel*) ustensile (de jardinage etc.).

**antiketake** (ardennais) *s. f. (?)* objet antique dont la destination est oubliée ; engin, machine etc. d'invention récente et encore mal connu. — Syn. indjin, arèdje, antér-magique.

**antile, take d'~** (rouchi : HECART), « **antille** », take d'~ (Mons : SIGART) *s. f. (?)* tache de rousseur sur la peau.

**antilise** (Namur : PIRSOUL), **antilise** (Namur : BOXUS) *s. f.* trèfle jaune, anthyllis vulnéraire.

**anti-magneū d' lârd**, juif (?) : « a dès ~ i déri qu' falléf à César payî l' tribut qu'i l'st d'mandéf » (1800).

**antimône** (FORIR), **antimwène**, antimoine.

**antin** (GRANDG., DUV., BAILEUX, Namur) *s. m.* et *f.* grand-oncle, grand'tante.

**antipane** (rouchi : HEC.), devanture d'autel, en étoffe.

**antipéril** = poûde d'influèn'za, poûde po l' må d' tièsse = antipyrine (Vocab. de l'apothic.-pharm.).

**antomèye** (Lg., Verv.), **antomiyé** (Charleroi, Mons), **antômî** (gaumais : Buzenol, Chiny, Ste-Marie-s/Semois), **antômie** (Alle-s/Semois, Prouvy, Vonêche ; -ie = i ou îye ?), **atomèye** (GRANDG., CAMBRESIER, REMACLE), **atomiye** ou **anatomye**

(Nam.) *s. f.* squelette ; personne décharnée : mègue come ine èskèlete, come ine atomèye ; personne peu dégourdie (Chiny, Buzenol, cp. *aŋgobîye*), homme manquant d'aptitude (Ste-Marie-s/Semois).

**Antône** ; **Antwène** (Lg., Huy, Laroche), **Antwène** (Malm., Mons), **Antwène** (Trembleur, Wavre) *n. pr.* Antoine. — *Antône*, généralement archaïque en tant que prénom, n'existe plus guère que dans *Sint-z-Antône* ; lès djoûs crèhet a l' *Sint-z-Antône* ossi long qu' li r'pas d'on mône, les jours croissent à la St-Antoine de la durée du repas d'un moine ; i r'chone (ressemble) li pourcha d' *Sint-Antwène* (Wavre) ; come ~ et s' pourcè, se dit de deux inséparables ; feû d' *Sint-z-Antône*, convulsion des enfants (FORIR) ; *maladithe dě ~* (Champagne-Malmedy), le rouget des porcs ; *yèbe du ~* (Malm. : J. BASTIN, Folklore VI), persicaire ; *fayes* (feuilles) du *Sint Antône*, *yèbe du ~*, feû d' ~ (Verviers), *helleborus niger* et inflammation que l'hellébore sert à pallier. — Prénom féminin : **Antonète**, **Antwènète**. — Diminutifs : **Tône**, **Twène** ; **Tonète**, **Twènète** (Lg., Huy).

**antonwêr** (BODY), **antounwar** (Bouillon : BRUNEAU), **atoun<sup>w</sup>âey** (Lacuisine : BRUNEAU), **atounwè** (Félenne) *s. m.* entonnoir. — Lg. : *trêteù*, Bourseigne-Neuve (BRUNEAU) : *trétwè*. — **Antôner(?)** (REMACLE) *v. tr.* verser dans une tonner, entonner.

**antôner** (REMACLE), **antounèy** (gaumais : Tintingy) *v. tr.* entonner, commencer un chant.

**antorche** (Charleroi, Viesville) *s. f.* entorse.

**antoûrer** (Lg., Malm.), **antourè** (Vonêche) *v. tr.* entourer ; **antôûrèdje** *s. m.* entourage.

**antourloutè** (Givet) *v. tr.* séduire, circonvenir.

**antrake** (Lg., Malm., Spa, Masta-Stavelot, Darion, Charleroi), **altrake** (Lg., Verv.) *s. f.* anthrax, tumeur inflammatoire.

**antrèchat**, **anrichat** (FORIR : **intrichat**) *s. m.* entrechat : èle fêt trop' d' ~ (trop de manières ; DL).

**antrècér** (Namur) *s. m.*, t. de meunerie : partie intermédiaire de la meule.

**antrèdeûs** (LOBET) *s. m.* entre-deux. — « *Entre deux laine*, formule qui s'applique aux pièces laissées (? lainées ?) mais

non encore tondues » (M. LEJEUNE : Vocab. de l'apprêteur de draps) (?).

**antrèfêtes**, *so cès-* ~ (Lg., arch. : *so l'intrifète*, DL), *su l'antrëfète di ça* (Morialmé), *so ciste antrufête-lá* (Malmedy), sur ces entrefaites, dans l'entretemps de cela.

**antrèfond** *s. m.* cloison (DASNOY) ; cloison en torchis entre deux pièces d'une habitation (gaumais).

**antrèlace** *s. m.*(?) lacet de sandale. *Où ?*

**antrèmète**, *s'* ~ (Lg. : DL), **s'intrimète** (FORIR) *v. r.* s'entre-mettre ; **intrumète** *v. tr.* entremettre, interposer (Malm. : VILLERS) ; **s'antrèmizèy** (Ste-Marie-s/Semois) *v. r.* s'entre-mettre, s'immiscer.

**antrèpiéd** *s. m.*, *t.* de meunerie : partie de la meule entre le cœur et la feuillure.

**antrèpôt** (Lg., REMACLE, LOBET), **intrèpôt** (Lg. : DL), **intripôt** (FORIR) *s. m.* entrepôt ; **antrè-**, **intrèprèneûr** (Lg.), **antru-**, **intruprèneûr** (Malm.), entrepreneur ; **antrèprise** (Viesville).

**antrèprinde**, **intrèprinde**, **intriprinde** (Lg. : DL), **intruprinde** (Malm.), **èterprinde** (Viesville) *v. tr.* entreprendre ; **antrè-**, **intrèprèneûr** (Lg.), **antru-**, **intruprèneûr** (Malm.), entrepreneur ; **antrèprise** (Viesville).

**antrèsol** (Lg. : DL), **intrisol** (FORIR) *s. m.* entresol.

**antrètyin** (Lg. : DL) *s. m.* entretien, conversation ; **antrèvuwe** (Lg. : DL) *s. f.* entrevue.

**antreûte** *s. f.* loche (petit poisson d'eau douce) (Malmedy ; syn. *corsète*). — Lg. : mostèye ; Couvin : loque.

**atribu** (Namur) *s. m.*, *t.* de meunerie : volant, pièce de bois du moulin à vent, soutenant une aile à chaque bout.

**antriewèsse** *s. f.* entretoise, bout fileté serti dans deux pièces pour les réunir (Jupille : J. LEJEUNE) ; petite pièce en fonte placée entre des barreaux de grilles en fer (*id.* : Vocab. du chaudronnier). — **Intriteûse** (FORIR), **intritwèsse** (Seraing).

**antrimôzèy** (gaumais) *v. tr.* entraîner qn au moyen de belles parolés (dans une affaire désagréable) ; *su layi* ~ = se laisser

tourner par des paroles adroites, flatteuses, se laisser entraîner à des actes inconsidérés ; **s'antrimôzèy** *v. r.* s'immiscer.

**antrogneūs** (Faymonville-Waimes ?), « **atrogneu** » (Malm. : VILLERS), **âtrogneūs** (Malm. : SCIUS) *adj.* grincheux, acariâtre ; **introgneūs** (Verv. : DL), fantasque, quippeux, acariâtre.

**anturlu** (La Gleize : L. REMACLE) *s. m.*, terme du jeu de cartes : le 7 de cœur, qui est toujours atout au jeu de la guerre. Cp. fr. *lantur(e)lu*, « nom donné au jeu de la bête, et au valet de trèfle, qui est la plus forte carte à ce jeu » DG.

**anturlûre** (Lg. : FORIR) *s. f. 1)* manière d'être, d'agir : dji vous k'nohe si-~ ; 2) drôlesse, maîtresse : dji l'a vèyou passer avou 'ne ~ ; voleûr vini prînde po k'pagnye ine **antèrlûre** come ci-chal ! (J. BURY : Lîdjé qui rèye).

**antwèler** (REMACLE) *v. tr.* entoiler.

**antwèzer** (REMACLE) *v. tr.* entoiser.

**anule** *s. f.* anille ; cf. anile.

**anuler** (REMACLE, FORIR, LOBET) *v. tr.* annuler.

**anuse** (Condroz) *adj.* (?) qui a le flair fin.

**anut'** (Gedinne) *adv.* aujourd'hui ; *v.* ci-dessus *aneût*.

**anuter**, *s'~* (KINABLE : Anc. mots wallons), **s'anuti** (Lg., Dison, Lincé-Sprimont, Marche-en-Famenne), **s'anuti** (Nam. : Dictionnaire de F. D., 1850 ; Lesve), **s'anûti** (Namur : PIRSOUL), **s'anutyi** (Stave), **s'aneûti** (gaumais : Buzenol, Ste-Marie-s/Semois, Tintigny ; Faymonville, Malmedy, Ovifat), **s'anu<sup>w</sup>eûti** (St-Léger), **s'aniuti** (Cerfontaines) *v. r.* *s'antuiter* : s'attarder, s'exposer à être surpris (en chemin) par la nuit ; à Faymonville on dit plus souvent *s'è lèy aneûti*, à Liège : *si lèy anuti*, se laisser surprendre par la nuit. — Le participe s'emploie comme adjetif : nos-estans anutis, nos pôrans bin roter reû (DL), èsse aneûti (Ovifat), l'ome aneûti (Stavelot), dju sans fôrt aneûtis (Buzenol). — **Aneûti**, **anèti** *s. m.* vesprée, soir, crépuscule, nuit tombante, dans les expressions : *so l'aneûti* (Malm., Faym.), *a l'anèti* (Awenne, Ciney, Bouvignes-Dinant, Vezin, Condroz), à la nuit tombante.

**anvē** (Belœil, Stambruges), **anvèy** (Frameries) *s. m.* instant, moment : *atède-m' èn-* ~ (Belœil) ; (= avé).

**anvêlope** (Lg., Malm., Verv., Ard.), **anvilope** (FORIR) *s. f.* enveloppe (de lettre); rallonge (FORIR); chemise en tôle pour renforcer les tubes fêlés (Huy : Fours à zinc de Corphalie).

**anvêrer l' pot** = enduire de verre fondu la calotte d'un nouveau pot (Val-St-Lambert).

**Anvèrs'** (Lg.), **Âvèrs'** (Malmedy), Anvers : i wête a A. si Mas-krék èn' brûle nî, « il regarde à A. si Maestricht ne brûle pas », il louche (Brabant). — *Pope d'A.*, « poupee d'A. », fille de teint vermeil, gourmée, prétentieuse et niaise : lèyi la 'ne crapôde bin moulèye po 'ne pope d'A. qu'est-ossi plate qu'ine plantche ! (D. D. SALME : Li Houlo). — Ås bélès mosses (moules) d'Anvèrs', ås bélès mosses !, cri de rue des marchandes de moules. — **Anvèrswès**, Anversois ; race de pigeons voyageurs ; crwèzé ~, pigeon croisé anversois et liégeois.

**anvir** (Ste-Marie-s/Semois) *v. tr.* envier ; **anviyeùs**, **inviyeùs** (Lg., Malm.) *adj.* envieux.

**anvrons** (Lg., Malm., etc.), **invurons** (FORIR) *s. m. pl.* environs.

**anvwè** (Lg., Givet) *s. m.* envoi.

**anwépiè** (Famenne) *v. tr.* soutirer avec adresse, filouter : ci grand bâbô s'a lèyè ~ quelques pièces dol tapeûse di cautes.

1. **anwèye** (Lg., Stavelot, Malm. : VILLERS), **âwèye** (DEFRECH. : Faune), **âwèye** (Malm. : SCIUS ; Trembleur), **anwaye** (Wavre), **anwiye** (Ellezelles), **anwiye** (Court-St-Etienne), « **anwie** » (Stambruges), « **anwillé** » (Mons : DELM.), **anwile** (Tournai, Wiers, rouchi : HECART), **inwèye** (Marche-en-Famenne, Bouvignes-Dinant), **inwiye** (Jemelle, St-Hubert), **inwiye** (Andenne, Farceniennes, Namur, Givet), **anguïye** (Nivelles, Charleroi, Tintigny), **anguïye** (Ste-Marie-s/Semois) *s. f.* anguille ; *au fig.* : personne agile, résistante. — Coriant (souple) come ine ~ (Lg.) ; wèspiant (frétillant) come one ~ (Namur). — *Anwèye di mér* (DEFRECH. : Faune) « anguille de mer » : congre, murène ; *pê d'anwèye*, peau d'anguille, elle servait aux enfants à fouetter le sabot (tournè, boubène, campinèr, carikèye) : i fât ine pê d'anwèye po bin' fé aler on campinèr (BAILL.). — *Folklore* : Une peau d'anguille placée, en guise de

jarretière, autour de la jambe prévient les crampes de ce membre (Vocab de l'apothic.-pharm.) ; — pour faire croître les cheveux des enfants, on les lie avec de la peau d'anguille (Eneille). — Ecorcher une anguille : *dismoussi*, *dihåssi ine anwèye* (Lg.), *dubyi*... (Malm.), *scorci*... (Charleroi) : Dihåssi l'anwèye po l' cowe (Lg.), dimoussi l'inwfye pa l' keuve (Namur), « écorcher l'anguille par la queue », faire qch à rebours. — **Anwè** (Duv.) *s. m.* petite anguille ; **inwia** (Namur) *s. m.* 1) petite anguille, 2) jeunes poissons, tout fretin servant d'appât (lg. aw'hè) ; **inwiale** (Nam.) *s. f.* petite anguille. — Aux anguilles de petites dimensions, les pêcheurs donnent le nom de *kèwète d'inwîye* (Huy), *covète* (Lg.). — *Comment pêche-t-on l'anguille, chez vous ? Quels sont les termes techniques se rapportant à cette pêche ?*

- 2 . **anwèye** (DEMONTY) *s.f.* terme de charp. : tenon (de mortaise).  
— Lg., Malm. : awèye.

**anwion** (Erezée, Marche-en-Famenne), **anvion** (St-Hubert),  
**inwion** (Bouvignes Dinant) *s. m.* aiguillon, dard de l'abeille, de la guêpe, etc — Malm. awion ; lg. awion, åvion. — **anvier** (Erezée), **anwyi** (Cherain), **anwiè** (Marche-en-Famenne), **inwyi** (Bouvignes-Dinant) *v. tr.* piquer du dard : on malton (bourdon) l'a anwiè.

? **anyeûs** *adj.* vigoureux ? *Où ?*

**Anzène** *n. pr.* Hansinnes ; **Anzin'wès**, habitant d'H.

1. **anzin** (Andenne, Bouvignes-Dinant, Ciney, Namur), **hanzin** (GRANDG.), **auzin** (Couvin), ? **auzé** (Jodoigne), **onzin** (Chimay) *s. m.* hameçon. — Parties de l'anzin : la *palète*, côté lié à la racine anglaise ; la *bètchète*, pointe ; la *baube*, barbe, qui retient l'amorce ou le poisson ; — l'anzin pwinte (pique bien) l' ~ n' pwinte pus (est émoussé) (Andenne). — Taper s' **hazin** su 'ne saqwè, jeter son dévolu sur qch (Laroche).

2. **anzin** (Mons : DELMOTTE) *s. m.* engin, machine, instrument ; filets ; **anziner** (Mons) *v. intr.* agir en hésitant, tâtonner, essayer longtemps et de diverses manières : il a anziné bé longtemps pou ouvri l' porte (Mons : LETELLIER) ; hésiter : « elle anzinoit pou savoir si elle prindroit du ligné, ou bé du vergé, ou bé co d' l'aute » (Mons : ROPÉEUR).

J. WARLAND.

## Petit questionnaire français-wallon

---

Donnez l'équivalent, dans votre dialecte, des mots ou courtes phrases que voici :

1) **guetter, épier**; *il nous épie par la lucarne du toit.* — L'un ou l'autre des termes *wêti*, *awêti*, *lâtchî/lütcher*, *alâtchî/alütcher*, *lûrtchî/lûrtcher*, *alûrtchî/alûrtcher* est-il connu chez vous ?

2) **framboise ; mûre sauvage ; baie de l'airelle myrtille ; airelle rouge.**

3) **aller et venir ; s'occuper de menus ouvrages, bricoler.** — Votre dialecte possède-t-il, dans ce sens, le verbe *brèn'ler* ?

4) **le trèfle**, et éventuellement les noms des différentes variétés connues chez vous.

5) **la pomme de terre**: a) *le tubercule*, la pomme de terre proprement dite; b) *la baie verte* contenant les semences.

6) **cosse, gousse** (de pois, fèves); **écale, coquille** (de noix, noisettes, œufs); *écaler des noix*; *écosser des pois*.

7) **le chêne ; le gland**; *les porcs aiment les glands.*

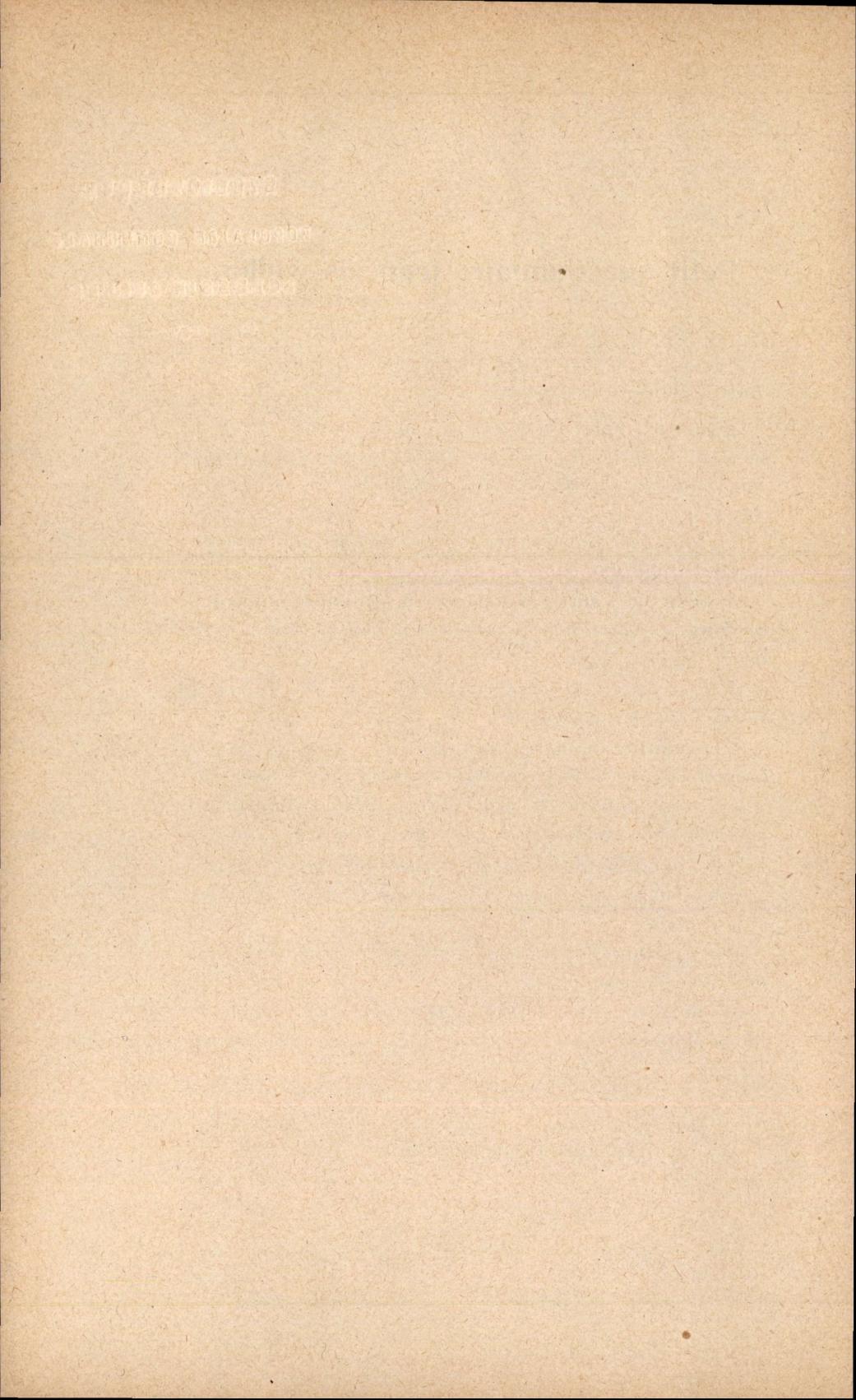
8) **le cheval**: a) *l'étalon*; b) *la jument*; c) *le cheval hongre*; d) *le poulin*.

9) **le papillon**; donnez aussi les différents noms de papillons qui vous sont connus.

10) **la coccinelle**, (*pîpon* à Huy, *pîpô* à Faymonville, *pîtô* à Malmedy).

\* \* \*

Envoyez les réponses, numérotées comme ci-dessus, à J. WARLAND, rue des Houblonnières, 1, à Liège.



## Le genre grammatical des substantifs wallons d'origine germanique

Cet article a pour but de rechercher et de déterminer pour un groupe de substantifs germaniques le principe en vertu duquel ils s'insèrent dans telle ou telle déclinaison latine ou prennent tel ou tel genre grammatical wallon.

Pour répondre à son titre, cette étude devrait porter sur tous les dialectes wallons de la Belgique. Mais les bases d'un tel travail nous manquent encore. Elles consisteraient en une série de monographies répertoriant l'apport germanique dans chaque sous-groupe dialectal et donnant pour chacun des mots rapportés la forme de départ germanique *exacte*, et non un simple rapprochement. A défaut de ces éléments, nous opérerons sur un seul dialecte, celui de Malmedy et environs, pour lequel nous avons autrefois déterminé l'influence germanique dans les conditions voulues.

Cette restriction géographique ne revient pas à une diminution démesurée de la matière verbale traitée, ni à une débilitation exagérée des assises de cette étude; car le dialecte malmédien offre un champ d'investigation particulièrement favorable : la plupart des mots que nous traiterons ne lui sont pas exclusivement propres ; il possède en commun avec les autres dialectes wallons :

- 1) des mots germaniques qui étaient déjà entrés dans le latin vulgaire et qui se retrouvent dans plusieurs langues romanes (<sup>1</sup>) ;

(<sup>1</sup>) Cf. J. BRÜCH : *Der Einfluss der germanischen Sprachen auf das Vulgärlatein*. Heidelberg (C. Winter) 1913 — et le premier chapitre, §§ 15 à 23, de l'ouvrage indiqué dans la note suivante.

2) des mots germaniques introduits à l'époque des invasions franques et dans les siècles de cohabitation immédiatement subséquents ; ils survivent dans le domaine gallo-roman<sup>(1)</sup> ;

3) des mots dus au voisinage et aux relations séculaires entre Wallons et Flamands, et qui sont généralement wallons<sup>(2)</sup>.

A la suite des rapports de voisinage spéciaux à chaque région et allant des échanges dans des communautés d'intérêts économiques ou administratifs au contact journalier direct dans les régions proprement limitrophes de la frontière linguistique, chaque groupe dialectal présente un contingent d'emprunts qui lui est propre, et possède le long de la frontière linguistique des sous-dialectes avec des emprunts qui n'ont pas pénétré dans le hinterland. — Dans cet ordre d'idées, le malmédien subit, en tant que nord-est-wallon, l'action fragmentaire du limbourgeois : indirectement au travers du liégeois<sup>(3)</sup>, et directement, mais à un faible degré, par l'eupenois ; en tant que malmédien, il subit l'action directe des dialectes francs-ripuariens à l'est, et de l'eifelien et du luxembourgeois au sud-est et au sud.

Mais une cinquième couche d'emprunts se superpose, dans le dialecte malmédien, aux quatre autres : Incorporé à la Prusse en 1815, Malmedy fut doté, en 1876, d'un régime administratif de langue allemande, et en 1880, d'un régime

(1) Cf. E. GAMILLSCHEG : *Romania germanica*, vol. I : Zu den ältesten Berührungen zwischen Römern und Germanen. Die Franken. Die Westgoten. Berlin (W. de Gruyter & Co) 1934.

(2) Le français aussi possède un grand nombre de mots d'origine néerlandaise ; ils font l'objet d'un ouvrage de M. VALKHOFF : *Les mots français d'origine néerlandaise*. Amersfoort (Valkhoff et Cie) 1931.

(3) Cf. J. HAUST : *Dictionnaire liégeois*, Liège (Vaillant-Carmanne) 1929-33, et J. GRAULS : *Een Uitstapje naar het Walenland*, dans le Bulletin de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie, VI, VII, VIII, IX, X ; Bruxelles, 1932-1936.

scolaire mixte, mi-allemand, mi-français, qui devint exclusivement allemand en 1889. L'enseignement primaire et secondaire était, en ordre principal, confié à des instituteurs et professeurs d'origine allemande, de même que la plupart des fonctionnaires d'administration, de douane, de police provenaient de l'intérieur de l'Allemagne. Les jeunes Malmédiens s'acquittaient de leur service militaire dans des garnisons allemandes. — Cette période d'intense influence linguistique allemande, tant d'infiltration que d'instillation, dura jusqu'en 1919. Elle a laissé dans le dialecte local un grand nombre de mots allemands adoptés à des titres divers, soit qu'ils représentassent des notions nouvelles que ne rendait aucun mot wallon, soit qu'ils répondissent à un besoin de promptitude dans l'expression, venant à l'esprit plus rapidement que les équivalents wallons ou français possibles, mais moins familiers. Ils tenaient ainsi le rôle joué dans les autres dialectes wallons par le français : celui de supplanter peu à peu les mots wallons.

\* \* \*

Dans l'abstrait, on découvrira aisément les principes de l'insertion des substantifs germaniques dans les catégories nominales latines ou romanes, ou plus spécialement wallonnes. Trois facteurs d'assimilation ont pu jouer : *le contenu sémantique* du substantif, son *genre grammatical* et sa *forme*.

Quelle est la part d'influence de chacun de ces éléments ? Sans vouloir donner à ce problème une solution a priori — car nous ne nous livrons pas ici à des recherches purement spéculatives, et il nous faudra vérifier sur les faits chacune de nos assertions — nous pouvons cependant examiner dès maintenant l'importance de chacun des principes énumérés et essayer de déterminer le plus général et le plus actif.

*Le contenu sémantique* du substantif peut en déterminer le sort de diverses manières : La signification peut faire

incorporer le mot emprunté dans un complexe idéologique pré-établi, c'est-à-dire dans une série de substantifs wallons représentant des concepts analogues ou contigus. Ou encore : le substantif emprunté vient doubler ou remplacer un mot autochtone. Il en a la signification, il pourra aussi en prendre le genre, comme, dans la première hypothèse, il pourra avoir le genre grammatical prédominant dans la série idéale. Nous trouverons ces possibilités réalisées dans quelques exemples isolés.

Si le substantif emprunté désigne un être vivant, il aura, la plupart du temps, un genre grammatical correspondant au sexe de cet être, et il le gardera. Le genre naturel prévaut donc ; mais lui aussi ne s'applique qu'à un nombre limité d'emprunts.

Eriger en principe général d'assimilation le genre grammatical du substantif emprunté reviendrait à faire du processus d'emprunt verbal un procédé méthodiquement grammatical qui suppose chez l'emprunteur une connaissance de la langue étrangère allant au moins jusqu'à la conscience des genres. Ce serait oublier aussi que chez la masse dépositaire de la langue et surtout du dialecte, la grammaire n'est qu'un instinct étroitement lié aux formes de l'idiome indigène. Ne présentant aucun caractère de logique, ni, par suite, de nécessité, le genre grammatical notamment est entré en liaison coutumière avec la forme des substantifs ; il s'est attaché à leurs éléments distinctifs concrets. De là sont nées des correspondances routinières, et ces habitudes — variant et se renouvelant suivant l'évolution phonétique des substantifs — constituent d'époque en époque les principes actifs de l'assimilation grammaticale des mots allogènes.

Il n'est tenu du genre grammatical du mot emprunté un compte réel que lorsque l'emprunteur connaît les deux langues en présence, s'il est arrivé à sentir, à éprouver le genre des substantifs dans la langue à laquelle il emprunte, peu

importe alors que l'emprunt soit consciemment méthodique ou non. Si nous considérons, en outre, que certains mots — qu'il est devenu impossible de repérer avec le minimum requis de certitude — ont pu être apportés, introduits et répandus dans les parlers romans par des personnes d'expression germanique, nous admettrons sans difficulté que le genre grammatical germanique a dû intervenir à différentes époques dans la formation du genre roman ou wallon, notamment à l'époque franque et dans là dernière phase malmédienne. Pour cette dernière, nous avons l'évidence des faits : les Malmédiens qui ont vécu le régime allemand ont été bilingues ; mais en ce qui concerne la première, nous nous trouvons en face d'une possibilité dont nous ne pouvons plus, actuellement, mesurer le degré de réalité ni d'action. Nous verrons, sans doute, qu'à l'époque franque et antérieurement la plupart des substantifs sont assimilés sans changement de genre, et que le genre grammatical peut ainsi *sembler* être le principe d'insertion ; mais ce n'est là qu'une apparence ; car nous constaterons en même temps qu'il n'y a concordance des genres qu'en cas de concordance des caractéristiques extérieures, c'est-à-dire quand agit le troisième des facteurs énoncés, *la forme*.

Le contenu sémantique et le genre grammatical sont insuffisants comme principes généraux d'assimilation. Ils ne peuvent opérer que dans des conditions bien déterminées et rarement réunies, de sorte que bon nombre de mots leur échappent. La forme, par contre, ou, plus exactement, *l'impression grammaticale* qui émane soit du mot entier, soit — et c'est le cas le plus fréquent — de la partie grammaticalement caractéristique, *la finale*, — la forme constitue le principe le plus facilement admissible *a priori*, par cela même qu'il opère par *l'analogie sur la base du dialecte natal* : Il ne suppose pas la connaissance de la langue étrangère et entre en action dès le premier contact avec l'élément allogène,

quelles que soient les particularités grammaticales et notamment le genre de celui-ci.

Et de fait aussi, la forme s'avère être pour la détermination du genre grammatical wallon des substantifs empruntés le principe le plus compréhensif, quand on considère globalement les quelque 400 substantifs ici traités, et qu'on envisage la durée totale du processus d'infiltration dont les phases et les menus faits partiels sont souvent très éloignés les uns des autres dans le temps et dans l'espace (<sup>1</sup>).

L'impression grammaticale produite par un terme étranger dépend, bien entendu, de l'état de la langue réceptrice au moment de l'emprunt. Un même élément peut donc, à des époques différentes et dans des milieux différents, produire des effets différents.

Sous ce rapport nous distinguerons trois grandes phases :

I. LA PÉRIODE FRANQUE ET SES ATTENANTS ; nous y englobons :

a) les quelques mots *germaniques* introduits dans le latin vulgaire antérieurement aux invasions franques ;

b) l'important apport *francique*, pour lequel nous négligeons la distinction — non essentielle, ici — entre *salien* et *ripuarien* ;

c) un nombre indéterminé de mots empruntés à l'époque de la consolidation de l'état linguistique et que nous dénommons aussi *franciques*, bien qu'ils soient peut-être de l'*ancien néerlandais* ; mais il ne nous est pas encore possible de délimiter exactement l'*ancien néerlandais* du *francique*.

II. LA PÉRIODE WALLONNE, comprenant tout ce que le wallon a emprunté depuis l'époque du moyen néerlandais

(<sup>1</sup>) Dans *Romania Germanica*, p. 277, E. Gamillscheg émet — sans entrer dans tous les détails d'une démonstration — le même principe pour les mots franciques : « Bei der Einreihung der fränkischen Wörter in das galloromanische Formensystem entscheidet in erster Linie die Form ».

jusqu'à nos jours, donc des termes provenant du *moyen néerlandais*, du *néerlandais*, des *dialectes flamands* au nord, et des *dialectes allemands* à l'est et au sud.

**III. LA PÉRIODE MALMÉDIENNE.** Les tendances nouvelles apparaissent sporadiquement dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; mais elles ne seront proprement effectives que pendant les dernières décades, à partir de ± 1880. Comme cette phase se superpose, dans la Wallonie malmédienne, à la période que nous avons appelée wallonne, elle se manifestera dans celle-ci par des interférences dont nous aurons à tenir compte.

\* \* \*

De l'examen des faits qu'il nous incombe maintenant d'entreprendre, nous avons naturellement exclu les étymologies controversables, ainsi que les substantifs wallons dont le point de départ germanique n'est pas encore suffisamment précisé. Nous traiterons cependant dans les « remarques » ceux qui viennent se placer en marge des groupes compacts et qui sont ainsi susceptibles de contredire ou d'infirmer l'une ou l'autre thèse.

Dans un but de simplification :

- 1) nous considérons comme n'ayant pas changé de genre les substantifs germaniques neutres devenus masculins dans le wallon ;
- 2) nous n'employons pas l'astérisque devant les mots franciques, qui devraient presque tous en être pourvus, puisque nous ne les connaissons la plupart du temps que par leurs descendants ou, moins directement encore, à travers les autres dialectes germaniques, le latin médiéval ou les dialectes gallo-romans ;
- 3) nous ne donnons généralement pas, dans le corps de l'exposé, la signification des substantifs germaniques ou wallons. On la trouvera à la fin de l'article, dans les index.

\* \* \*

Voici les abréviations dont nous ferons usage :

a. ou anc.	: ancien	luxbg.	: luxembourgeois
all.	: allemand	m.	: moyen ; après un substantif : masculin
b.	: bas	malm.	: malmédien
dial.	: dialectal	mnl.	: moyen néerlandais
DL	: J. HAUST, Dictionnaire liégeois	n.	: neutre
f.	: féminin	nl.	ou néerl. : néerlandais
F	: Faymonville, village près de Malmédy, sur la frontière linguistique	REW	: MEYER-LÜBKE, Romanisches Etymologisches Wörterbuch, 3 <sup>e</sup> éd.
fcq.	: francique	RG	: E. GAMILLSCHEG, Romania Germanica
fl.	: flamand	rhén.	: rhénan
fr.	: français	rip.	: ripuarien moderne
germ.	: germanique	SCIUS	: Dictionnaire malmédien de 1893 ; manuscrit
h.	: haut	VILLERS	: Dictionnaire malm. de 1793 ; manuscrit
lat.	: latin	w.	ou wall. : wallon
lg.	: liégeois		
limbg.	: limbourgeois		

## I. — Période franque et attenants

1. Les thèmes germaniques en **-ō** et en **-ōn**, représentés à l'époque de l'emprunt par des substantifs féminins en **-a**, sont traités, à cause de cette terminaison, comme les substantifs latins de la première déclinaison, qui ont gardé leur genre féminin primitif : *agazza* (\*agatja) — a. fr. *agace*, *wall*. *agace*, *aguèce*; *balla*—*bale*, *binda*—*béne*, *bîsa*—*bîhe*, *brasa*—a. fr. *brese*, dérivé malm. *brèzi*, F. *brèzén*; *falisa* (a. h. all. *felisa*)—*Falîhe*, *jimba*—*jimbe*, *garba*—*djâbe*, *haga*—*hâye*, *happja*—*hêpe*, *hanka*—*hantche*, *hauwa*—*hawé*, *herda*—*hiède*, *hosa*—lg. *houše*, *hringa*—*rindje*, *klinka*—*clitche*, *kotta*—*cote*, *krappa*—*crape*, *laþþa*—*late*, *laubja*—*lôdje*, *lippa*—*lèpe*, *lîsta*—*lisso*, *malha*—*male*, *maisinga*—*mazindje*, *nastila*—*nâle*, *paþþa*—*pate*, *spanna*—*aspane*, *sunnja*—*sogne*, *suppa*—*sope*, *skal(lj)a*—*haye*,

*skerpa*—*hèrpe*, *skina*—*hine*, *skûra*—*hore*, *titta*—*tête*, *trappa*—*trape*, *trumpa*—*trompe*, *biudiska*—*tîhe*, *wahta*—*wête*, *winda*—*wéne*.

*Rem.* 1. Malm. *ré* m., répondant au fcq. *hrâta* (lat. vulg. *frâta*, a. b. fcq. *râta*), s'explique par la coïncidence, en malmédien, de lat. *-ātum* et *-ātam* en *-é*. L'anc. fr. a régulièrement *raie*, *ree* (de miel) et wall. *rèye* f. est attesté pour Chevron (DL 532).

*Rem.* 2. Si le lat. *sāpo*, *-ōnis* (wall. et fr. *savon*) est d'origine germanique (BRÜCH, op. cit., p. 151 et FRANCK-VAN WIJK, Etym. Woordenboek der Nederl. Taal, p. 813), il ne remonte pas à *saipa*, mais à la forme plus ancienne *\*saipōn-*. Cf. § 4.

*Rem.* 3. Grèvesse peut représenter directement le fcq. *krabitja*, *krebitja* (RG pp. 216 et 256); mais il peut aussi provenir de l'anc. h. all. *krebiʒ*, par l'intermédiaire de l'anc. fr. *crevice*, *-isse*; il faut alors admettre une confusion de *-iʒ* avec le suffixe *-ice*, *-isse* < *-ic̥ia*.

2. Les thèmes vocaliques en **-a** et **-i**, terminés par une consonne à l'époque de l'emprunt, les thèmes en **-u** et le thème participial en **-nd** *warand* apparaissent comme masculins en wallon : *balk*—*bâ* (a. fr. *bauc*), *bann*—*ban*, *bank*—*banc*, *blok*—*blo*, *brakk*—*brèk*, *brand*—*bran*, *bord*—*bward*, *buk*—*bo*, *fald(a)stôl*—*fâstroû*, *fehu*—*fi*, *ferst*—*fièsse* (cf. aussi § 3), *fôder*—*four*, *haim*—*han*, *haistold* (*hagustold*)—*hêstou*, *hâring*—*hèrin*, *helm*—*héme*, *hnapp*—*hèna*, *huls*—*heû*, *marahskalk*—*ma-rihâ*, *medu*—*mî*, *skâr*—*hîr*, *skard*—*hârd*, *sköt*—*hô*, *slop*—*filo*, *spot*—*spo*, *stal*—*stâ*, *stok(k)*—*sto*, *strunt*—*stron*, *tas*—*tas*, *priusk*—*tri(h)*, *wald*—*Wô*, *walm*—*wâ*, *wand*—*wan*, *want*—*want*, *warand*—*wèrant*, *werwulf*—(leû)—*wèrou*.

Si la raison de ce traitement apparaît immédiatement pour *medu* (m.) et *fehu* (n.) qui sont des thèmes en *-u*, et pour *brakk*, *buk*, *marahskalk*, *warand*, *werwulf* qui ont un genre naturel, elle n'est plus aussi visible pour les thèmes en *-a* et en *-i*. Sauf *balk*, *bank*, *ferst*, qui pouvaient être masculins ou féminins, et *scâr*, *wand*, qui étaient féminins, ces substantifs sont tous masculins ou neutres. C'est pourquoi MACKEL

(*Französische Studien*), BEHRENS (*Grammatik des Altfranzösischen*) et BRÜCH (*op. cit.*) tiennent pour une influence décisive du genre grammatical germanique. Mais comment expliquer alors que des substantifs féminins deviennent masculins, puisque le genre grammatical est supposé connu et respecté par les intermédiaires germaniques et même par les emprunteurs gallo-romans ? Sans doute, certains termes ont pu bénéficier d'une latinisation préliminaire officielle faite en connaissance de cause par les rédacteurs des textes où nous les trouvons. Mais beaucoup de ces termes franciques latinisés ne sont jamais entrés dans les parlers gallo-romans ; et ceux qui sont devenus populaires sont-ils toujours issus des termes germano-latins attestés ? Déjà à l'époque franque, il faut distinguer entre latinisation et romanisation, et l'une ne suppose pas l'autre. La plupart des mots ici traités ont été romanisés, sans plus. L'emprunt en a été fait dans l'ignorance des choses grammaticales, par le peuple qui range instinctivement les termes étrangers dans telle ou telle catégorie grammaticale, suivant l'impression qu'ils produisent sur lui. Il n'en agit d'ailleurs pas autrement avec son vocabulaire héréditaire : Cp. par exemple les noms d'arbres féminins en latin, masculins en français ou en wallon à cause de leur finale : *alnus*, fr. *aune*; *buxus*, fr. *buis*; *corylus*, w. *côre*; *fagus*, w. *faw*; *fraxinus*, w. et fr. *frêne*, etc., et les pluriels neutres à sens collectif pris pour des substantifs au féminin singulier.

Nous essayerons donc de voir un rapport de causalité entre la *forme* des mots germaniques et leur masculinité gallo-romane. Le lien causal sera constitué par la seule caractéristique formelle commune des substantifs envisagés : leur *finale consonantique*. Dès lors, la nature de ce lien est sensible : La consonne finale n'est-elle pas aussi, en langue gallo-romane, la caractéristique des paroxytons masculins provenant de noms latins masculins ou neutres, dont les

voyelles finales autres que les voyelles de soutien s'étaient effacées ? (Cp. dans les Serments de Strasbourg : *dreit, christian, amur, commun, salvament*). D'après BOURCIEZ (*Précis historique de phonétique française*, p. 15), « la voyelle finale des paroxytons semble avoir été sensible jusqu'à la fin du VII<sup>e</sup> siècle ». Cette date est apparemment établie sur la base du premier monument en langue gallo-romane qui enregistre le fait accompli. Voilà certes un terminus ante quem, mais sa valeur est relative : c'est un premier document et l'état linguistique constaté l'aurait peut-être été dans des documents de beaucoup antérieurs, s'ils existaient. Les mots franciques romanisés, témoins aussi importants que les écrits, viennent heureusement suppléer au manque de documentation ancienne. Nous ne connaissons pas la date exacte de leur *romanisation*. Certains ont, sans doute, pénétré dans les parlers gallo-romans après la fin du VII<sup>e</sup> siècle. Mais d'autres, arrivés plus tôt et jamais latinisés, ne peuvent s'accommoder de cette chronologie ; ils exigent que le début de la tendance à l'effacement des voyelles finales soit reporté plus haut dans le temps d'au moins un siècle (¹).

*Rem. 1.* Le suffixe -ări est assimilé au suffixe latin -ariu dont il provient, d'ailleurs : *sparwari > spèrvī*.

*Rem. 2.* Skûm aboutit au féminin wallon *houme* sous l'influence du lat. *spūma* (RG, p. 280 et REW 8013).

3. Les quelques cas de divergence qui subsistent encore ne constituent pas des exceptions proprement dites au principe énoncé au paragraphe précédent. Ici aussi la forme même des substantifs en question explique leur traitement particulier : *Haiſt > hâſſe* (a. fr. *haste*), féminin, parce que

(¹) Dans RG, p. 255, E. Gamillscheg remarque, dans un autre ordre d'idées : « Im Verlaufe des 7. Jahrhunderts, vielleicht auch schon in der 2. Hälfte des 6. Jhts., verstummen im Galloromanischen in Paroxytonis die Auslautvokale aufser *a* ».

le groupe consonantique final a provoqué le développement de la voyelle d'appui -ə (e sourd) qui, à cause de sa sonorité vague, s'identifiait avec la voyelle sourde issue de l'a final des substantifs féminins. Ceci explique aussi l'existence, en ancien français, de *fest* m. à côté de *feste* f., de *fièsse* masculin en malmédien, féminin en d'autres endroits (e. a. Glons, Crehen, DL 268), < fq. *ferst* « faîte ». Il est possible aussi qu'il se soit produit, dans ce cas particulier, une contamination respectivement avec l'anc. fr. *feste*, et le wall. *fièsse* « fête » < *festa*.

Le développement spontané de la voyelle de soutien après un groupe final composé de *consonne(s) + 1 ou r* rend compte aussi du genre féminin wallon de *beye*, *bride*, *houye*, *crâxe*, *guéme* (fr. *guimpe*), *tchife*, *wafe* < *bikil*, *briddil*, *hukil*, *krauwil*, *wimpil*, *kifil*, *waſil* (masculins), et de *hesse*, *déve* < *hêster* et *daber*, *daver* (masculins). Le groupe final a été ultérieurement réduit à l'unique consonne finale que tolère le wallon.

Rem. *Budil* (a. b. fq. *bôdel* « bourreau ») > *boye*, *bouye* m. en gardant son genre naturel.

Dans les emprunts polysyllabiques plus tardifs, datant d'après l'amusissement des voyelles et des syllabes post-toniques, l'accent tonique abandonne la syllabe radicale qu'il frappait en germanique, et vient se placer sur la syllabe finale. Le suffixe -el se confond alors avec le suffixe roman -el < -ellu et aboutit comme celui-ci à -ê wallon, par quoi est conditionné le genre grammatical wallon masculin : *wastel*—*wastê* (fr. gâteau), *krüsel* (croesel)—*grûzé* (lg. gruzale : -ale < -ella), *grûzel*—*grûzê* (lg. gruzê).

4. Subissant toujours la même loi de l'influence des finales, les thèmes masculins en -n — en vertu de leurs terminaisons : Sg. nom. -o, acc. -on (-un); plur. nom., acc. -on (-un), gén. -ono dat. -on (-om) — suivent le type des substantifs à suffixe -ōne (lat. -ō, -ōnis) : carbone m. > tchèrbon m. : *bakko*—*bacon*,

*brādo—brèyon, fano—fanon, flado—flèyon, hāk(k)o—hacon, hiupo—heûpon, kresso—crasson, krampo—crampon, roggo—rugon, slido—splèyon, sporo—sporon, tappo—tapon, waso—wazon*, et le thème féminin en *-ōn* : \**saipōn*—lat. *sāpo*, *-ōnis*—*savon*. Cf. § 1, rem. 2.

*Rem. 1.* Malm. *språw* m., pas plus que lg. *sprèwe* f., alibi *sprive*, *sprouwe*, *spræwe*, n'est l'aboutissement du fq. *sprawo*, normalement représenté en anc. fr. par *esprohon*. Ce sont des emprunts plus récents répondant aux formes variées que ce mot a dans les dialectes germaniques limitrophes du wallon.

*Rem. 2.* *Djårdin* et *magot* ne remontent pas à *gardo* et *mago* mais sont des dérivés du fq. *gard* (> a. fr. *jard*, + *-in* < *-īnu*) et du mnl. *maghe* (+ *-ot* < *-ottu*).

*Rem. 3.* *Tasson* ne reproduit pas un germ. \**pahso*, inexistant, mais est un dérivé de germ. *pahs(u)* ; cf. BRÜCH, op. cit. et GAMILLSCHEG, RG, p. 27.

5. Un certain nombre de substantifs franciques apparaissent comme grammaticalement peu déterminés par leurs caractéristiques extérieures. Ce sont notamment *basi*, *dan(n)i*, *fanni*, *kinni*, *milti* :

*Fanni* (m. lat. *fanum*) est représenté par les substantifs masculins a. fr. *fanc*, provençal *fanh*, lorrain *fain*, en face des substantifs féminins wall. et fr. *fagne*, prov. *fanha*. Faut-il considérer les formes féminines comme secondaires ? Il est à peu près impossible de démêler dans quelle mesure des formes doubles de ce genre sont dues à des changements internes ou à des formes de départ germaniques différentes. Cf. BLOCH, *Dict. étym. de la langue française*, art. *fange*. « Le wallon a aussi une forme masculine *faing*, qu'on trouve dans divers noms de lieu du Luxembourg : *Orsinfraig*, *Offaing*, *Molinfaing* » (Jules FELLER : *Toponymie de la Commune de Jalhay*. Liège, Vaillant-Carmanne, 1936).

Le genre féminin de *fagne*, *fram'béhe* (lg. *fram-*, *fram'báhe*), *misse*, qui répondent aux thèmes neutres en *-ja* *fanni*, *basi*, *milti*, peut s'expliquer par les thèmes féminins en *-jō(n)*

*jannja, basja* (\**frāmbasja*, cp. rhén. *frāmbēr*, nl. *braambezie*), *miltja* que les substantifs féminins néerl. dial. *venne*, *besse* (néerl. *bes*), mnl. *milte* permettent de supposer, ou même postulent, à côté des thèmes neutres cités. — Cf. FRANCK-VAN WIJK : *Etym. Woordenboek*, art. *veen*, *bes*, *milt*.

Il faut renoncer à déterminer le point de départ exact de *tchène* f., *kinni* et les formes équivalentes étant attestées, dans les dialectes germaniques, avec les trois genres (Cf. RG, p. 259) ; et un thème féminin en *-jo(n)* \**kinnja* aurait donné wall. *\*tchègne*, semble-t-il.

Le lg. *dègn* m. remonte à *dan(n)i*, *dannja*, d'où aussi l'anc. fr. *daigne* dont le genre n'est pas certain (*masc.* selon GODEFROY, *fém.* d'après TOBLER-LOMMATSCH, *Altfranzösisches Wörterbuch* ; l'unique texte cité ne permet pas de reconnaître le genre). — Le m. lat. *danea* « area » (Gloses de Reichenau 117a) peut répondre directement à *dannja*, mais peut aussi être le pluriel de *\*danium < dan(n)i*. Cf. KLUGE, *Altdeutsches Sprachgut im Mittellatein*; Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften, 1915/12, p. 5).

## II. — Période wallonne

6. L'**a** final latin, caractéristique des substantifs féminins, s'est affaibli dès le VIII<sup>e</sup> siècle en une voyelle neutre **ə**, à laquelle s'attache dès lors la notion de la féminité. C'est pourquoi, postérieurement à cette date, tous les substantifs en **-e** (ə), empruntés du moyen néerlandais, des dialectes flamands ou allemands, restent ou deviennent féminins, quelle que soit la date de l'emprunt : *bāne*—*bâne*, *bote*—*bote*, *brike*—*brike*, *busche*—*bouhe*, *crolle*—*crole*, *cutte*—*cute*, *dreve*—*dréve*, *genāde* (all. Gnade)—*gunâde*, (*hameide*—*hamêde*), (*hēde*, *hē*—*hé*), *hoïle*—*hote*, *joppe*—*yope*, *kersoude*—*crissôde*, *kerte*—*crête*, *kitsch(e)/ketsch(e)*—*kétche*, *kratze*—*crasse*, *motte*—*mote*, *noppe*—*nope*, *pocke*—*poke(s)*, *pôte*—*pôte*, *ronghe*—*ronhe*, *scîte*

*hite, spoele—spoûle, strafe—strâfe, tûke—tîke, tratsche—tratche, wacke—wake.* — Les diminutifs (neutres) de l'allemand dialectal et du néerlandais (flamand) suivent le même traitement : *klütche*—malm. *clûtche* ; *duitje, kluitje*—lg. *deûtche, clouche*.

*Rem. 1.* Le flam. *beukje* « chemise sans manches » (KILIAAN) aboutit au lg. *bodje* m. « corps d'une chemise d'homme ; trone du corps humain ; trone d'un arbre encore debout » (HAUST, *Etym. wall et fr.*, p. 32). Scius donne *bodje* m. « souche, trone d'arbre » et *bodje* f. « corps d'une chemise, d'un sarrau ». Pour Les Awirs, nous relevons dans les fiches du Dictionnaire Wallon *bodje* f. « pan de chemise ». L'étymologie : *bodje* « corps d'une chemise », « trone du corps humain » < fl. *beukje* (dimin. de *beuk*, *buik* « ventre, trone ») ne rencontre aucune difficulté phonétique ni sémasiologique ; mais dans *bodje* m. « trone d'arbre » (auquel lg. *bodje* « corps d'une chemise », primitivement féminin, aurait été grammaticalement assimilé), il faut peut-être voir un emprunt plus ancien du même étymon germanique, ou un mot complètement différent.

*Rem. 2.* *Mordaere* « assassin » reste « naturellement » masculin : *moudrére*.

*Rem. 3.* Nous n'avons pas d'explication valable pour *hefe* (rip. *hēf*) > *hèfe* m.

7. En wallon, la voyelle neutre ə (dont il a été question au § précédent) finit par s'amuïr totalement, sans laisser la moindre trace audible. Dès lors, la notion du genre grammatical féminin est reportée sur la consonne qui devient finale, et les substantifs féminins néerlandais, flamands et allemands dialectaux à finale consonantique restent féminins quand ils passent dans le wallon : *borst*—*brosse*, *bruut* (*brūt*)—*brûte*, *grompiér/grompeer* (Grundbirne)—*crompîre*, *hâvrsop*—*hâvrsope*, *hérberæch*—*herbérihe*, *kirmes*—*kirimusse*, *klüt*—*clûte*, *knapbus*—*canabûse*, *kraan*—*crâne*, *krëpp* (Krippe)—*crêpe*, *mōn*—*mûne*, *paan*—*pâne*, *plôch* (Plage)—*plôhe*, *tuut* (rip. *tōt*)—*tûte*, *üverlôch* (Überlage)—*üverlohe*, *wët* (Weide)—*wêde*.

8. Mais l'action de la consonne finale communiquant l'impression de féminité apparaît beaucoup plus clairement dans le cas des substantifs mnl., néerl., flam., all. ou

rip. qui, de masculins ou neutres qu'ils étaient, sont devenus féminins en wallon par le seul effet de leur finale consonantique : *backhūs*—*Bakoúse*, *bärwurz*—*bérwisse*, *bier*—*bîre*, *bier un(d) brüt* (Brot)—« *birembroudre* », *boeket* (boekweit)—*boûkète*, *bronspot*—*bronspote*, *deckbett*—*dègbète*, *dīk* (dijk)—*dike*, *drinkgeld*—*dringuèle*, *droes/drus*—*drousses* (pl.), *fitz*—*jesse*, *flatt*—*flatte*, *fudere*—*foûdère*, *fûrlôp*—*furlope*, *gast*—*gasse*, *gestell*—*custèle*, *griesmehl*—*grîsmêle*, *heil*—*hèye*, *kabeljauw/cabeljau*—*cabiliaue*, *hîk*—*kike*, *klap*—*clape*, *klamm*—*clame*, *klatsch*—*clatche*, *koek*—*coûke*, *krak/krack*<sup>(1)</sup>—*crake*, *kramp/cramp*—*crampe*, *kranz/krans*—*cran'se*, *kroef*—*croufe*, *krûch* (Krug)—*crouûhe*, *krût*—*crouûte*, *lakmoes/lackmus*—*lakmoûse*, *liebstock/lüppstock*—*lúchtoke*, *lüt* (Lot)—*louûte*, *merédich* (Meerrettich)—*mérèdihe*, *mûs*—*moûse*, *poot*<sup>(1)</sup>—*pôte*, *pot*—*pote*, *rûlp/rûps*—*reûpe*, *ross*—*rosse*, *schläch* (Schlag)—*chlâhe*, *schlöp*—*chleûpe*, *sjamberloek*—*tchambèrlouke*, *snoef*—*s(u)noufe*, *spinat*—*spinâte*, *stab*—*stâbe*, *stiep* (mnl. *stîpel*, b. all. *stîpe*)—*stipe*, *stromp*—*strompe*, *sûrkût*—*sôûrcrûte*, *weck*—*wèke*, —*wirt(s)hûs*—*wirt'hoûse*, *zuch* (Zug)—*souhe*.

*Rem.* 1. Néerl. *mijnheer* aboutit naturellement à *min'hér*, *mèn'hér* m. « monsieur », comme *bërkëfëlt* (Birkenfeld), *dronkaard*, *hamster*, *hër* (Herr), *kellner*, *knabe*, *lollaard*, *moriaan*, *plaffert*, *polack(e)*, *prâter*, *stoffel*, *Uilespiegel*, *ûrhân* (Auerhahn), *vetter*, *vorspann* > *bërkefél*, *drongård*, *ham'stér*, *hér*, *kèn'lér*, *cnâb'*, *lolâ*, *mouriâne*, *plafèrt'*, *polac'*, *prétér*, *stofel*, *spiégue*, *oûrhân'*, *fètér*, *fourspan'*, tous masculins par genre naturel. Mais VILLERS (1793) note : *min'hêre* f. « miséricorde, grâce ». Un siècle plus tard, SCIUS emploie le même mot comme masculin : « *nu lèyi nou mèn'hêre*, ne pas laisser de quartier » ; il y a eu une réaction du genre naturel. — Semblablement *peterman* m. aboutit à *pétèrman'* m. « bourgeois de Louvain », et à *pétèrmane* f. « bière fort épaisse de Louvain » (VILLERS).

(<sup>1</sup>) *Krak* « objet sans valeur » est *masc.* en néerlandais, *fém.* dans les dialectes flam. d'Anvers et du Hageland. — *Poot* est *masc.* en néerlandais, *fém.* dans les dialectes du Hageland et de Tongres (VAN BEUGHEM, *Bull. de la Comm. de Top. et Dial.*, VIII, 1934, p. 50 sq.)

*Rem. 2.* Au contraire du malm. *bronspote* f. « bière mise en cruche », le lg. *bronspot'* « cruchon de pierre » est masculin parce que, gardant son sens primitif, il a subi l'influence de *pot*.

*Rem. 3.* *Ranse* < *krans/crans*, actuellement masc. en malmédien, était fém. à l'époque de VILLERS et l'est encore en liégeois. Ce phénomène est dû à des influences internes ; il ne peut être question d'une réadaptation à l'all. *kranz* m., car l'étymologie du mot n'est plus transparente.

*Rem. 4.* *Pot'kése* < *limbg. potkès* est fém. à Liège et dans l'arrondissement Huy-Waremme (DL 503), tandis qu'en malmédien le mot est resté ou redevenu masc. sous l'influence de l'all. *käse* m., dont l'action est visible dans la voyelle *-é* du malm. *pot'kés*.

*Rem. 5.* Le genre de *boúkète*, *custèle*, *dringuèle* est complémentairement déterminé par la similitude de *-et*, *-ell*, *-el(d)* avec les suffixes féminins *-ête*, *-èle*.

*Rem. 6.* Lg., malm. *golza* < *koolzaad* n. est une francisation de la forme lg. plus ancienne *golzâ* ; le genre masc. est dû à la confusion de *-â* < *-aad* avec *-â* < *-aard*, suffixe masculin.

*Rem. 7.* *Pifzac* et *hâvursac* < *pīfsack* et *hāvərsack* doivent leur genre masc. à celui du fr. *sac*, *havresac* et du wall. *sētch*, *satch*.

*Rem. 8.* VILLERS enregistre *ôle du trâne* f. ; mais il n'est pas certain que l'indication du genre ne porte pas sur *ôle*. Actuellement *trâne* est masc. en malmédien, comme l'all. *tran*.

*Rem. 9.* Le genre masc. de *strouk*, *sprinke*, *slik* (lg.), *chlik* (Huy), *caliguluk*, *épèlrank*, *spulbah'* (lg. *spoulbac'*) < *strunk/stronk*, *sprin(c)ke* (*sprenkel*), *slijk* (*sl̥ik*)/*slik*, *kannegeluk/kannenglück*, *äppeldrank*, *spūlbach* (*spoelbak*) — n'est pas explicable de façon univoque. Il y a des substantifs wallons en *-k* masc. et fém., et la consonne finale *-k* semble avoir gardé une action double ; mais nous ne percevons pas le hasard qui a pu valoir à ces substantifs d'être entraînés dans le groupe des masculins en *-k*.

*Rem. 10.* Le groupe d'exceptions le plus compact est naturellement formé par les substantifs à consonance spécifiquement masculine. Ce sont notamment : a) *brandevin*, *trij'kin* (lg. *crènekin*, *crinn'kin*) < *brandewīn/brandewīng*, *cranekijn*; *chlín*, *flín* < *schling(e)*, *vlint*; *boudin*, *chérén* (F) (malm. *hurlin*), *fénin*, *pénin*, *skélín* < *pudding*, *schörlieng* (*schürling*), *pfenning*, *penning*, *schelling*; — b) *bot'hô* (< *bok'hô*, *verv.*), *câblô/câblon*, *oksô*, *pîpô/pítô* < *boxhoren* m., *köblöm* ou *kollblöm* f., *okshoofd* n., *piepauw* m. — Les premiers s'insèrent dans le contingent si nombreux des substantifs wallons en *-in* ; les seconds dans celui des substantifs en *-ô*, tous masculins en est-wallon.

9. Les substantifs dont les suffixes *-el*, *-en*, *-er* disparaissent dans la réduction des groupes consonantiques finals à la consonne finale unique tolérée par le wallon, suivent le régime des substantifs à consonne finale décrit aux §§ 7 et 8 : *stapel*—*stape*, *abergloben*—*âberguôlôbes*, *fettmännel*—*vètmène*, mais *petermännel*—*pétèrmène* m. (ces deux derniers mots d'après VILLERS, qui traduit le dernier par « une pétermenne »); *Römerskirchen*—*rômuskirihe*, *zappen* (*Zapfen*)—*sape*, *gräven*—*grâve* (mais aussi *masc.*, comme all. *Graben*, rip. *graven*), *schnoppen*—*chnope* (fém. à Faymonville; le malm. a *chnoup'*, *masc.* comme all. *Schnupfen*, dial. *schnuppen*); *blameuser*, *-mûser*—*blâmûse*, *blôdär*—*blôde*, *krüzer*—*crûse*, *rüter*—*rûte*; mais *malder*—*mâde*, *masc.* comme ses synonymes romans *moû* et *stî*; quant à *rissé* m., il n'est pas certain qu'il remonte à *riester* (pour la première fois attesté en 1646) plutôt qu'à une forme plus ancienne, non transmise. — Cf. aussi § 3.

10. Dans des emprunts généralement plus récents, les suffixes *-el*, *-en*, *-ken*, *-chen*, *-ei* appellent les suffixes wallons féminins *-èle*, *-ule*, *-ène*, *-eye*, et tous les substantifs ainsi terminés deviennent ou restent féminins : *britel*—*burtèle*, *britsel*—*britsèle*, *fibel*—*fibèle*, *haksel*—*haksèle*, *handel*—*handèle*, *kiddel*—*kidèle*, *mangel*—*manguèle*, *middel*—*midèle*, *nudel*—*noudèle*, *quisel*—*quwizèle*, *quispel*—*quwispèle*, *rengel*—*ringuèle*; *knudel*—*cnoudule* (VILLERS : *cnoudèle*), *merbel*—*mèrbule* et *mirbèle*; *takel* a changé de suffixe : *tákène*; *schoppen*—*sopène*, *hüsken*—*huskène*, *kransken*—*cranskène*, *Philippchen* (Vielliebchen)—*filipchène*; semblablement les pluriels *linsen*, *pftoten*, *printen* donnent *lin'zènes*, *fotènes*, *prin'tènes*; *hexerei*—*hèksèrèye*, *-aye*; *molkerei*—*molkèrayer*; *papagei*—*papaguèye* (fém. chez VILLERS; act<sup>t</sup> *papagay*, *masc.* comme le mot allemand).

Rem. *Chomèl* m. < *schömmel* a supplanté à Faymonville le subst. *hamê* < *scamellum* usité partout ailleurs; mais il en a conservé le genre.

11. L'intensité de l'impression grammaticale émanant de la finale est particulièrement visible dans les cas où il y a antagonisme entre la finale wallonne évoquée et le genre naturel du substantif. Le genre naturel se maintient comme d'habitude, mais le suffixe est masculinisé : *manneken* > *manèkèt*, *manikèt*; *marteken* > *mârticot* (verv. *mârtikèt*, lg. *mârticot* « singe », *mârtikène* « guenon »); *männchen*—*mèn'chèt*.

De cette adaptation du suffixe flamand *-ken* est issu le suffixe diminutif wallon *-(i)kèt* qui s'ajoute à des substantifs masculins : *pî-pîket*, *û-ûkèt*, *bonèt*—*bonikèt*. *Potteken*, sans genre naturel, devient *potikèt* m. par substitution du suffixe *-ikèt* au suffixe flam. *-(e)ken*, grâce au genre du subst. wall. *pot*, dont *potteken* apparaissait comme le diminutif.

### III. — Période malmédienne

12. En Wallonie malmédienne, la connaissance de la langue allemande progresse dans les conditions décrites plus haut (pp. 54 et 55). Le passage graduel à la conscience grammaticale est illustré par un exemple frappant : l'incompatibilité du genre grammatical allemand éprouvé et du genre wallon suggéré par la finale a pour conséquence la masculinisation formelle du rip. *brütche*—malm. *brûtchèt* m., et de l'all. *brötchen*—malm. *breûtchèt* m. — La conscience du genre grammatical du substantif allemand devient, par la suite, si intense qu'elle finit par prévaloir contre les inhibitions formelles ; outre le genre, elle impose la forme du mot allemand : l'équivalent le plus récent de *brötchen* est *breûtchèn'* m.

Ce stade une fois atteint, les substantifs empruntés de l'allemand ne subissent plus qu'une adaptation phonétique superficielle qui, dans la plupart des cas, se limite à un simple déplacement de l'accent tonique vers la syllabe finale des substantifs polysyllabiques. Le genre grammatical allemand subsiste, quelles que soient la forme et la signification des

mots. Les exemples foisonnent ; nous en donnerons un choix qui montrera, en même temps, quels étaient les domaines de la vie plus spécialement touchés. Si certains de ces mots tombent en désuétude, et si d'autres ne subsistent déjà plus qu'à l'état de souvenirs, il est néanmoins intéressant de les noter, avant qu'ils ne soient complètement oblitérés et remplacés par des équivalents français. — (On ne s'étonnera pas trop de l'aspect bizarre de certaines de nos transcriptions ; l'orthographe wallonne n'a pas été conçue pour écrire des mots allemands plus ou moins déformés.)

**Ecole** : *Fibel* f. — *fibèle* f., *Griffel* m. — *grijèl* m., *Komma* n. — *coma* m. (déjà dans le dictionnaire de VILLERS), *Lesebuch* n. — *lézéboùh'* m., *Strich* m. — *chtrich* m., *Schwamm* m. — *chream'* m., *Tafel* f. — *tâfèle* f.

**Administration, chemins de fer, postes et simil.** : *Betriebsamt* n. — *bètrîpsam't'* m., *Grundbuch* n. — *groun'(d)-boûh'* m., *Güterschoppen/-schuppen* m. — *gütérchop'/-choup'* m., *Klappe* f. — *cloupe* f., *Mahnzettel* m. — *mán'tsétèl* m., *Schalter* m. — *chaltèr* m. ; *Beritt(e)ner* m. — *bèrit'nèr* m., *Landrat* m. — *lan'trât'* m., *Physikus* m. — *fizicus'* m., *Postmeister* m. — *pos'maystèr* m., *Sträfling* m. — *chtréflin* m., *Wachtmayster* m. — *vah'maystèr* m.

**Installations d'utilité publique, travaux, technique** : *Baumeister* m. — *bowmaystèr* m., *Dampfwalze* f. — *dam'valse* f., *Feuerwehr* f. — *foyèrvére* f., *Freilauf* m. — *fraylowf* m., *Gaswerk* n. — *gâz'verk* m., *Radio* n. — *râdiyô* m., *Rücktritt* m. — *ruc-trit'* m., *Talsperre* f. — *tâlchpère* f. (et m. d'après son synonyme *bârèdje*), *Wasserleitung* f. — *vassèrlaytouñ* f., *Vorlauf* m. — *fôrlowf* m. (ce dernier mot remplace *furlope* f. — cf. § 8 — emprunt plus ancien déjà signalé en 1793 par VILLERS).

**Armée, guerre** : *Brotkarte* f. — *brôt'carte* f., *Denkmal* n. — *dèŋkmâl* m., *Drahtverhau* m. — *drât'fèrhow* m., *das Einjährige-l'ayn'yérih'* m., *Ersatz* m. — *èrzats'* m., *Flugmaschine* f. — *floûh-*

*machîne* f., *Fußslappen* m.—*foûs'lap'* m., *Handgranate* f.—*han'granâte* f., *Helm* m.—*hèlèm'* m., *Lebensmittelamt* n.—*lèbèns'mitèlam't'* m., *Maschinengewehr* n.—*machînènguèvér* m., *Rückzug* m.—*ruc'tsouh'* m., *Schnürschuh* m.—*chnûrchoû* m., *Schütze* m.—*chuts'* m., *Schützengraben* m.—*chutsèn'grâp'* m., *Stosstruppen* f. pl.—*chtôs'troupes* f., *Tornister* m.—*tôrnistèr* m., *Übung* f.—*ûbouη* f.; *Feldwebel* m.—*fèld'vebel* m., *Hauptmann* m.—*howp'man'* m.; *Landwehr* f. et *Landsturm* m. > *lan'(d)vér* f. et *lan'chtourm'* m. ; ces deux mots sont masculins quand ils signifient « soldat de la landwehr, de la territoriale ».

**Jeux, divertissements** : *der Blinde* — *lu blin'd'* m., *Dudelsack* m.—*doûdèlzac* m., *Frühschoppen* m.—*frûchop'* m., *Fußball* m.—*foûs'bal* m., *Kino* n.—*kino* m., *Maitrank* m.—*maytran&k* m., *Skat* m.—*scât'* m., *Zwick* m.—*swik* m.

**Divers** : *Bast* m. — *bast'* m., *Estrich* m. — *éstrih* m., *Feuerzeug* n.—*foyèrtsoyh'* m., *Haferflocken* f. pl.—*hâfèrflokes* f., *Ingwer* m.—*iñwèr* m., *Kainit* m.—*caynit'* m., *Konsum* m.—*con'zoum'* m., *Lab* n.—*láp'* m., *Mangold* m.—*maŋgolt'* m., *Möbelwagen* m.—*meûbélvár* m., *Muskel* m.—*mouskèl* m., *Natron* n.—*nâtron* m., *Raigras* n.—*rêgrâs'* m., *Schrüubber* m.—*chrubèr* m., *Stockfisch* m.—*chtokfich* m. ; *Spinat* m.—*spinâl'* m. (ce dernier substantif a été emprunté deux fois, cf. § 8).

Quelques mots d'origine dialectale : *dâler* m.—*dâlèr* m., *höns* m.—*hëns'* m., *kirsch* m.—*kirch* m., *quetsch* m.—*qwètch* m., *zwellach* (*Zwillich*) m.—*swèlh* m.

Les dérogations au principe de la conservation du genre pendant la période malmédienne sont rares et, en général, facilement explicables : *Festung* f. > *fèston* m. et, plus récemment, *fèstouη* m. et f. ; le genre masc. est dû à la finale ; — *fraybank* m. et *gás'mask'* m. < *Freibank* f. et *Gasmaske* f. doivent leur genre aux substantifs wallons *banc* m. et *mas(c)* m. ; — *tômachlak* m. « scorie Thomas » < *Thomasschlacke* f., a pris le genre des autres noms d'engrais chimiques tels que

*caynit'* m., *zoupèrfosfât'* m. (< *Kainit* m., *Superphosphat* n.), et cela d'autant plus aisément que le mot allemand, employé sans article en tant que nom de matière, se présentait comme grammaticalement indéterminé. — Cependant nous ne voyons pas les influences internes à l'œuvre dans *chayp'* m. < *Scheibe* f.

\* \* \*

**Les conclusions** auxquelles nous aboutissons après vérification des faits sont celles que nous avons anticipées dans les considérations préliminaires : Le genre qu'un substantif germanique adopte lors de son passage dans le gallo-roman ou dans le wallon est déterminé en ordre principal par une coïncidence de caractéristiques formelles : Le processus entier se ramène à une question d'impression grammaticale ou d'analogie, et l'impression produite par la forme initiale du mot emprunté dépend de l'état de la langue réceptrice au moment de l'emprunt. De là les genres grammaticaux différents auxquels aboutissent des substantifs germaniques à caractéristiques identiques, mais empruntés à des époques différentes. L'action analogique s'établit surtout sur la forme des mots, mais part, dans certains cas, de leur fond sémantique, les assimilant à des synonymes homophones ou les introduisant dans des séries significatives. — Il y a pourtant des exemples de dérogation ; mais si nous ne parvenons pas à élucider certains phénomènes isolés, c'est que la date, le lieu et les conditions particulières de ces emprunts nous échappent, et que, par suite, il est devenu impossible de déceler l'élément déterminatif et les interférences éventuelles. — Il n'y a de dérogation véritable au principe de l'assimilation analogique que dans un seul cas : Quand les deux langues en présence sont connues, et qu'il se produit comme une fusion de deux complexes d'instincts grammaticaux, laquelle a pour effet une conservation plus fidèle du substantif et de son genre grammatical.

## INDEX ALPHABÉTIQUE

(Les grands chiffres renvoient aux paragraphes, les petits aux remarques ; r = remarque unique).

### Germanique

*Aberglōben*, prononciation dialectale de *Aberglauben*, all., superstition, 9 | *agazza*, a. h. all. ; got. \**agatja*, pie, 1 | *äppeldrank*, rip., cidre, 8<sub>9</sub>.

*backhüs*, rip., fournil, 8 | *bakko*, fcq., jambon, flèche de lard, 4 | *balk*, fcq., poutre, 2 | *balla*, fcq., boule, balle, 1 | *bāne*, mnl., étendue plane, chemin, 6 | *bank*, germ., banc, 2 | *ban(n)*, fcq., ban, 2 | *bärwurz*, all., athamante, méum, 8 | *basi*, \**basja*, fcq., baie, 5 | *bast*, all., liber, tille ; raphia, 12 | *baumeister*, all., architecte chargé de l'inspection des bâtisses, 12 | *berittner* (*Grenzbeamter*), all., douanier monté, 12 | *Berkofelt* = Birkenfeld, 8<sub>1</sub> | *besie*, mnl., bes, néerl., *besse*, nl. dial., 5 | *betriebsamt*, all., service d'exploitation des chemins de fer, 12 | *beukje*, nl., chemise sans manches, 6<sub>1</sub> | *bier*, all., mnl., nl. bière, 8 | *bier un(d) brüt*, rip., bière et pain, 8 | *bikil*, \*fcq., caillou, 3 | *binda*, fcq., bande, lien, 1 | *Birkenfeld*, all., enclave oldenbourgeoise en Rhénanie, 8<sub>1</sub> | *bisa*, fcq., vent du nord-est, 1 | *blamüser*, all. (rhén., westphal.), nom de différentes pièces de monnaie, 9 | *der blinde*, all., (rip. *där blēng*), talon, écart, cartes restant après la donne, 12 | *blōdər*, rip., ampoule, tumeur, 9 | *blok(k)*, fcq., bloc, billot, pièce de bois, 2 | *bôdel*, a. b. fcq., (valet de) bourreau, 3r | *boeket*, limbg. (nl. *boekweit*), blé sarrasin, 8, 8<sub>5</sub> | *bord*, germ., fcq., bord, planche, 2 | *borst*, mnl., nl., poitrine, 7 | *bote*, mnl., botte (de paille, de lin) 6 | *boxhoren*, mnl., hareng saur, 8<sub>10</sub> | *braambezie*, nl., mûre sauvage, 5 | *brādo*, fcq., partie charnue, gras de la jambe, mollet, 4 | *trak(k)*, fcq., chien de chasse, 2 | *brand*, fcq., épée ; bûche en feu, 2 | *brandewīn*, -wing, rip. ; -*wijn*, nl., eau-de-vie, 8<sub>10</sub> | *brasa*, germ., feu, brasier, 1 | *briddil*, fcq., bride, 3 | *brike*, mnl., brique, 6 | *britel*, m. h. all., bride, 10 | *britsel*, eup., craquelin, 10 | *bronspot*, nl., bassinoire en terre cuite, 8, 8<sub>2</sub> | *brötchen*, all., petit pain, 12 | *brotkarte*, all., carte de pain, 12 | *brütschə*, rip., petit pain, 12 | *bruud*, -t, mnl., jeune mariée, fiancée, 7 | *buwil*, fcq., officier de justice ; cf. *bôdel* ; 3r | *buk*, fcq., bouc, 2 | *busche*, rhén. (Aix-la-Chapelle, Cologne), liard, 6.

*cabeljau*, mnl., morue, cabillaud, 8 | *cramp* (masc.), *crampe* (fém.), mnl., crampe, 8 | *cranekijn*, mnl., arbalète, 8<sub>10</sub> | *crans*, mnl. tardif : couronne, 8<sub>3</sub> | *croesel*, mnl., grosseille, 3 | *crolle*, mnl., boucle de cheveux, 6 | *cutte*, mnl., parties naturelles féminines (nl. *kut*), 6.

\**daber*, a. b. all. = daver | *dälör*, rip., thaler, 12 | *dampfwealze*, all., rouleau compresseur à vapeur, 12 | *dan(n)i*, *dannja*, wgerm., aire, 5 | *daver*, eup., m. b. all., écoree de bouleau, 3 | *deckbett*, all., édredon, 8 | *denkmal*, all., monument, 12 | *dije* (dik), mnl., fossé, mare, flaque, 8 | *drahtverhau*, all., réseau de fils de fer barbelés, 12 | *dreve*, mnl., allée d'arbres, 6 | *drinkgeld*, nl., pourboire, 8, 8<sub>5</sub> | *droes(em)*, nl., *droes(en)*, mnl., dépôt, résidu, 8 | *dronkaard*, nl., ivrogne, 8<sub>1</sub> | *drus(en)*, all., dépôt, résidu, mare de café, 8 | *dudelsack*, all., cornemuse, 12 | *duitje*, nl., ancienne monnaie hollandaise valant 1/8 de stuvre, 6.

*Einjährige* (der), all., volontaire d'un an, 12 | *einjährige* (das), all., examen d'aptitude au volontariat d'un an, 12 | *ersatz*, all., succédané, 12 | *estrich*, all., plancher, aire d'argile et de pierres, 12 | *Eulenspiegel*, all., bouffon, espiègle, 8<sub>1</sub>.

*fald(a)stöl*, fcq., fauteuil, 2 | *felisa*, fcq., masse de pierre, roche, 1 | *fanni*, fcq., marais, 5 | *fannja*, fcq., marais, 5 | *fano*, fcq., morceau de drap, drapeau, 4 | *feh(u)*, fcq., bétail, 2 | *feldwebel*, all., sergent-major, 12 | *felisa*, a. h. all., roche, 1 | *ferst*, fcq., faîte, 2, 3 | *festung*, all., forteresse, 12 | *fettmännchen*, -mannel, all., ancienne monnaie colonaise valant 1/2 stuvre, 9 | *feuerwehr*, all., corps des pompiers, 12 | *feuerzeug*, all., briquet, 12 | *fibel*, all., abécédaire, 10, 12 | *simba*, fcq., meule, tas de blé, 1 | *fitz(e)*, rhén., baguette flexible, 8 | *flado*, fcq., gâteau plat, 4 | *flatt*, eup., aix., bouse de vache, 8 | *flugmaschine*, all., aéroplane, 12 | *föder*, fcq., fourrage, 2 | \**främbasja*, fcq., mûre sauvage, 5 | *främbär*, rhén., mûre sauvage, 5 | *freibank*, all., étal franc, 12 | *freilauf*, all., roue libre, 12 | *frühschoppen*, all., bière bue le matin, avant le dîner, 12 | *fuder*, all., foudre (de vin), 8 | *fürlop*, rip., dans la rectification de l'alcool : avant-coulant, première eau-de-vie, 8 | *fussball*, all., football, 12 | *fusslappen*, all., linge de pieds, 12.

*garba*, fcq., gerbe, 1 | *gard*, fcq., enclos, 4<sub>2</sub> | *gardo*, fcq., enclos, 4<sub>2</sub> | *gast*, nl., all., hôte, invité, 8 | *gasmaske*, all., masque anti-gaz, 12 | *gaswerk*, all., usine à gaz, 12 | *genade*, nl., grâce, 6 | *gestell*, luxbg., brancard à limonière, 8, 8<sub>5</sub> | *gnade*, all., grâce, 6 | *graben*, all., fossé, 9 | *grävən*, rip., eup., fossé, 9 | *griesmehl*, all., semoule, 8 | *griffel*, all., touche, 12 | *grompeer*, fl., pomme de terre, 7 | *grompīr*, rip., eif., pomme de terre, 7 | *grundbirne*, all., pomme de terre, 7 | *grundbuch*, all., cadastre, 12 | *grüzel*, mnl., petit morceau, éclat, 3 | *güterschuppen*, -schoppen, all., rip., dépôt des marchandises, 12.

*haferflocken* (pl.), all., gruau d'avoine, 12 | *haga*, fcq. (a. nl.), bosquet, haie vive, 1 | *hagustald*, -stold, fcq., = *haistold*; 2 | *haifst*, fcq., véhé-

mence, 3 | *haim*, fcq., maison, habitation, hameau, 2 | *haistold*, m. h. all., célibataire propriétaire d'une ferme, d'un domaine, 2 | *hāk(k)o*, fcq., crochet, 4 | *haksel*, rhén., limbg., paille hachée, 10 | *hameide*, mnl., barrière, 6 | *hamster*, all., hamster, 8<sub>1</sub> | *handel*, nl., all., commerce, affaire ; dispute, différend, 10 | *handgranate*, ail., grenade à main, 12 | *hanka*, fcq., hanche, 1 | *happja*, fcq., hache, 1 | *hāring*, fcq., hareng, 2 | *hauptmann*, all., capitaine, 12 | *hauwa*, fcq., houe, 1 | *havərsack*, all. dial., sac à avoine, 8<sub>7</sub> | *havərsop*, rip., soupe de farine d'avoine, 7 | *hē*, eup., *heide*, *hēde*, mnl., lande, bruyère, 6 | *hēf*, rip. (all. *hefe*), lie de vin, 6<sub>3</sub> | *heil*, mnl., salut, 8 | *helm*, fcq., heaume, casque, 2 | *helm*, all., casque, 12 | *hēr*, rip. (all. *herr*), monsieur, 8<sub>1</sub> | *hērberach*, rip. (all. *herberge*), logement, auberge commune des compagnons faisant leur tour d'Allemagne, 7 | *herda*, fcq., troupeau, 1 | *hēster*, fcq. (a. rip.), hêtre ou chêne, 3 | *hexerei*, all., sorcellerie, 10 | *hiupo*, fcq. (a. sax. *hiopo*, all. *hiefe*), fruit de l'églantier, 4 | *hnapp*, fcq., jatte, écuelle, hanap, 2 | *hōns*, rip., inflammation du pis de la vache à l'époque du vêlage, 12 | *hosa*, germ., fcq., braie, 1 | *hotte*, mnl., hotte, 6 | *hrāta*, fcq., miel vierge, 1<sub>1</sub> | *hringa*, fcq., anneau, boucle, 1 | *hukil-*, fcq. (a. nl.), bosse, gibbosité, saillie, éminence, 3 | *huls*, fcq., houx, 2 | *hūskēn*, mnl., fl., maisonnette, 10.

*ingwer*, all., gingembre, 12.

*joppe*, all., grosse veste d'homme, 6.

*kabeljauw*, nl., morue, cabillaud, 8 | *kainit*, all., cainite, 12 | *kannegeluk*, nl., fond de bouteille (auquel on attribue des propriétés merveilleuses), all. *kannenglück*, 8<sub>9</sub> | *käse*, all., fromage, 8<sub>4</sub> | *kellner*, all., garçon de café, 8<sub>1</sub> | *kersoude*, fl., pâquerette, 6 | *kerte*, fl., frette, 6 | *ketsch*, eup., aix., trognon de pomme ou de poire, 6 | *kiddol*, rip., sarrau, souquenille, 10 | *kifil*, fcq., joue, mâchoire, 3 | *kik*, eup., regard, moment, 8 | *kinni*, fcq., joue, 5 | *kino*, all., cinéma, 12 | *kirmes*, all., kermesse, 7 | *kirsch*, luxbg., kirsch, 12 | *kitsche*, all., = *ketsch*, 6 | *klamm*, eup., clameau, 8 | *klap*, nl., tape, claque, 8 | *klatsch*, all., tape, claque, 8 | *klinka*, fcq., clenche, loquet, 1 | *kluitje*, fl., pièce de 10 centimes, 6 | *kluppe*, all., compas forestier, 12 | *klüt*, eup., rip., boule de menuë-houille et de terre glaise, 7 | *klütchə*, rip., diminutif de *klüt*, 6 | *knabe*, all., garçon, 8<sub>1</sub> | *knapbus*, nl., canonnière, 7 | *knudəl*, rip., boulette, quenelle (all. *knödel*), 10 | *köblōm*, rip., pissenlit (taraxacum), 8<sub>10</sub> | *koek*, nl., gâteau, pain d'épice, 8 | *kollblōm*, rip., narcisse faux-narcisse, 8<sub>10</sub> | *komma*, all., virgule, 12 | *konsum(verein)*, all., coopérative de consommation, 12 | *koolzaad*, nl., colza, 8<sub>6</sub> | *kotta*, fcq., étoffe grossière de laine ; couverture, vêtement, 1 | *kraan*, nl., grue ; robinet, 7 | *krabitja*, *krebitja*, fcq., écrevisse, 1<sub>3</sub> | *krack*, rip., rosse,

naridelle, 8 | *krak*, nl., vieux cheval, vieille vache sans valeur, 8 | *kramp*, nl., crampe, 8 | *krampo*, fcq., crampon, clameau, 4 | *krans*, nl., couronne, 8<sub>3</sub> | *kransken*, fl., petite couronne, 10 | *krappa*, fcq., chose recroquevillée et rugueuse (Kil. *krappe*, « ossula, crustum »), 1 | *kratze*, all., grattoir, carder, 6 | *krauwa*, *krauwil*, fcq., griffe, croc, 3 | *krebiz*, a. h. all., écrevisse, 1<sub>3</sub> | *krëpp*, rip., mangeoire, 7 | *kresso*, fcq., cresson, 4 | *croef*, limbg., bosse, 8 | *krüch*, rip. (all. *krug*), cruche, 8 | *krüsöl*, rip., groseille à maquereau, 3 | *krüzer*, all. dial., kreutzer, 9 | *krüt*, rip. (all. *kraut*), sirop de pommes ou de poires, 8.

*Lab*, all., présure, 12 | *lackmus*, all., *lakmoes*, nl., tournesol, 8 | *landrat*, all., chef ou commissaire de district (arrondissement), 12 | *landsturm*, all., armée territoriale, 12 | *landwehr*, all., milice, landwehr, 12 | *laſſpa*, germ., latte, 1 | *laubja*, fcq., abri, appentis, 1 | *lebensmittelamt*, all., office chargé de la distribution des vivres et des cartes d'alimentation, 12 | *lesebuch*, all., livre de lecture, 12 | *liebſtock*, -*ſtöckel*, all., livèche, 8 | *linsen* (pl.), all., lentilles, 10 | *lippa*, fcq., lèvre, 1 | *listā*, fcq., tringle de bois, liteau, 1 | *lollaert*, mnl., *lollaard*, nl., frère cellite, 8<sub>1</sub> | *lüppſtock*, -*ſtöckel*, all., = liebstock | *lut*, rip., (all. lot), demi-once, 8.

*maghe*, mnl., estomac, 4<sub>2</sub> | *mago*, fcq., estomac, 4<sub>2</sub> | *mahnzettel*, all., avertissement rappelant l'échéance des contributions, 12 | *maisinga*, fcq., mésange, 1 | *maitrank*, all., vin aromatisé de petit muguet, 12 | *malha*, fcq., valise, 1 | *malder*, rip., m. h. all., muid, 9 | *mangel*, all., manque, vice, défaut, 10 | *mangold*, all., bette, 12 | *männchen*, all., *männc̄ha*, rip., petit homme, 11 | *manneken*, nl., petit homme, 11 | *marahskalk*, fcq., palefrenier, 2 | *marteken*, mnl., nom du singe dans l'épopée animale, 11 | *maschinengewehr*, all., mitrailleuse, 12 | *med(u)*, fcq., hydromel, 2 | *merbel*, all., chique, bille, 10 | *merēdich*, rip. (all. meerrettich), raiort, 8 | *middel*, rip. (all. *mittel*), moyen, (quille) du milieu, 10 | *mijnheer*, nl., monsieur, 8<sub>1</sub> | *milte*, mnl., rate, 5 | *milti*, \**miltja*, fcq., rate, 5 | *möbelwagen*, all., voiture de déménagement, 12 | *molkerei*, all., laiterie, 10 | *mōn*, rip., vieille femme, 7 | *mordaere*, m. h. all., meurtrier, 6<sub>2</sub> | *moriaan*, nl., moricaud, 8<sub>1</sub> | *mot*, nl., *motte*, all., mite, 6 | *mūs*, all., marmelade, 8 | *muskel*, all., muscle, 12.

*nastila*, fcq., nœud de ruban, lacet, 1 | *natron*, all., bicarbonate de soude, 12 | *nop*, eup., aix., *noppe*, mnl., nope, bourre qui se forme sur le drap pendant la fabrication, 6 | *nudel*, all., nouille, 10.

*okshoofd*, nl., mesure de capacité, 225 litres, 8<sub>10</sub> | *paan*, fl. (anv., brab.), chiendent, 7 | *papagei*, all., perroquet, 10 | *paſſba*, germ., patte, 1 |

*penning*, nl., *penninc*, mnl., *pfenning*, a. all., *pfennig*, all., fenin, liard, 8<sub>10</sub> | *peterman*, fl., Louvanais, 8<sub>1</sub> | *petermännchen*, -el, all., ancienne pièce de monnaie de Trèves valant 3 1/6 pfennig, 9 | *pfoten* (pl.), all., pattes, 10 | *philippchen* (viellebchen), all., philippine, 10 | *physikus*, all., médecin préposé au service sanitaire d'un district, 12 | *piepauw*, nl., coccinelle, 8<sub>10</sub> | *piffsack*, rip., cornemuse, 8<sub>7</sub> | *plaffart*, rip., gros individu trapu, 8<sub>1</sub> | *plöch*, eup., rip., hasselt., (all. *plage*, nl. *plaag*), peine, calamité, fléau, 7 | *pocke*, mnl., pustule, 6 | *polacke*, all., Polonais, polaque, 8<sub>1</sub> | *poot*, mnl., nl., patte, 8 | *postmeister*, all., percepteur des postes, 12 | *pot*, nl., pot ; « *iemand den pot indouwen* », mettre qn. en prison, 8 | *pôte*, mnl., b. rhén., patte, 6 | *potkès*, limbg., fromage en pot, 8<sub>4</sub> | *potteken*, fl., petit pot, 11 | *prätor* (< b. lat. *pratarius*), rip., garde chambrière, 8<sub>1</sub> | *printen* (pl.), all., pâtisserie aixoise de pâte douce et fortement épiceée, 10 | *pudding*, all., pouding, 8<sub>10</sub>.

*quêtsch*, luxbg., alcool de prunes, 12 | *quisal*, rip., eif., (fausse) dévote, bigote, 10 | *quispel*, mnl., rip. (nl. *kwispel*), brosse, vergettes, 10.

*Radio*, all., récepteur de TSF, 12 | *raigras*, all., fétuque des prés, 12 | *râta*, a. b. fcq., rayon de miel, 1 | *rengel*, all., levier de fer, ringard, 10 | *riester*, mnl., versoir de charrue, 9 | *roggo*, fcq., seigle, 4 | *Römerskirchen*, village de l'Eifel, 9 | *rong(h)e*, mnl., ranche, 6 | *rofs*, all., m. h. all., cheval, 8 | *rücktritt*, all., frein torpèdo, 12 | *rückzug*, all., repli, retraite (d'une armée), 12 | *rülp(s)*, *rüps*, all. dial., renvoi, rot, 8 | *rützr*, rip., cavalier ; javelle ou ensemble de gerbes dressées (all. *reuter*, *reiter*), 9.

\**saipō(n)*, germ., savon, 1<sub>2</sub>, 4 | *schalter*, all., guichet, 12 | *scheibe*, all., disque, cible, 12 | *schellinc*, mnl., *schelling*, nl., escalin, 8<sub>10</sub> | *schläch*, rip. (all. *schlag*), coup, 8 | *schlinge*, all., *schleng*, rip., noeud coulant, porte-brancard, 8<sub>10</sub> | *schlop*, rip., clameau, 8 | *schnappen*, rip., rhume de cerveau, 9 | *schnuppen*, prononciation dialect. de *schnupfen*, all., rhume de cerveau, 9 | *schnürschuh*, all., soulier à lacets, 12 | *schömmel*, rip., luxbg., sassoire, 10 | *schoppen*, all., chopine, demi-litre, 10 | *schörengl*, rip., eif. (all. *schürling*), poulain de deux ans, 8<sub>10</sub> | *schrubber*, *schrübber*, all., brosse dure à frotter (les planchers), 12 | *schürling*, all., brebis fraîchement tondue, 8<sub>10</sub> | *schütze*, all., tireur, 12 | *schützengraben*, all., tranchée de combat, 12 | *schwamm*, all., éponge, 12 | *scite*, mnl., excréments, fèces, 6 | *sjamberloek*, nl., robe de chambre, 8 | *skala*, fcq., gousse, 1 | *skallja*, fcq., écorce, pelure, 1 | \**skär*, fcq. (\*a. nl.), soc de charrue, 2 | *skard*, fcq., brèche, 2 | *skät*, all., nom d'un jeu de cartes, 12 | *skerpa*, fcq., bourse portée en écharpe, 1 | *skina*, fcq., éclisse ; tibia, 1 | \**sköt*, a. nl., *schoot*, mnl., giron, 2 | *skum*, germ., fcq., écume, mousse, 2<sub>2</sub> |

*skūra*, feq., grange, «1 | \**skuorling*, \**schuorling*, formes anciennes de schürling | *slido*, feq., traîneau, 4 | *stijc*, mnl., boue, vase, 8<sub>9</sub> | *slik*, nl., boue, vase, 8<sub>9</sub> | \**slop*, a. rip., a. eif., noeud coulant, 2 | *snoef*, limbg., tabac à priser, 8 | *spanna*, feq., empan, 1 | *sparwari*, feq., épervier, 2<sub>1</sub> | *spināt*, all., épinard, 8, 12 | *spoele*, mnl., époule, bobine, 6 | *sporo*, germ., feq., éperon, 4 | *spot.*, feq. (a. nl.), moquerie, 2 | \**sprawo*, feq., étourneau, 4<sub>1</sub> | *sprenkel*, eif., luxbg., tortoir, garrot, 8<sub>9</sub> | *spring(c)ke*, all., tortoir, garrot, 8<sub>9</sub> | *spülbach*, all., rinçoir, 8<sub>9</sub> | *stab*, all., aune, 8 | *stal*, feq., endroit, emplacement ; étable ; châssis, 2 | *stapel*, mnl., entrepôt, étape, 9 | *stiep*, fl., *stīpe*, b. all., étai, 8 | *stipel*, mnl., étai, 8 | *stok*, feq., souche, 2 | *stockfisch*, all., merluche, 12 | *stoffel*, all., rustre, niais, 8<sub>1</sub> | *stofstruppen* (pl.), all., troupes d'assaut, 12 | *strafe*, all., punition, amende, 6 | *sträfling*, all., forçat, 12 | *strich*, all., trait, tiret, 12 | *stromp*, rip., aiguillon de bouvier, 8 | *stronk*, mnl., nl., souche, moignon, 8<sub>9</sub> | *strunk*, all., trognon, chicot, 8<sub>9</sub> | *strunt*, feq., excréments humains, 2 | *sunnja*, feq., souci, ennui, 1 | *superposhat*, all., superphosphate (engrais), 12 | *suppa*, germ., soupe (au pain), 1 | *sürkrüt*, rip. (all. sauerkraut), choucroute, 8.

*tafel*, all., tableau, ardoise d'écolier, 12 | *takel*, nl., palan, 10 | *talšperre*, all., barrage (d'une vallée), 12 | *tappo*, feq., bonde, tape, 4 | *tas*, feq., tas (de blé), 2 | *Thomasschlacke*, all., scorie Thomas, 12 | *tike*, mnl., housse, taie, 6 | *titta*, germ., mamelon, tétine, trayon, 1 | *tornister*, all., sac d'ordonnance, 12 | *tōl*, rip., grande cruche de cuivre ou de fer blanc, 7 | *traan*, (m)nl., *tran*, all., huile de poisson, 8<sub>8</sub> | *trappa*, feq., piège, filet, 1 | *tratsche*, all., personne négligente, dissolue, 6 | *trumpa*, feq., tuyau, 1 | *tuut*, mnl., récipient à bec, 7.

*þahs(u)*, germ., blaireau, 4<sub>3</sub> | *þeudiska*, *þiudiska*, feq., Germaine, (Allemande), 1 | *þreusk-*, *þriusk-*, feq., jachère, 2.

*übung*, all., manœuvre (en campagne), 12 | *Uilespiegel*, fl., farceur, espiègle, fripon, 8<sub>1</sub> | *ärhān*, rip. (all. auerhahn), coq de bruyère, 8<sub>1</sub> | *überloch*, rip., pièce posée au-dessus, renfort (all. Überlage), 7.

*vène*, mnl., *venne*, nl. dial., fagne, 5 | *vetter*, all., cousin, 8<sub>1</sub> | *vielliebchen*, all., philippine, 10 | *vlint*, mnl., silex, 8<sub>10</sub> | *vorlauf*, all., première eau-de-vie, avant-coulant, 12 | *vorspann*, all., cheval de relais, 8<sub>1</sub>.

*wachtmeister*, all., maréchal-des-logis chef, gendarme, 12 | *wacke*, all. (m. h. all.), grosses pierres, bloc de roche, 6 | *wafil*, feq., *wafel*, mnl., gaufre, 3 | *wahta*, feq., garde, 1 | *wald*, feq. (a. rip.), forêt, bois, 2 | *walm*, feq. (a. nl.), paille (roseaux) servant à couvrir les toits, 2 | *wand*, a. rip., mur, paroi, cloison, 2 | *want*, feq., moufle, gant, 2 | *warand*, feq., ga-

rant, 2 | *waso*, fq., gazon humide, 4 | *wasserleitung*, all., conduite d'eau alimentaire, 12 | *wastil*, -el, fq., gâteau, crêpe, 3 | *weck*, all., petit pain de froment, 8 | *werwulf*, fq., loup-garou, 2 | *wēt*, rip. (all. weide), pâtrage, 7 | *wimpil*, fq., voile (m.), 3 | *winda*, fq., treuil, guindas (mnl. winde), 1 | *wirt(s)hūs*, rip., cabaret, 8.

*zappen*, prononciation dialectale de *zapfen*, all., luette, 9 | *zuch*, rip., zug, all., dispositif pour tirer, 8 | *zwēllch*, rip. (all. zwillich, zwilch), coutil, 12 | *zwick*, all., nom d'un jeu de cartes, 12.

### Wallon

*âbèrguélôbes* f. pl. superstitions, croyances ridicules ; fariboles, 9 | *agace*, aguêce f. pie, 1 | *aspane* f. empan, 1 | *ayn'yérih'* m. examen, certificat d'aptitude au volontariat militaire d'un an ; engagé volontaire d'un an, 12.

*bâ* m. poutre, 2 | *bacon* m. flèche de lard, 4 | *Bakoûse*, ol ~, f. nom d'une maison à Faymonville, proprement : fournil, 8 | *bale* f. balle de fusil, 1 | *ban* m. ban, district, 2 | *banc* m. banc, 2 | *bâne* f. voie, chemin frayé (ou balayé dans la neige) ; écartement des roues d'une charrette, 6 | *bast'* m. raphia, 12 | *béne* f. bande, glissière de traîneau, rail, 1 | *bèrit'nér* m. douanier monté, 12 | *bèrkèfèl* m. bœuf fauve provenant de Birkenfeld, 8<sub>1</sub> | *bérwisse* f. méum, athamante, 8 | *bètripsam'l'* m. service d'exploitation des chemins de fer, 12 | *bèye* f. quille, 3 | *bîhe* f. bise, 1 | *bire* f. bière, 8 | *birembroudre* f. brirambrot (VILLERS), 8 | *blâmûse* f. anc. monnaie : plaquette, demi-escalin, 9 | *blênd'* (Faym.), *blind'* (malm.) m. talon, cartes restant après la donne, 12 | *blo* m. tirelire, tronc d'église, 2 | *blôde* f. ampoule, tumeur, échauboulure (Faym.), 9 | *bo* m. boue, 2 | *bodje* m. tronc, souche d'arbre (Scrus) ; f. corps de chemise, de sarrau (Scrus), 6<sub>1</sub> | *bote* f. botte, faisceau, 6 | *bot'hô* m. (verv. *boc'hô*) m. hareng saur (VILLERS), 8<sub>10</sub> | *boudin* m. pouding, 8<sub>10</sub> | *bouhe* f. liard d'Aix-la-Chapelle (VILLERS), *dès bouhes*, de l'argent, 6 | *boûkète* f. blé sarrasin ; petite crêpe faite de farine de sarrasin ou de froment, 8, 8<sub>5</sub> | *bowmaystèr* m. architecte inspecteur des bâtisses, 12 | *boye*, *bouye* m. bourreau ; diable ; « aigrefin, maltôtier, bigre » (VILLERS), 3r | *bran* m. tumulte, tintamarre, 2 | *brandevin* m. brandevin, 8<sub>10</sub> | *brèk* m. souîlard, ivrogne, 2 | *brèyon* m. mollet, gras de la jambe, 4 | *brézi* (malm.), *brèzén* (Faym.) m. braise, brasier, 1 | *breâtchén'*, *breâtchêt* m. petit pain, 12 | *bride* f. bride, 3 | *brike* f. brique, 6 | *britsèle* f. craquelin, 10 | *bronspote* f. « bière mise en cruche pour la faire mousser » (VILLERS), 8, 8<sub>2</sub> | *brosse* f.

poitrine de boeuf, 7 | *broû* m. boue, 2 | *brûtchét* m. petit pain, 12 | *brûte* f. jeu de cartes : mariage ; *bèle* ~, mauvaise femme, 7 | *bward* m. bord, 2

*cabiliawe* f. cabillaud (VILLERS), 8 | *câblô*, -on m. narcisse faux-narcisse (Faym.), 8<sub>10</sub> | *caliguluc'* m. « merveille, objet précieux, chose rare et extraordinaire » (VILLERS), 8<sub>9</sub> | *canabûse* f. sarbacane, 7 | *caynit'* m. caïnite, 12 | *chaltér* m. guichet ; commutateur, interrupteur, 12 | *cham-bèrlouke* f. robe de chambre (VILLERS), 8 | *chayp'* m. cible, 12 | *chlâhe* f. (volée de) coups, 8 | *chleûpe* f. clameau (Faym.), 8 | *chlîk* m. résidu de distillerie ou de brasserie (Huy), 8<sub>9</sub> | *chlîn* m. corde ou sangle porte-brancard, 8<sub>10</sub> | *chnope*, f. rhume de cerveau (Faym.), 9 | *chnoup'* m. rhume de cerveau (malm.), 9 | *chnûrchoû* m. soulier (d'ordonnance) à lacets, 12 | *chomèl* m. sellette d'un chariot (Faym.) 10r | *chârlén* m. poulain de deux ans (Faym.), 8<sub>10</sub> | *chrubèr* m. brosse dure à frotter les planchers, 12 | *chtokfich* m. merluche, 12 | *chtôs'troupes* f. pl. troupes d'assaut, 12 | *chtréflin* m. forçat, 12 | *chtrich* m. trait, tiret, 12 | *chuts'* m. tireur (membre d'une société de tir), 12 | *chutsen'grâp'* m. tranchée de combat, 12 | *chwam'* m. épingle d'écolier, 12 | *clame* f. clameau, 8 | *clape* f. tape, claque, 8 | *clatche* f. claque (sonore), 8 | *clitche* f. clenche, 1 | *clouche* f. petit sou (lg.), 6 | *cloupe* f. compas forestier, 12 | *clûtche* f. boulette ; ne se rencontre que dans *dès clûtches* ! = compte dessus !, à d'autres !, 6 | *clûte* f. boule de houille pétrie avec de la terre glaise, 7 | *cnab'* m. petit garçon (Faym.), 8<sub>1</sub> | *cnoudule*, -èle f. quenelle, petite boule de pâte cuite dans l'eau, 10 | *coma* m. virgule, 12 | *con'zoum'* m. coopérative de consommation, 12 | *cote* f. robe, 1 | *coûke* f. pain d'épice, 8 | *crampe* f. crampe, 8 | *crampon* m. crochet, crampon, 4 | *crâne* f. robinet, 7 | *cran'se* f. gâteau en forme de grand anneau, 8, 8<sub>3</sub> | *crans'kène* f. « tour de chapeau en or ou en argent, ganse ; alentour d'un plat de choux, accompagnement de saucise ou cochonnade, relevé » (VILLERS), 10 | *crape* f. croûte sur une blessure, 1 | *craque* f. mauvais cheval ; rosse ; mauvaise vache, 8 | *crasse* f. cardé, peigne, 6 | *crasson* m. cresson, 4 | *crâwe* f. crosse à jouer, 3 | *crênekin*, *crinn'kin* m. arbalète à pied (lg. arch.), 8<sub>10</sub> | *crêpe* f. mangeoire, crêche, 7 | *crête* f. frette, 6 | *crissôde* f. pâquerette, 6 | *croc'pènin* (VILLERS), *crus'pènin* (SCIUS) m. pince-maille, 8<sub>10</sub> | *croufe* f. bosse, gibbosité, 8 | *croûhe* f. cruehe (VILLERS), 8 | *croûte* f. sirop de pommes ou de poires (malm.) ; marmelade aux myrtilles (Faym.), 8 | *crole* f. boucle de cheveux, 6 | *crompîre* f. pomme de terre, 7 | *custèle* f. limonière, 8, 8<sub>5</sub> | *cute* f. prostituée, 6 | *crûse* f. kreutzer, 9.

*dâlèr* m. thaler, 12 | *dam'valse* m. et f. rouleau compresseur à vapeur, 12 | *dègbête* f. édredon, couvre-pied, 8 | *dègn* m. aire (d'une grange, d'un four) (lg.), 5 | *dèñkmäl* m. monument, 12 | *deûtche* f. liard (lg.), 6 | *déve* f. écorce de bouleau, 3 | *dike* f. fosse remplie d'eau ou de purin, mare, 8 | *djâbe* f. gerbe, 1 | *djårdin* m. jardin, 4<sub>2</sub> | *douïdelzac'* m. cornemuse, 12 | *drâtférhow* m. réseau de fils de fer barbelés, 12 | *dréve* f. allée d'arbres, 6 | *dringuèle* f. pourboire, 8, 8<sub>5</sub> | *drongård* m., -âde f. vieux radoteur, 8<sub>1</sub> | *drousses* f. pl., *droussins* m. pl. marc de café, 8.

*éstrih* m. couche de plâtre ou de ciment remplaçant le plancher à l'étage (Faym.), 12 | *èrzats'* m. succédané, 12.

*fagne* f. fagne, 5 | *Falihe* f. roche (lieu-dit près de Malmedy), 1 | *fanon* m. bannière, 4 | *fâstroû* m. fauteuil (verv.), 2 | *feld'vebèl* m. sergent-major, 12 | *fénin* m. pfennig ; *dès fénins*, de l'argent, 8<sub>10</sub> | *fesse* f. branche souple pour faire du clayonnage, 8 | *feston*, *fêstoun* m. forteresse, 12 | *fêtèr* m. parent, camarade (de travail), 8<sub>1</sub> | *fi* m. fief, 2 | *fibèle* f. abécédaire, 10, 12 | *fièsse* m. faite, 2, 3 | *filipchène* f. philippine, 10 | *simbe* f. meule à l'intérieur d'une grange (Faym.), 1 | *fizicus'* m. sous le régime allemand : médecin préposé au service sanitaire d'un district ou arrondissement, 12 | *flate* f. bouse de vache, 8 | *flèyon* m. tarte, 4 | *flin* m. silex, 8<sub>10</sub> | *flouhmachîne* f. aéroplane, 12 | *fôrlowef* m. avant-coulant, première eau-de-vie, 12 | *fotène* f. patte ; ne se trouve guère que dans *les qwate fotènes o l'ér*, les quatre fers en l'air, 10 | *foûdère* f. foudre de vin, 8 | *foûr* m. foin, 2 | *fourspan'* m. cheval de relais (VILLERS), 8<sub>1</sub> | *foûs'bal* m. football, 12 | *foûs'lates* m. pl. linge de pieds, 12 | *foyèrtsoyh'* m. briquet, 12 | *foyèrvére* f. corps des pompiers, 12 | *frambehé* f. (lg.) = frambehé, | *frambehé* f. baie d'airelle myrtille, 5 | *fraybank'* m. étal franc, 12 | *frayloaf* m. roue libre, 12 | *frâchop'* m. bière bue avant le dîner, 12 | *furlope* f. esprit de genièvre (VILLERS), 8.

*gâs'mask'* m. masque anti-gaz, 12 | *gasse* f. festin, régal, 8 | *gâz'verk* m. usine à gaz, 12 | *golza* m. navette, 8<sub>6</sub> | *grâce* f. (Faym.), m. (malm.) fossé le long d'une route, tranchée, 9 | *grèvesse* f. écrevisse, 1<sub>3</sub> | *grifèl* m. touche, 12 | *gris'même* f. semoule, 8 | *groun'(d)boûh'* m. cadastre, 12 | *grûzé* m. groseille (lg. gruzale), 3 | *grûzé* m. grélon (lg. gruzé), 3 | *guême* f. guipure, dentelles en bordure, 3 | *guènâde*, *gunâde* f. grâce, pardon, 6 | *gûterchop'*, -choup' m. dépôt des marchandises, 12.

*hacon* m. grosse cheville de bois (Faym.), 4 | *hâfèrflokes* f. pl. gruau d'avoine, 12 | *haksèle* f. paille hachée, 10 | *hamède* f. barre, levier de fer ou de bois, 6 | *ham'stèr* m. hamster, 8<sub>1</sub> | *han* m. étable, 2 | *handèle* f. affaire, marché ; dispute, différend, 10 | *han'granâte* f. grenade à main, 12 | *hantche* f. hanche, 1 | *hârd* m. brèche, 2 | *hâsse* f. hâte, 3 |

*hâvursac* m. havresac, 8<sub>7</sub> | *hâvursope* f. soupe de farine d'avoine, 7 | *hawe* f. houe, 1 | *haye* f. écaille (de poisson), pellicule, ardoise, 1 | *hâye* f. haie vive, 1 | *hé* f. côte escarpée couverte de taillis, de bois, 6 | *hêfe* m. esprit de vin (VILLERS), 6<sub>3</sub> | *hêksèrèye*, -*aye* f. sorcellerie, grande adresse, 10 | *hêlèm'* m. casque, 12 | *hême* m. heaume, 2 | *hêna* m. verre, tasse gobet, 2 | *hêpe* f. hache, 1 | *hêr* m. monsieur, gros personnage, 8<sub>1</sub> | *hêrbérihe* f. auberge des compagnons faisant leur tour d'Allemagne, 7 | *hêrin* m. hareng, 2 | *hêrpe* f. écharpe, dans l'expr. : è *hêrpe*, en écharpe, en sautoir, 1 | *hêsse* f. hêtre, 3 | *hêstou* m. ancien droit féodal de main-morte des princes-abbés de Stavelot-Malmedy, 2 | *heú* m. houx, 2 | *heúpon* m. gratté-cul, fruit de l'églantier, 4 | *hiède* f. troupeau, 1 | *hine* f. bûche (de bois fendu), attelle, 1 | *hir* m. soc de charrue, 2 | *hite* f. fiente (d'oiseaux, mouches); diarrhée, 6 | *filo* m. nœud coulant (Faym.), 2 | *hô* m. giron, 2 | *hôns* m. inflammation du pis de la vache (Faym.), 12 | *hore* f. grange, 1 | *hote* f. hotte, 6 | *houme* f. écume, mousse, 2<sub>2</sub> | *houše* f. botte de tanneur (lg.), 1 | *houye* f. charbon fossile, 3 | *howp'man'* m. capitaine d'infanterie, 12 | *hurlin* m. peau de veau préparée à l'alun (VILLERS); peau de tambour, 8<sub>10</sub> | *huskène* f. latrine, 10.

*ingwèr* m. gingembre, 12.

*kèn'lér* m. garçon de café, 8<sub>1</sub> | *kêtche* f. fruit séché au four, 6 | *kidèle* f. « casaque d'écurie, balandran » (VILLERS), 10 | *kike* f. moment, instant, clin d'œil, 8 | *kino* m. cinéma, 12 | *kirch* m. alcool de cerises, kirsch, 12 | *kirimusse* (VILLERS), *kirmesse* (SCIUS) f. dédicace d'une église, kermesse, 7.

*lakmoûse* f. tournesol, 8 | *lan'chtourm* m. (armée) territoriale ; soldat de la territoriale, 12 | *lan'trât'* m. chef ou commissaire de district, d'arrondissement, 12 | *lan'(d)vér* f. landwehr, milice ; m. soldat de la landwehr, 12 | *láp'* m. presure, 12 | *late* f. latte, 1 | *lêbêns'mitêlam't* m. bureau distribuant des cartes d'alimentation ou des vivres, 12 | *lèpe* f. lèvre, 1 | *leúp-wêrou* m. loup-garou, 2 | *lêzêboûh'* m. livre de lecture, 12 | *lin'zènes* f. pl. lentilles, 10 | *lisse* f. traverse horizontale, 1 | *lôdje* f. abri en bois ou en gazon dans la campagne (Faym.), 1 | *lolâ* m. frère cellite, Alexien, 8<sub>1</sub> | *lôûte* f. mesure de poids : demi-once (15 grammes), 8 | *lûchtoke* f. livèche officinale (Faym.), 8.

*machinènguèvr* m. mitrailleuse, 12 | *mâde* m. muid, 9 | *magot* m. gésier, 4<sub>2</sub> | *male* f. valise, 1 | *mangolt'* m. bette, 12 | *manguède* f. vice, défaut, 10 | *manikèt* m. petit bout d'homme, 11 | *mân'tsétèl* m. avertissement rappelant l'échéance des contributions, 12 | *marihâ* m. maréchal ferrant, 2 | *mârticot* m. singe (verv. *mârtikèt*), 11 | *mârtikène* f

guenon (lg.), 11 | *maytrāṇk'* m. (vin aromatisé de) petit muguet (hépatique étoilée, *Asperula odorata*), 12 | *mazindje* f. mésange, 1 | *mèn'chét* m. petit bout d'homme (VILLERS), 11 | *mèn'hér* m. monsieur, 8<sub>1</sub> | *mèrbule* f. chique, bille (VILLERS), 10 | *mérédilhe* f. raifort (VILLERS), 8 | *meūbélvár* m. voiture de déménagement, 12 | *meúne* f. vieille femme décrépite (Faym.), 7 | *mī* m. hydromel (VILLERS), 2 | *min'hére* f. grâce, miséricorde, pardon (VILLERS), 8<sub>1</sub> | *mirlèle* f. chique, bille (Faym.), 10 | *misse* f. rate, 5 | *molkéraye* f. laiterie, 10 | *mote* f. mite, 6 | *moudrére* m. assassin, homme cruel, 6<sub>2</sub> | *mouriâne* m. moricaud, 8<sub>1</sub> | *mouskèl* m. muscle, 12 | *moûse* f. marmelade, 8 | *mûne* f. (VILLERS) = meûne.

*nâle* f. ruban, 1 | *nâtron* m. bicarbonate de soude, 12 | *noûdèle* f. nouille, 10 | *nope* f. nope, bourre qui se forme sur le drap en cours de fabrication, 6.

*ocsô* m. barrique d'eau-de-vie (VILLERS), 8<sub>10</sub> | *oûrhân'* m. coq de bruyère (VILLERS), 8<sub>1</sub>.

*pâne* f. chiendent, 7 | *papaguèye* f. perroquet ; bavard (VILLERS) ; act<sup>t</sup> *papagay* m., 10 | *pate* f. patte, 1 | *pènin* m. pfennig, 8<sub>10</sub> | *pétèrman'* m. « bourgeois de Louvain » (VILLERS), 8<sub>1</sub> | *pétèrmene* f. bière fort épaisse de Louvain (VILLERS), 8<sub>1</sub> | *pétèrmène* m. (f.) ancienne pièce de monnaie valant un sol (VILLERS), 9 | *pifsac'* m. cornemuse (VILLERS), 8<sub>7</sub> | *pipô* (Faym.), *pítô* (malm) m. coccinelle, 8<sub>10</sub> | *plafèrt'*, *plafert'* m. individu gros et trapu, 8<sub>1</sub> | *plôhe* f. indisposition, incommodité, langueur, 7 | *poke* f. pustule variolique, 6 | *polak* m. Polonais ; grossier personnage, 8<sub>1</sub> | *pos'maystèr* m. percepteur des postes, 12 | *pote* f. prison, dans *hèrer ol ~*, mettre en prison, 8 | *pôte* f. patte, main, 6 | *potikèt* m. petit pot, 11 | *pot'kès'* m. (lg. *pot'kése* f.) fromage fait de caillebotte épicée mise en pot, 8<sub>4</sub> | *prêtèr* m. garde-champêtre (Faym.), 8<sub>1</sub> | *prin'tènes* f. pl. pâtisserie aixoise de pâte douce fortement épicée, 10.

*qwètch* m. alcool de prunes, 12 | *qwispèle* f. petite brosse à main, 10 | *qwizèle* f. fausse dévote, 10.

*râdiyô* m. appareil de réception de TSF, 12 | *rans'* m. crêpe de deuil, 8<sub>3</sub> | *ré* m. rayon de miel, 1<sub>1</sub> | *régrâs'* m. fétuque des prés, 12 | *reûpe* f. rot, renvoi, 8 | *rindje* f. boucle, anneau, 1 | *ringuèle* f. levier de fer, 10 | *rîsse* m. versoir de la charrue, 9 | *rómuskirihe* f. sorte de danse : branle (VILLERS), 9 | *ronhe* f. ranche (soutenant les ridelettes d'un chariot), 6 | *rosse* f. mauvais cheval, haridelle, 8 | *rue'trit'* m. frein torpèdo, 12 | *ruc'tsouh'* m. repli, retraite de l'armée allemande en 1918, 12 | *r(u)gon* m. seigle, 4 | *rûte* f. javelle d'avoine liée à la partie supérieure et dressée sur le champ, 9.

*sape* f. descente de la luette, 9 | *savon* m. savon, 1<sub>2</sub>, 4 | *scât'* m. espèce de jeu de cartes, 12 | *skèlin* m. escalin, 8<sub>10</sub> | *slik* m. résidu de distillerie ou de brasserie (lg.), 8<sub>9</sub> | *snoufe* f. tabac à priser, 8 | *sogne* f. soin, besogne ; souci, crainte, peur, 1 | *sope* f. soupe, 1 | *sopène* f. chopine, demi-litre, 10 | *souhe* f. câble, corde grosse et longue (Faym.), 8 | *soúrcroûte* f. choucroute (VILLERS), 8 | *spèrvî* m. épervier, 2<sub>1</sub> | *spiégue* m. espiègle, 8<sub>1</sub> | *spinâte* f. et m. épinard, 8, 12 | *spêlyon* m. petit traineau, 4 | *sporon* m. éperon, 4 | *spot* m. dicton, proverbe, 2 | *spoûle* f. époule, 6 | *sprâve* m. étourneau, 4<sub>1</sub> | *sprinke* m. tortoir, garrot (pour assujettir la charge d'un chariot), 8<sub>9</sub> | *spulbah'* m. cuvette à rincer la vaisselle, évier, 8<sub>9</sub> | *stâ* m. étal ; métier à tisser, 2 | *stâbe* f. aune (VILLERS), 8 | *stape* f. étape, 9 | *stipe* f. étai, 8 | *sto* m. souche, partie inférieure du tronc, 2 | *stofèl* m. gros pataud au visage joufflu (VILLERS), 8<sub>1</sub> | *strâfe* f. amende (VILLERS), 6 | *strompe* f. aiguillon de bouvier (VILLERS), 8 | *stron* m. étron, crottin, 2 | *strouk* m. tige, moignon (de chou), 8<sub>9</sub> | *swêlih* m. coutil, 12 | *swik* m. jeu de cartes, « la bête » (Faym.), 12.

*tâfèle* f. ardoise d'écolier, tableau, 12 | *tâkène* f. palan, 10 | *tâlchpère* m. et f. barrage (d'une vallée), 12 | *tapon* m. bonde, bouchon, 4 | *tas* m. tas, 2 | *tasson* m. blaireau, 4<sub>3</sub> | *tchène* f. joue (Robertville), 5 | *tchife* f. joue, 3 | *tête* f. mamelle, trayon, 1 | *tihe* f. campagnarde allemande, 1 | *tike* f. taie, 6 | *tômachlak* m. scorie Thomas, 12 | *tôrnistèr* m. sac d'ordonnance, 12 | *trâne*, *ôle du ~*, huile de foie de morue, 8<sub>8</sub> | *trape* f. piège, 1 | *tratche* f. salope, 6 | *tri(h)* m. (terre en) friche, 2 | *trin'kin* m. arc, arbalète, 8<sub>10</sub> | *trompe* f. tromblon (VILLERS), 1 | *tûte* f. grosse cruche, broc, 7.

*âboun* f. exercice de service en campagne, manœuvre, 12 | *âvèrlohe* f. linteau (Robertville), 7.

*vah'maystèr* m. gendarme, maréchal des logis-chef, 12 | *vassèrlaytouñ* f. conduite d'eau alimentaire, 12 | *vêt'mène* f. anc. pièce de monnaie valant 1/2 stuber (VILLERS), 9.

*wâ* m. botte de paille pour couvrir, 2 | *wafe* f. gaufre, 3 | *wake* f. bloc, éboulis de roche, 6 | *wan* m. pignon d'un bâtiment (Faym.), 2 | *want* m. gant, 2 | *wasté* m. gâteau, 3 | *wazon* m. gazon, 4 | *wêde* f. pâturage, prairie ; herbe, 7 | *wêke* f. miche de pain (VILLERS), 8 | *wéne* f. cric, guindas, 1 | *wèrand* m. garant, 2 | *wête* f. (chien de) garde, 1 | *wirt'hoûse* f. auberge (VILLERS), 8 | *Wô (Waud)* m. forêt entre Ondenval, Thiri-mont et Ligneuville, 2.

*yope* f. grosse veste d'homme, 6.

J. WARLAND.

## **Notes d' étymologie et de sémantique**

---

### **Liège, Legia et Glain, Merchoul et Pilchoul**

**Etude historique et philologique**

---

Grâce à M. Léon Lahaye, la question historique et linguistique nullement vidée de Legia et de Merchoul rebondit à l'ordre du jour. Elle avait jadis passionné deux historiens liégeois de marque, Godefroid Kurth et Théodore Gobert. Nos archéologues, spectateurs de l'assaut, prenaient parti pour l'un ou l'autre champion. Mais il s'agit là d'une querelle qui s'échelonne de 1882 à 1907 : nos jeunes Liégeois ont passé par d'autres préoccupations ; les étrangers ne sont pas au courant de ces particularités d'histoire. Dans cette Revue, qui n'est pas exclusivement locale, il faut commencer par exposer le sujet et en doser l'importance.

Il ne s'agissait au début de rien de moins que des origines de la ville de Liège et de son nom. On n'avait pas découvert encore sous la place St-Lambert les substructions qui nous montrent l'endroit habité par quelque tribu préhistorique. On s'attachait aux origines de la ville épiscopale. L'oratoire de Saint Lambert et sans doute quelques mesures éparses le long d'un ruisseau descendant de Coqfontaine (Ans) indiquaient aux historiens le noyau de la future cité. Liège a été d'abord le village installé au cours inférieur de ce ruisseau entre Publémont et la Meuse. Partant de là, on s'est demandé quel était le nom de ce ruisseau et on a essayé d'y rattacher le nom même de Liège.

Or les chroniqueurs donnaient au cours d'eau le nom de *Legia*. Il était donc admis, et depuis longtemps, que *Liège* reproduisait exactement le nom de *Legia*. Aucun doute ne semblait possible.

En 1854, Grandgagnage (<sup>1</sup>), le premier qui montra une connaissance appréciable des règles phonétiques, n'avait pu accepter l'identification de *Liège* et *Legia*. La forme francisée *Liège* provenait de ce qu'on avait considéré l'*i* de *Lidje* comme le résultat de la diphthongaison ordinaire de *e* ouvert libre (*fierum* > *fier* > *fîr*). *Lidje* est issu de *leudicus-leodicus* au sens de *publicus*. Il note que les annalistes joignent souvent les deux mots : *Leodicus vicus publicus*, *Leodium vicum publicum*. Au contraire il rapprochait l'hydronyme *Legia* des noms de la *Lys* flamande et de la *Lay* allemande (près de Siegburg, vis-à-vis de Bonn). La ressemblance entre les deux noms lui paraissait donc fortuite.

En 1882, dans ses *Origines de la ville de Liège*, Kurth adopte l'opinion de Grandgagnage pour ce qui concerne *Leudicus-Liège*, mais *Legia* lui apparaît une dérivation érudite et non populaire du nom de la ville (<sup>2</sup>). Puis il a eu des scrupules, qu'il expose tout au long vingt-cinq ans plus tard dans son article *Legia* (<sup>3</sup>). Sa thèse première lui a semblé méconnaître deux « lois », qu'il dit « d'ordre général », à savoir 1<sup>o</sup> « que les noms de cours d'eau sont les plus anciens de la toponomie », 2<sup>o</sup> « que, en général, les cours d'eau ont passé leur nom à la plus ancienne localité née sur leurs bords ».

Il en conclut que le nom de *Legia* devait être antérieur à celui de *Liège*; qu'il était impossible que le ruisseau de *Liège* n'ait pas eu de nom avant la fondation de la ville : il devenait

(<sup>1</sup>) *Mémoire sur les anciens noms de lieux de la Belgique orientale*, Extrait du t. XXVI des Mém. couronnés et Mém. des savants étrangers de l'Acad. roy. de Belgique, pp. 132-133.

(<sup>2</sup>) *Origines...*, dans le Bull. de la Soc. d'Art. et d'Histoire du diocèse de Liège, t. II.

(<sup>3</sup>) *Legia*, dans le Bull. de l'Institut arch. liégeois, t. 37, pp. 123-149.

donc hautement probable que le ruisseau avait donné son nom à la ville.

C'était s'emprisonner dans deux prétendues lois générales. Le ruisseau pouvait avoir eu anciennement un ou plusieurs noms sans que ce nom fût nécessairement *Legia*. Il arrive aussi que le nom d'un cours d'eau passe à quelque localité établie sur ses bords, exemple les deux hameaux d'Ourthe et Ortho ; mais on ne peut ériger cette particularité en « loi générale ». Kurth la contredit lui-même en affirmant (p. 10 de l'article *Legia*) qu'il n'est « rien de plus piquant dans la toponymie que le changement des noms de ruisseaux ».

On aurait pu raisonner autrement sur cette observation piquante érigée en loi : « la plupart des noms primitifs de cours d'eau sont tombés dans l'oubli ; donc *Legia* n'est pas nécessairement l'antique nom du ruisseau de Liège ». Kurth lui-même n'avait-il pas jadis jeté la suspicion sur *Legia* en le déclarant « une dérivation érudite et non populaire » ? bref, une création de chroniqueur purement livresque. Mais notre savant n'est pas arrivé d'emblée à cette solution. En 1905, dans une conférence faite à l'Exposition de Liège, il maintenait toujours que la Ville avait emprunté son nom au ruisseau ; seulement il modifiait le reste de sa thèse en considérant *legia* comme issu de *leudicus (rivus)*. Il lui répugnait de séparer radicalement les deux noms comme l'avait fait Grandgagnage et d'endosser l'invention de *Legia* aux chroniqueurs. Par malheur *leudicus*, étant germanique, ne pouvait pas être ancien ! Ce n'est que deux ans plus tard, en 1907, que Kurth réussit à se dégager de ces entraves.

Alors, dans cet article *Legia* où il nous raconte lui-même les diverses phases de son opinion, — que j'ai essayé de clarifier, les jugeant très utiles aux toponymistes, — il abandonne l'idée que *Legia* est le nom primitif et il imagine de rechercher dans les noms de lieu, le long du ruisseau, et plutôt en amont vers la source, le terme hydronyme révélateur. Le cours

d'eau n'étant pas bien long, un coup d'œil sur la carte lui indique le nom de *Glain*. Glain est un village au SO. d'Ans (commune d'Ans-et-Glain) ; c'était le nom d'une épaisse forêt au même endroit, qui fut abattue en 1303. Mais Glain ne peut être que par emprunt le nom de la forêt et du village : c'est un terme hydronymique avéré, fréquent en Belgique, en France et en Italie, d'origine celtique, signifiant « la claire eau », le pendant des *Lauter* et *Lauterbach* germaniques. Comme il n'y a pas d'autre ruisseau entre Ans et Glain que celui qui descend à Liège, il faut bien conclure que *Glain* est un antique nom de ce ruisseau.

M. Lahaye a dit de cette excellente trouvaille de Kurth qu'elle ne reposait sur aucun fondement historique. C'est vrai, mais elle repose sur un fondement philologique et la philologie pénètre au delà des documents de l'histoire. Si la conclusion de Kurth semble demeurer toute platonique au point de vue des origines de Liège, elle conserve le grand mérite de débarrasser nos esprits de l'obsession du terme *Legia*, qui se réduit définitivement à n'être qu'une création de chroniqueur. Certes on aurait pu atteindre ce résultat par une voie plus simple : un antique *Legia* soumis à l'évolution phonétique aurait abouti à *Leye* puis *Loye*, *Lôye* comme *feria à fôre* (foire), *corrivia à corôye* (courroie), *sancus Eligius à sainz-Èlôye* (St Eloy), nullement à la forme *Lidje* ; mais l'historien a plus de confiance dans les documents que dans les lois phonétiques. Et si, pour finir, on demande par quelle impulsion les chroniqueurs ont imaginé ce nom de *Legia*, la réponse est facile. Ils ne voyaient pour désigner le ruisseau en général que des noms vulgaires et trop particuliers ; ils ont fait ce que fait Kurth lui-même quand il dit « le ruisseau de Liège », ils ont latinisé *Lidje* à leur façon.

Nous concluons ainsi à la place de l'auteur lui-même, car, lancé dans cette étude des noms du ruisseau de Liège, Kurth consacre la suite de son article *Legia* à l'examen du nom le

plus obscur que les Liégeois du moyen âge lui donnaient, celui de *Merchoul*. Il oublie de dégager *leudicus* et *legia* des interprétations qu'il leur avait successivement assignées et de préciser sa doctrine finale. Et nous voyons aussi qu'il ne prend nul souci des autres noms du ruisseau. Il abandonne le point de vue historique pour faire de l'étymologie. Cependant cette multiplicité de noms recèle aussi un enseignement historique, qu'il aurait pu décorer du nom de « loi ». Les noms des cours d'eau sont, avec ceux des chemins, les plus instables de la toponymie. Rivières et ruisseaux, loin de conserver un nom antique immuable, sont en général traités avec moins de respect que les propriétés privées. Les riverains nomment leur cours d'eau *l'êwe*, *li ri*, *li bî*, ou, en ajoutant quelque circonstance locale, le *ri dè molin*, le *ri* de tel bois, de tel hameau, de tel coteau voisin, de telle couleur etc. Ainsi le ruisseau de Liège avait pu être le *Glain* ou la claire eau sans que ce nom impliquât rien de précieux ou s'étendît à tout son parcours. Plus tard, dans les textes du moyen âge, il devient vulgairement le *riwe* ou *rève* : « maison ki siet sor le *riwe* à Saint-Servais » (1294), « beals molins sur la rivière qui corroit par deleis Ains » (Jean d'Outremeuse I, 215). A Ans, en amont, il est le « rieu de Coquefontaine » ou « rieu des moulins ». En descendant il devenait le « bas rieu », le « rieu des meuniers », le « rieu de Cocraimont » ; en aval le « rieu des Bons-Enfants », le « rieu de St-Servais », le « rieu du marché » ou « rieu des pêcheurs » c'est-à-dire du marché aux poissons. Le *Legia* des textes latins est une traduction de « ruisseau de Liège » et n'a jamais été populaire. On s'imagine volontiers qu'une rivière doit avoir un nom unique : cette unité ne se produit qu'à la longue, par l'intensité des relations ; et il en a été de même des noms de famille.

Un seul des noms de la prétendue Legia reste énigmatique : *Merchoul*. Ce n'est pas qu'on n'ait versé des flots d'encre et de propos aigres-doux à son sujet.

Le premier essai d'explication du nom remonte assez haut, à Jean d'Outremeuse (II, 312). Il traduisait Mirchoul, en qualité de quartier de la ville basse, par « petite mère » soit *matercula* ou *matricula*, comme étant la « mère » de la cité de Liège. Du quartier le nom aurait passé au cours d'eau.

Godefroid Kurth, dans son *Notger* (pp. 167-168) et dans d'autres écrits, reprend l'idée de Jean d'Outremeuse en essayant d'expliquer mieux la filiation des sens. *Matricula* signifie d'abord le registre matricule ou liste des Pauvres du quartier, puis l'ensemble des Pauvres, puis le quartier qu'ils habitent, enfin le ruisseau qui traverse ce quartier. L'imagination poétique de Kurth ne voyait rien d'insolite à ces sautes de sens ni à cette étymologie impossible. Il songeait surtout à ruiner une autre hypothèse avancée par l'archiviste de la ville de Liège, Théodore Gobert.

Sans vouloir retracer ici par le menu les péripéties de cette polémique, disons qu'avant et après Kurth, Gobert faisait état de la première forme du mot, *Merdecuel*, et l'expliquait par deux composants, l'un roman : *merde*, l'autre flamand : *kuyl* fosse. De par cette étymologie bilingue, la Claire-eau devenait un dépotoir (<sup>1</sup>).

Le chanoine Roland, de Namur, intervenant dans le débat (*Archives belges*, 1907), proposa comme premier terme *mere*, *mâr* au sens de marais, sans égard à la forme primitive.

Aucune de ces interprétations n'est solide. Seule l'opinion de feu Gobert avait le mérite de s'attacher à la forme ancienne, mais elle se réfutait d'elle-même par son caractère hybride. Pour la rendre supportable il aurait fallu réduire les deux composants à une même langue, c'est-à-dire prouver que le flamand *kul*, *kuil* (fosse) avait été adopté par les Wallons et

(<sup>1</sup>) Voyez notamment GOBERT dans le Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. 35 (1905) pp. 140-154, et t. 37 (1907), 1<sup>er</sup> fascicule ; et les deux éditions de son grand ouvrage sur les Rues de Liège, *passim*.

romanisé. Je ne dis rien de cette conception scatologique d'un ruisseau changé en fosse d'aisance. — *Matricule* est encore moins défendable. En 1907, au reçu de l'article de G. Kurth intitulé *la Legia* (<sup>1</sup>), je pris la liberté d'écrire au savant professeur, à Aasche, que *matricula* aurait donné *Mareille* et non *Merchoul*, alléguant comme preuves que *tr* se réduit à *rr* ou *r* dans *père*, *mère*, *frère*, *pierre*, *parrain*, *marraine*; que le suffixe *-icūla* devenait *-ic'la*, *-iyla*, *-eille* en français, *-èye* en wallon, et de même *-iculum* en français *-eil*, en wallon *-èy*. Exemples *auricula* oreille, *vermicula*, vermeille, *paricula* pareille, *soliculum* soleil, *sonniculum* sommeil. J'aurais dû ajouter que le dérivé *matricularius* avait produit la forme misavante *marreglier*, popularisée dans le wallon *mârlî*. Mes humbles objections sont restées sans écho : M. Kurth a préféré ne pas se déjuger.

L'affaire en resta là, assoupie pour trente ans.

Tout récemment M. Léon Lahaye, conservateur honoraire du dépôt d'archives de l'Etat à Liège, a donné un article moins aventureux sur *Merchoul* (<sup>2</sup>). Il ne propose pas d'étymologie, bien qu'il n'approuve pas les précédentes, il étudie en historien. D'abord il a découvert dans un nécrologue de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle six nouvelles mentions du même terme, qu'il date de la fin du XII<sup>e</sup> siècle ou du seuil du XIII<sup>e</sup>. Les formes sont *rivulum Merdencuel*, *Merdencul* (3 fois), *Merdenchul* et *Merchul*. Voilà bien le même nom, mais c'est dans un document d'Aix-la-Chapelle, relatif à l'église Notre-Dame et pour une chose aussi intime que la fondation de messes anniversaires. Est-il vraisemblable qu'il s'agisse là du *Merchoul* de Liège ? M. Lahaye n'a pas osé trancher la question. Nous serons tantôt plus hardi ou plus imprudent. Constatons en attendant que, si ces mentions se

(<sup>1</sup>) Cf. Bull. de l'Inst. arch. liége., t. 37, pp. 123-149.

(<sup>2</sup>) Dans l'Annuaire de la Commission communale de l'ancien Pays de Liège, 1935.

rapportent à un ruisseau inconnu d'Aix-la-Chapelle, on peut du moins s'en servir comme élément de comparaison. Il y a là cinq mentions sur six qui viennent renforcer la valeur de la forme liégeoise *Merdecuel*.

M. Lahaye, qui connaît à fond les archives liégeoises, qui sait les interpréter plus finement que Gobert et plus patiemment que Kurth, a encore le mérite de démontrer que le nom de *Merchoul*, supplantant les autres, s'étendait à des moulins et à des quartiers qui ne correspondaient plus au prétendu cloaque du bas de la Ville imaginé par Gobert, à Saint-Servais, Richonfontaine, Agimont, Cocraimont, à toute la partie proprement liégeoise du ruisseau. Si le nom a semblé qualifier surtout le cours inférieur en aval du Marché, c'est que ce nom a passé au quartier de la Madeleine et est devenu le nom populaire de ce quartier. Observation importante, mais il faut se garder d'en exagérer la portée : si le nom s'est étendu progressivement à des parties du ruisseau en amont, il pouvait n'avoir qu'une aire très restreinte à l'origine.

Pour accorder l'étymologie à la topographie, il serait bien utile aussi de savoir quelle était l'importance de ce ruisseau aujourd'hui invisible et sans nom qui coulait jadis à ciel ouvert. M. Lahaye nous le dit encore. Un article 97 de pavillar du XIV<sup>e</sup> siècle ordonne que « le riwe dè Marchiet » (du Marché) doit avoir un lit de quatre pieds de largeur et réserve sur chaque rive une aisemence ou terrain libre de quatre pieds. Quatre pieds, ce n'est pas immense, mais c'est une largeur d'honnête ruisseau ; douze pieds avec les deux marges, en pleine ville, cela compte ! Aussi les édiles veillaient à la propreté et au libre cours des eaux. M. Lahaye se plaît à montrer, contre les assertions de Gobert, qu'on défendait d'y jeter « cendres, tribus (lisez *trigus*), anciennes (lisez *ansènes*, fumier), xhouilles et autres ordures ».

Ainsi armé historiquement, on voit du moins ce que défunt *Merchoul* ne peut pas signifier ; peut-être parviendra-t-on à

lui découvrir un sens plus acceptable. Je l'ai cru naïvement, et, entraîné par l'article de M. Lahaye dans le sentier tortueux des recherches, j'avais composé à la fin de 1935 un article dont j'ai envoyé un résumé à M. Lahaye et dont j'ai donné lecture à la séance de fin janvier 1936 de la Commission royale de toponymie et dialectologie. Mais M. Haust, à la clôture de la séance, nous annonça qu'il avait fait sur la question un article étymologique, qui était à l'impression. Il me fallut donc bien attendre. Si l'article annoncé parvenait à me persuader, je remisais le mien sans la moindre hésitation. Si je restais en désaccord, il me devenait impossible de publier mon travail tel quel sans rencontrer les arguments de mon collègue. J'aurais souhaité pour mon repos que la thèse inconnue de M. Haust fût si évidente qu'elle mît fin au débat. Mais, en ce domaine de l'étymologie, qui peut se vanter de détenir le monopole de la vérité ? Le chercheur entreprend toujours de résoudre un problème à données insuffisantes. Sa solution est une construction où les hypothèses et les vraisemblances s'entrelacent aux arguments vrais. Le raisonnement s'échafaude sur des lois et des règles auxquelles on attribue complaisamment ou inconsciemment une portée générale sans exception. Quand je reçus en septembre dernier l'article de M. Haust<sup>(1)</sup>, je n'ai pas réussi à me convaincre que la construction nouvelle, plus savante que celles de Kurth et de Gobert, fût à l'abri de toute objection. Cette thèse de grande allure, si séduisante par les nombreux congénères que l'auteur donne à notre Merchoul local, ressemble si peu à ma modeste solution que j'en demeure ébahie. Au point de vue scientifique, ayant donné à ma proposition un commencement de publicité par cette lecture à la Commission de Topo-

(1) Il a paru dans le n° 4 de l'Annuaire de la Commission communale de l'Histoire de l'Ancien Pays de Liège ; Liège, Vaillant-Carmanne, 1936 ; pp. 238-248.

nymie et Dialectologie, je n'ai plus droit au silence. Je dois compte à mes collègues d'une différence d'opinion presque totale. Sans nourrir l'illusion d'apporter une solution plausible au problème, j'espère que ma thèse ne sera pas inutile si elle contient une partie critique resserrant l'aire des recherches. Dans cet article, destiné à une revue qui n'est pas exclusivement liégeoise, il m'a paru nécessaire, pour des lecteurs étrangers à la ville de Liège, de rattacher aux origines de *Liege* et de *Legia* cette question de *Merchoul* qui, isolée, paraîtrait infime et négligeable. Au lieu de nous livrer à une polémique déplaisante, nous étudierons tour à tour les problèmes d'histoire et de philologie que le sujet suscitera. Il y en aura de très compliqués, nécessitant de longues parenthèses, mais je n'ai pas l'intention de les contourner dans cette promenade archéologique.

Avant de se mettre à l'étude du mot, il faut faire le tableau des formes recueillies. Il semble en ce point qu'il nous suffira de copier ou de résumer la liste fournie par Kurth (*La Legia*, p. 19), mais il faudra y joindre un examen des commentaires de Kurth. Actons d'abord en abrégé les données du tableau. Kurth a trouvé *Merdecuel* en 1218 et 1299, *Merchul* en 1296 et 1383, *Merchu* et *Merchuel* dans le registre des Pauvres en Ile du XIII<sup>e</sup> siècle, *Mierchuel* en 1304, *Merlechue* en 1338, *Merlechul* en 1356, *Mielchuel* en 1357 et 1381, *Mielchoul* en 1372, *Merchuel* 2 fois en 1372, *Mierchou* en 1375, *Merchoule* en 1384. Les formes des siècles postérieurs n'offrent pas d'intérêt.

Ce tableau respectable est insuffisant. Kurth lui-même en a détruit la valeur. Il a voulu se débarrasser de *Merdecuel* au profit de *Merchoul* qui lui semblait plus proche de *matricula*. Pour y arriver il note que « les deux premières mentions » n'en forment en réalité qu'une seule, puisqu'elles se rapportent l'une et l'autre à un même lieu, à savoir un moulin « situé sur le ruisseau » ; que les moines d'Orval, rédacteurs du second acte, ont simplement copié la graphie du premier

document. Il ne reste plus ainsi qu'un seul *Merdecuel*, et, pour en décapiter la liste, il le range au nombre des « bédoues ou jeux de mots » commis par « étymologie populaire ». Le système est ingénieux, mais il faudrait tout de même n'user de ces artifices qu'après avoir confronté les documents. En nous reportant aux deux chartes en question, nous voyons que la seconde n'est pas du tout une copie de la première. L'acte de 1218 est en latin ; il atteste uniquement que le Chapitre de St-Lambert a donné en rendage à une veuve Libuin les 3/4 d'un moulin « situm super rivum qui dicitur Merdecuel ». Suivent les conditions de cette location<sup>(1)</sup>. Le quatrième quart appartenait à l'abbaye d'Orval, qui n'est pas citée. L'acte de 1299<sup>(2)</sup> est au contraire une procuration, en roman, donnée par l'abbé d'Orval à un moine Jean, pour négocier la vente de « teile partie com nos avons ou molin qui siet en Liege sur le riu de Merdecuel ». Cette procuration est donnée à Orval. L'abbé d'Orval devait avoir ses titres de propriété et n'avait pas besoin certes de copier un chirographe de Liège, simple acte de location qui ne le concernait nullement.

Mais supposons que ces deux textes se réduisent à un seul : il reste à examiner si *Merdecuel* doit être condamné comme jeu de mot facétieux ou être reconnu légitime. *Testis unus, testis nullus* : il faudra aussi lui trouver des auxiliaires. Il y a bien dans la même liste un *Merlechul* et un *Merlechue* où Kurth aurait pu voir scientifiquement une substitution de consonnes dentales, *l* au lieu de *d*, comme dans *cadorê-calorê, dâborer-dilâborer, adlez-addez*, accident commun et général qu'on peut déjà constater dans *'Οδυσσευς-Ulyxes* et *δακρυ-lacrima* ; mais, si son attention avait porté de ce côté, il n'aurait pas manqué d'y découvrir le « merle » et le jeu de l'étymologie populaire. Il est impossible de prouver s'il y a

(<sup>1</sup>) *Cartulaire de Saint-Lambert*, I, pp. 183-184.

(<sup>2</sup>) *Ibid.*, t. II, p. 557.

jeu de mot ou non et la suspicion continue à planer sur *Merdecuel*.

Heureusement nous n'en sommes pas réduit à si peu. Les recherches de M. Lahaye nous fournissent un nouveau contingent de formes, pour Liège et pour Aix ; seulement il faut en discuter la valeur, et je préviens le lecteur pressé que ceci nécessite une longue et ardue dissertation.

Nous récoltons d'abord dans l'exposé historique et géographique de M. Lahaye trois formes liégeoises contenant le *d* :  
1<sup>o</sup> « molendinum super fluvium *Merdezu* » en 1179, dans un acte du pape Alexandre II dont les données proviennent évidemment de Liège. Cet acte est recueilli dans le Cartulaire de Saint-Laurent ; l'original en est perdu, mais nous n'avons aucune raison de suspecter cette forme absolument correcte.  
2<sup>o</sup> « super rivum *Mendocius* » entre 1244 et 1250, pour désigner une branche du ruisseau détournée vers Hors-Château.  
3<sup>o</sup> une notation en abrégé « Magdel' sour *Mierd'* », en 1272, à traduire « la Magdeleine sur *Mierdechoul* ». Ces trois formes valent par la présence du *d* ; pour le reste elles sont de valeur inégale. La troisième contient une diphtongue *ie* dont la légitimité reste discutable. La seconde, *Mendocius*, s'éloigne du type par l'*n* et par la finale. Le *Merdezu* de 1179 se place en tête de liste. Il doit se lire *Merdetsu* d'après la valeur du *z* roman avant le XIII<sup>e</sup> siècle. Cette finale -*zu* (-*tsou*) nous représente une étape de la palatalisation de *c* guttural.

Aux trois textes précités nous pouvons joindre hardiment les six mentions du calendrier nécrologique d'Aix, d'après une suite de raisonnements qu'il est nécessaire d'exposer puisque nous nous éloignons en cela de l'opinion de M. Lahaye et de M. Haust.

Le document d'Aix (<sup>1</sup>) ne fournit point de dates. Dans un nécrologue on ne se préoccupe que de fixer le jour où la messe

(<sup>1</sup>) Voyez la description qu'en donne M. Lahaye, p. 176 de l'Annuaire précité, p. 5 du tirage à part.

de fondation doit être exécutée. Les fondations ne sont pas toutes de la même époque. Le nécrologue réunit donc des mentions de dates diverses. Les quatre en *merden* se dénoncent par leur forme comme antérieures à la plus ancienne de Liège. Une seule, *Merchul*, doit être contemporaine des premiers *Merchoul* de Liège. Visiblement le scribe qui a établi ce mémorial a copié des notations plus anciennes. Ces notations portent-elles le cachet germanique ? Peut-on les considérer comme étant indépendantes de celles de Liège ? Telle est la délicate question que nous nous posons.

Remarquons d'abord l'identité de formule entre les mentions aixoises et les mentions liégeoises. A part ce point qu'il s'agit de propriétés, moulins ou maisons, dans le Cartulaire de St-Lambert, de maisons données pour payer une fondation de messe dans le nécrologue, la situation de l'immeuble est formulée de même :

« Ecclesia beati Lamberti habet unum molendinum situm super rivum qui dicitur Merdecuel » 1218, Cart. de St-Lambert, I, 183. — « Molin qui siet en Liege sus le riu de Merdecuel », 1299, ibid., II, 557. — « Molendinum super fluvium Merdezù », 1179, Cart. de St-Laurent, fo 1 (aux Archives de l'Evêché). — Transcrivons en regard les six mentions de l'obituaire d'Aix, que nous empruntons à M. LAHAYE (pp. 5-6) : 19 février. Obiit Ilandis, que dedit « domum supra rivulum Merdencuel », que vendita est, solventem 21 denarios in anniversario ejus. — 4 avril. Obiit Ava, pro qua habemus « domum supra Merdencuel ». — 23 avril. Obiit Rodulphus, pro quo data est « domus super Merdencuel », solvens 20 denarios in anniversario ejus. — 13 juillet. Obiit Albertus, pro quo data est « domus juxta Merdencuel », solvens 20 denarios in anniversario ejus. — 14 septembre. Obiit Nicolaus, pro quo habemus « quartam partem domus supra rivulum Merchul ». — 9 novembre. Obiit Steina, que et maritus ejus Wikerus, dederunt « domum super Merdencul », solventem 4 solidos in anniversario ejus.

Il y avait certainement d'autres façons d'indiquer l'emplacement d'une maison : cette identité de formules est un fait à expliquer. Dans le détail, le mot capital, à part l'*n*,

est identique ; identique le passage de *-cuel* à *-chul*. Personne n'a tiré parti de cette ressemblance.

Nous sommes, à Aix, en pays de langue germanique. Or, supposez un scribe allemand, en pays allemand, commémorant les donations d'Allemands d'Aix : il n'aurait pas noté, quatre fois sur six, par *Merdencuel* ou *Merdencul*, un nom de ruisseau de sa banlieue ; les graphies *-cuel*, *-cul* sont anti-germaniques ; et jamais il n'aurait rencontré les formes postérieures *Merdenchul* et *Merchul* changeant le *k* primitif en *ch*. Et si par hasard *Merdencuel* doit se prononcer *Merdensuel* selon l'idée de M. Haust, jamais scribe allemand n'eût écrit *c* en fonction de *s*. Donc, si ce scribe était allemand, il a copié des notations étrangères, romanes, et d'où seraient-elles venues sinon de Liège ? Supposez-le wallon en présence de noms de lieu germaniques à transcrire, aurait-il eu la hardiesse de les romaniser ? aurait-il pu le faire si fidèlement qu'il eût passé de *Merdencuel* à *Merchul* comme à Liège ? En réalité ce scribe final n'a rien fait de tout cela : il a recopié six notes anciennes, de dates diverses, mais portant toutes l'estampille romane.

Ces arguments de phonétique et d'orthographe peuvent impressionner un philologue ; l'historien, lui, ne se laisse influencer que par des preuves historiques. Il objectera que nous ne faisons que déplacer la difficulté, puisqu'il est invraisemblable d'assigner à Liège un ruisseau et des immeubles cités dans un obituaire d'Aix-la-Chapelle. Nous contestons cette qualité d'invraisemblance.

Quant au ruisseau, M. Lahaye — qu'on ne peut accuser d'avoir disposé les arguments en faveur d'une conclusion, — à déclaré qu'il avait écrit à un savant d'Aix-la-Chapelle, à M. Teichmann, l'éditeur même du nécrologe, pour savoir où était situé ce *rivulus Merdencuel*. M. Teichmann a répondu qu'il n'y en avait pas trace dans les archives aixoises en dehors des mentions du nécrologe. Pas de trace ! voilà qui est bien

étrange ! Cependant toutes les maisons échelonnées le long de cette Merdencuel n'ont pas été données à l'Eglise Notre-Dame. S'il y en avait une par dizaine, ce qui est faire bonne mesure à la piété, il y avait là, le long du ruisseau, une soixantaine de maisons. Aucun contrat de vente ou d'achat ne rappellerait le nom du ruisseau ! Toute une rue d'Aix et son ruisseau et le nom même du cours d'eau auraient disparu totalement sans laisser la moindre mention dans les vieux actes ! C'est cela qui est invraisemblable.

Par contre M. Teichmann faisait observer que le scribe du manuscrit a soin d'indiquer la localité quand le bien donné à l'Eglise est situé en dehors de la Ville. Or cette indication manque dans les obit en question. Mais le nom même de Merdencuel, qu'on n'omet jamais, n'est-il pas une localisation suffisante ? surtout entre deux villes aussi voisines ? On voudrait la mention supplémentaire « *in Leodio* ». Mais reportons-nous à l'époque des plus anciens obit recopiés par le scribe du nécrologue, époque que la forme plus pleine *Merdencuel* dénonce comme antérieure aux mentions liégeoises, le nom de *Leodium*, qui nous hypnotise aujourd'hui, n'était pas nécessairement prépondérant. Et, dans l'hypothèse que le nom désigne le ruisseau de Liège, si les six donateurs ou donatrices étaient des émigrés d'Aix, industriels ou commerçants ayant acquis pignon sur rue en Merdencuel, cette façon de localiser le legs devait leur paraître naturelle et suffisante.

Contre cette hypothèse de la provenance liégeoise, M. Lahaye a remarqué très finement que les prénoms de trois donatrices, Ilandis, Ava et Steina, ne se rencontrent guère employés à Liège. L'objection tombe si ces trois femmes sont originaires d'Aix, mariées à des Liégeois, et leur origine explique par surcroît, qu'elles tiennent à s'assurer une commémoration à Notre-Dame d'Aix.

Mais notre façon de concilier des faits en apparence contradictoires repose sur l'état des relations entre Aix et Liège aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Sur ce point un ami nous a mis en garde. Il n'a point constaté, lui historien, cette intimité que nous postulons entre les deux villes. Dans le domaine politique, soit ; mais il s'agit simplement de savoir s'il existait assez de relations religieuses et commerciales entre les deux villes pour admettre que des Aixois se soient fixés à Liège et que des Liégeois aient épousé des femmes d'Aix. C'est une longue recherche, que nous n'avons pas le droit de remplacer par une affirmation, puisque tout le bien-fondé de l'argumentation qui précède en dépend.

Qu'on n'oublie pas d'abord qu'Aix-la-Chapelle faisait partie du diocèse de Liège, au même titre que Namur, Dinant ou Tongres. Si les documents nous manquent pour déterminer directement l'étiage des relations commerciales, au moins pouvons-nous établir un état des relations diocésaines en exploitant le vaste Cartulaire de l'Eglise Saint-Lambert de Liège. Voici quelques jalons.

1<sup>o</sup> En 1070 (Cart. I, pp. 34-36), le roi Henri confirme à l'église de Liège ses possessions ; il y ajoute le château d'Argenteau, des droits régaliens à Dinant et « des droits d'usage dans la forêt d'Aix-la-Chapelle : insuper de foreste nostra Aquis Grani palatio regio ligna materiam seu quae-cumque inibi necessaria videntur ». — 2<sup>o</sup> En 1222 (Cart. I, p. 197), le Chapitre d'Aix-la-Chapelle fait savoir qu'il a vendu à son prévôt Sybodon le domaine qu'il possédait à Anixhe (dépendance de Fexhe-Slins) : « capitulum beati Alberti de Aquis... praedium nostrum apud Anese... », et, en 1236 (Cart. I, 355) ce Sybodon donne sa terre d'Anixhe à l'Eglise St-Lambert en s'en réservant l'usufruit. — 3<sup>o</sup> En 1244 (Cart. I, 463) le Chapitre de Sainte-Marie d'Aix prie celui de Saint-Lambert de soumettre à l'approbation de l'Evêque de Liège la nomination de Gassilius comme doyen. — 4<sup>o</sup> Vers 1247-53 (Cart. I, 533) le mayeur, les échevins et « universitas civium Aquensis » certifient au Chapitre de Saint-Lambert qu'ils considèrent comme absurdes les prétentions des échevins de Herstal de juger « de scabinis et de civibus leodiensiibus ». (Il s'agit ici de politique. Herstal appartenait à Godefroid de Louvain, seigneur de

Gaasbeeke, qui avait obtenu la seigneurie de Herstal en 1247). — 5<sup>e</sup> En 1252 (Cart. II, 30), un Otto, prévôt d'Aix, figure parmi les arbitres qui assignent à Saint-Lambert la none (decimam octavam nomine none) des terres nouvellement mises en culture à Oreye et à Alken (Oreye province de Liège, Alken prov. de Limbourg). — 6<sup>e</sup> En 1279 (Cart. II, 306), des députés du Chapitre d'Aix viennent soumettre à l'approbation du Chapitre de St-Lambert l'élection de leur doyen. — 7<sup>e</sup> En 1330 (Cart. III, 366) Un Guillaume d'Aix est bourgeois de Liège : « li enfans de Gere, pour une maison qui fut Willeame d'Ais »; et (p. 368) on cite « la maison d'Yzabeal d'Ais ». — 8<sup>e</sup> En 1338 (Cart. III, 533), le chantre de l'Eglise N.-D. d'Aix, Gerars Maschurez est chanoine de Saint-Paul de Liège. — 9<sup>e</sup> En 1343 (Cart. IV, 20-21), un Bernard de Hulhoven est chanoine de St-Lambert. Il fait testament, en présence de Jean de Viller lez Limbourg, de Henri de Cornelimunster et de sa sœur Magehilde du couvent de Heinsberg. Il lègue en premier pour le repos de son âme et de celle de Guillaume de Stockhem, *chanoine de Liège et chantre de l'Eglise Sainte-Marie d'Aix*, 50 florins royaux ; aux pauvres d'Aix 50 florins royaux pour le repos de son âme et de celle d'un Renier de Bunde, citoyen d'Aix, son cousin germain ; au Chapitre de Liège 100 fl. royaux pour payer son anniversaire perpétuel... ; finalement sa cour, située à Herdoye en territoire de Heynsbergh, qui est son héritage familial et qui revient de ce chef à ses héritiers naturels. — 10<sup>e</sup> En 1366 (Cart. IV, 442) Eustache Persan de Rupiforti (Rochefort) prévôt de Sainte-Croix à Liège, et Jean Hugo de Huy, écolâtre de St-Adalbert d'Aix, échangent leurs fonctions.

Sans poursuivre au delà cette énumération, on voit qu'il existe des relations ecclésiastiques et civiles entre Aix et Liège. Il y a des Liégeois en fonctions à Aix et des Aixois en fonctions à Liège. S'il y a moins de traces d'achats, de ventes, de constructions de maison, c'est uniquement parce que ces faits particuliers ne concernent pas l'Eglise. S'étonner que N.-D. d'Aix possédât des maisons en Merchoul, ce serait ne rien connaître de la dissémination des propriétés au moyen-âge, des refuges et asiles que les congrégations religieuses se ménageaient à l'étranger. Nous avons vu que l'abbaye d'Orval possédait à Liège un quart du moulin des Bons-Enfants. Nous aurions voulu invoquer encore un Indiculus du XII<sup>e</sup> siècle énumérant les biens de cette même

église N.-D. d'Aix, inséré par Ernst dans son *Cartulaire du Limbourg* (*Hist. du Limbourg*, t. VI, pp. 83-85) ; il mentionne des biens à Wandre, Jupille, Chénée, Mortier, Retinne, Hermalle, José etc., mais il est resté inachevé et ne nous donne pas les biens situés à Liège. Cette lacune ne nous empêchera pas de conclure qu'il n'y a pas deux *Merchoul* et que les six mentions d'Aix reviennent au ruisseau de Liège.

Nous nous sommes livré sans remords à cette dissertation pour augmenter l'autorité du terme primitif *Merdecuel*. Si les historiens n'acceptent pas nos conclusions sur ce point, *Merdencuel* subsiste néanmoins comme terme collatéral et de comparaison ; le philologue ne peut pas l'éliminer. De Liège il nous reste le *Merdecuel* de 1218, celui de 1299, le *Merdezu* précieux de 1179, et même le *Merlechuel* de 1356. Nous abandonnons le *Mendocius* de vers 1244, doublement fautif, peut-être estropié de *Merdecuil*. Il faudra bien tenir compte de l'*n*, du *d*, du *c*, du *z* dans un essai d'explication de *Merchoul*.

Il est beaucoup moins utile de collectionner toutes les variantes postérieures à l'apparition de la forme *Merchoul*. Voici en ce point l'essentiel. Jean d'Outremeuse écrivait *Mirchoul* par un *i*. Ce trait paraît être l'exagération d'une prononciation *Mérchoul* par *e* long fermé. En ce cas il faudrait poser comme formes primitives *Mérdencuel*, *Mérdecuel*. Mais cet *e* sans accent, suivi de deux consonnes, était condamné à être lu en *è* ouvert, puis diphtongué en *iè* comme dans *fier*, *vier*, *tier* (*ferrum*, *vermem*, *terminum*). On obtient ainsi des graphies *mierchoul*, *mierchou*, *mielchou*, etc. On eut pourtant aussi parfois, conservant l'*i*, des déformations par métathèse en *Micherou* pour *Mirechou*. Le nom disparut totalement avant la fin de l'ancien Régime : le ruisseau depuis longtemps voûté avait perdu son importance et sa popularité quasi millénaire.

Il s'agit d'expliquer un mot dont on ne sait même pas la prononciation exacte. Prononçait-on *Merchoul* ou *Mertchoul*, et, en remontant dans le passé, prononçait-on *Merdekeul* ou *Merdesœul*, *Mérde-* ou *Mérde-*? Ces questions, sans importance aux yeux du profane, sont capitales pour bien orienter les recherches étymologiques. L'écriture, lâche et déficiente, rend mal les phénomènes phonétiques. Le langage bariolé des scribes vient encore augmenter cette indétermination. Il faut éplucher quasi chaque voyelle et consonne une à une. Nous le ferons, persuadé que notre étude vaudra moins par une course à la solution finale problématique que par un examen patient des obstacles.

Partons de *Merchoul*. Le *ch* des scribes est susceptible de trois prononciations. Nous écartons d'emblée *Merk-houl*, prononciation exceptionnelle que personne n'a proposée. *Merchoul* en fonction de *Merk-houl* est une graphie qui pourrait échapper une fois à un scribe, mais ce serait miracle que tous les scribes de siècle en siècle aient employé cette forme insolite.

*Mer-choul* est-il plus vraisemblable ? Je vois que M. Haust en fait un représentant incontestable de *Merçoul* ou *Mersoul*. Il n'a pas de peine, évidemment, à trouver dans les chartes des centaines d'exemples où le *ch* des scribes correspond à *ç* ou *ss* originale. Cela lui permet d'expliquer le primitif *Merdecuel* par *Merdeçuel* et de découvrir dans la finale un suffixe *-iolus* bien séduisant. C'est une proposition à examiner.

On a beau chercher les sources de *ch* en wallon liégeois : on n'en trouve guère. *C* (+ *e*, *i*) après consonne aboutit à une sifflante : *pourcê*, *moncê*, *poncê*, *mèrci*, *bassin*, *rècene*, *pôce*. — Après voyelle il aboutit à *h* = *plaihant*, *rîlhant*, *taihant*, *tot d'hant*, *rèhin*, *vèhin*, *oûhê*, *ronhe*, *ronhis*; *dîh*, *creû(h)*, *neûh*, *berbis*, *soris*, *piêtris*. — *cc* (+ *o*, *u*) nous donne *tch* : *sètch* (sac), *sètch* (sec), *bètch* (bec), *batch* (bac). — *sc* aboutit à *h*, le *xh* des documents : *mohe*, *take*, *kinohe*, *têhe*, *cohe*, *hover*.

— *c* + yod, à la tonique, devient *ç*, *ss* : *érçon*, *mäcon*, *tchässi*, *rabrëssi*, *lècî*; et de même après la tonique : *bësèce*, *glëce* *mènace*, *vëce* (*vicia*), *pëlice*, *brës'*, *brësse*, *lës'* (*laqueum*). — *sc* + yod donne *h* : *pèhon*, *fahe*, *mahî*, *bouhî*. — De même pour *sy*, *ssy* : *bâhî*, *mâhon*, *mèhon*, *mèhener*, *abahî*, *cwahî*. — *ty* précédé d'une consonne aboutit à la sifflante, après voyelle à *h* : *mâs'* (*martium*), *tîs'* (*tertium*), *fwèce*, *tchanson*, *linçoû*; mais *râhon*, *sâhon*, *prîhon*, *poûhon*, *magnehon*, *awehî*.

Où se cache donc le *ch* liégeois? Dans quelques mots empruntés au français : *chér*, *chéf*, *touche*, *coûche*, *riproche*. On entend aussi, surtout dans le parler des gens du peuple et au nord de Liège, *atinchon* pour *atincion*, *pachon* pour *passion*, et de même *pôrchon* (*portion*), *comichon* (*commission*), *s'achîr*, *achéz-ve* pour *s'assîr*, *assiez-ve*, *moncheû* pour *monsieû*, *ayi chète* pour *ayi ciète* (*oui certes*), etc. C'est un épaississement de la prononciation ordinaire de *cy*, *sy*, qui reste désagréable à une oreille un peu délicate, qui d'ailleurs se restreint au vulgaire, se propage dans certains endroits plus que dans d'autres, qui enfin n'est ni général ni ancien. Nous n'avons trouvé dans les chartes publiées par M. Wilmotte que *contenchons* (1237) et c'est un mot savant que le peuple ignore, un picardisme dont le scribe seul est responsable.

Il est vrai qu'on rencontre le *ch* à foison dans les actes et chez les auteurs liégeois du moyen-âge, mais il faut bien se garder d'endosser ces formes à la phonétique liégeoise. Je m'en suis expliqué longuement ailleurs (¹). Ma thèse était contraire à la Doctrine. J'ai rencontré des incrédules et d'autre part des collègues qui m'ont dit avec le sourire : « on s'en doutait un peu! », traduisez : « vous avez enfoncé une porte ouverte ». Et pourtant je suis obligé de répéter

(¹) *Français et dialectes chez les auteurs belges du moyen âge*, dans le Bulletin de la Commission royale de Toponymie et Dialectologie, t. V (1931), pp. 33-92.

aujourd’hui que nos vieux auteurs liégeois voulaient écrire leurs livres en français, qu’ils ont confondu souvent le francien et le picard parce qu’ils lisaien plus de documents et d’œuvres en dialecte picard. Dans les cas que nous avons dû passer en revue, il leur arrive très souvent de transposer la sifflante et le *h* du liégeois en *ch*. On pourrait en étaler des milliers d’exemples. C’est un picardisme avéré. Mais il y a pourtant en wallon liégeois des *ch* légitimes qui se prononcent *ch* dans quelques mots d’emprunt et *tch* dans les autres cas : comment donc décider que *Merchoul* doit se lire *Mersoul* ou *Merchoul* ou *Mertchoul* ? Le moyen se présente bien simple. Nos auteurs et nos scribes wallons francisants ne surveillent pas constamment leur transposition en français. Ils s’oublient souvent, laissant par mégarde reparaître les formes wallonnes. Jean d’Outremeuse écrit tour à tour *chertain* et *certain*, *marche* et *mars*, *prinche* et *prince*, *nunchiet* et *nunciet*, *commencheir* et *commencer*, *ochirent* et *ocirent*, *che* et *ce*, *chu* et *çu*, en *chelan* et en *celan*, etc. Il reste donc dans les écrits du passé de nombreux témoins de la prononciation wallonne en sifflante. La question pour *Merchoul* revient donc à chercher si l’on trouve une alternance *Mersoul-Merchoul* dans les œuvres et les chartes liégeoises. Il n’y en a pas. On peut admettre encore qu’un scribe dans un acte écrive *Merchoul* avec constance sans oublier de transposer, mais il est impossible de croire que tous les actuaires et tous les écrivains liégeois pendant six siècles aient tiré de leur plume la forme *Merchoul* en fonction du liégeois *Mersoul* sans laisser des témoins de la prononciation locale.

Nous prévoyons une couple d’objections. 1) « *Merchoul* est un nom propre, qui se rencontre moins fréquemment dans les textes : c’est un accident si Mersoul n’est pas sorti du calame des scribes ». Mais c’est précisément en sa qualité de nom propre, tout à fait local, qu’il devait être moins exposé à revêtir la livrée picarde. On ne voit pas qu’*Engihoul*

(de Engis), *Vissoule*, *Absoul* (affluent de la petite Geete à Wanzin, de Aa-baciolus), que *Wanzoul* (de Wanze), *Watrizoul*, *Wayzoul* (de Ways, Brabant) aient été convertis en *-choul* ou en *-joul*. Si l'on trouve *Glabjou* (issu de Glabais, Brabant au nord de Jemappe) c'est parce que nous sommes là en domaine picard. — 2) Objection plus foncière : « le peuple liégeois avait adopté pour ce mot la prononciation des scribes ». Objection plus radicale encore : « C'est vous qui faites erreur en taxant tous ces *ch* de non-liégeois ; ils peuvent très bien avoir existé dans la phonétique du dialecte liégeois ». Non, on ne voit jamais le liégeois prononcer *linchou* pour *linçou*, *Pirchoul* pour *Pirsoul*, ni *Colchon*, *machon* pour *Colson*, *maçon*, ni *panche* pour *panse*, ni *lèchê* pour *lèssê*. Le langage du scribe est mixte ; on ne perçoit pas la réciproque dans le wallon liégeois.

Dans le même ordre d'idées, nous avons à examiner le *Merdezu* de 1179. Notre scrupule porte sur ce point-ci : le *z* doit-il être traduit par *ts* ou par *tsy* ? Il y a deux cas qu'il ne faut point confondre : celui où *z* procède d'un *c* guttural et celui où il procède de *ty* (*ti* + voyelle). — 1<sup>er</sup> cas. Jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, le *z* issu de *c* guttural a la valeur de *ts*. Il aboutit en français et en wallon à une prononciation *tch*, qui s'est conservée en wallon jusqu'à nos jours, qui s'est atténuée en *ch* en français. Done dans l'hypothèse d'une filière *Merdekuel* > *Merdezu*, — qui est la nôtre, — nous n'avons pas le droit de poser l'équation *z* = *tsy*, si favorable qu'elle soit à une explication de la finale par le suffixe déminutif *-y-olus*. 2<sup>e</sup> cas. Dans la filière proposée par M. Haust, où *Merdecuel* est lu *Merdeçuel*, la forme *Merdezu* est-elle l'équivalent de *Merdetsyou* ? Un grammairien latin du second siècle note l'assibilation de *t* devant un yod, mais il écrit le yod à part à la suite de *ts*. Il rend *Crescentianus* par *Crescents-i-anus*, *Titius* par *Tits-i-us*, *etiam* par *ets-i-am*. On trouve *pretziosa* et *Laurentzio* dans des inscriptions. Il est vrai que *ts* absorbe

parfois le yod : *martses* au lieu de *Martieis* (de même pour *dy* : *oze = hodie*, *zebus = diebus*, *Zodorus = Diodorus*). Plus tard, dans la Cantilène d'Eulalie au IX<sup>e</sup> siècle, *bellatiore* est rendu par *bellejour*, et dans le Roland *altiore* par *alçur* (v. 1017). Cependant le *y* subsiste d'ordinaire dans les textes (*correciosus = corruptiosus* dans le fragment de Jonas), et il s'est perpétué, sauf exception, dans la prononciation française et wallonne comparez *rançon*, *saison*, *façon*, et *acutiare-aiguisier-awehî*, *puteare-puisier-poûhi*, *cominitiare-commencier-kimincî*). En wallon actuel, *ie* s'est contracté en *i*, en français l'*i* a été absorbé par le chuintante ou la sifflante qui précède. On doit conclure qu'un *Merdezu* pourrait être considéré comme valant *Merdetsyou* à la faveur des variations graphiques que nous venons de rappeler. Mais l'hypothèse n'en devient pas meilleure quand on choisit arbitrairement comme base *-quel* au lieu de *-kuel* et qu'on aboutit à un résultat *ch* qui n'est justifié que par une prononciation picarde. En résumé, pour concrétiser le cas par une comparaison pratique, une filière *linteolum* > *lintsyou* ou *lintsou* ou *linzou* > *linchou* ne peut sembler orthodoxe. Quant à imaginer que *linzoû* a passé en wallon par *linchoû* pour devenir ensuite *linçoû*, afin de concilier l'usage du scribe et celui de l'indigène liégeois, c'est introduire dans la phonétique de nos patois de bien encombrantes complications.

Après cette élimination, il nous reste à examiner la filière que nous figurerons phonétiquement pour plus de clarté par *Merdenkuel-Merdekuel-Merdetsou(l)-Mertchoul*. Que de points obscurs encore ! On ne sait pas s'il faut prononcer *mér-* ou *mér-*, ni pourquoi ce *d* qui n'était pas intervocalique a disparu, ni cet *n* de l'obituaire, ni si *ue* représente une graphie romane ou une graphie germanique, ni enfin comment le *c* devant *ue*, *u* peut devenir *tch*. La solution de ces difficultés devrait préparer progressivement la solution étymologique, et, au contraire, elle n'apparaît possible que comme une conciliation des faits

à la suite d'hypothèses étymologiques préconçues. C'est le cas des problèmes d'algèbre à données insuffisantes, c'est le cas des tableaux de mots croisés dans toute sa beauté.

Il est naturel de commencer cet examen par la syllabe tonique *-cuel*, dont *-cul* peut être une simple variante ou une forme postérieure. Dans *-cuel*, la valeur de *ue* n'est pas claire. On pourrait l'interpréter comme une graphie romane issue de *ð* latin libre, qui se diphtongue en *uo* au VI<sup>e</sup> siècle, lequel passe à *ue* au début du XI<sup>e</sup>; ou y voir une graphie germanique variante de *ui*, *uy*. Les *ui* sont représentés par *ue* dans le mémoire de M. Léon Goemans *Het dialekt van Leuven*.

— Dans *-cul*, on ne sait s'il faut lire *-coul* ou *cül*. La graphie *merdezu*, qui figure dans un texte latin, milite en faveur de *u* latin, du français *ou*. — Si d'autre part on essaie de se faire une idée plus stable en tablant sur le résultat, le *ou* de *-tchoul*, on voit que cet *ou* en wallon correspond 1) à *ð* ouvert libre du latin (*coûr* - fr. cœur, *soûr*-sœur, *moûrt*- il meurt, *noû-neuf prouûve*-preuve, *oûve*-œuvre, *boû*-bœuf, *Moûse*-Meuse, *pout*- il peut, *fyou*-filleul, *tchivrou*-chevreuil, *spirou*-écureuil); 2) à *ð*, *ü* fermé devant *yod + l* (*jouye*-feuille, *soûl*-seuil, *oûy*-œil, *orgou*-orgueil, *brou*-breuil); 3) à *ü* long latin (*crou*-eru, *cou*-cul, *pièrdou*-perdu et tous les participes issus de *-utum*, *nou*-nu, *nou*-nul, *stouve*-étuve, *coûve*-cuve, *boûre*-beurre, etc.). Mais le *u* germanique nous donne *warou* dans *leû-warou*-loup garou, *Ernou-Arnoulf*, *Radou-Radoulf*, *Djètrou-Gertrude*, *Waltrou-Waltrude*, *Marcou-Marcoulf*. — Il faut observer aussi le *ü* et le *ui* du néerlandais et du flamand dans leur correspondance avec *au* du haut-allemand, avec *ü* du latin et *u* du français, avec *ou* et *eu* du wallon. Les mots contenant *ui* (disez *øy*) sont innombrables et de provenance diverse. La plupart avaient encore *ü*, *ü* simple en moyen-néerlandais. Une bonne partie correspond — étymologie à part — à *eû* du wallon : *luis-w.* leûse, *bruilen-beûrlar*, *kruis*-creû, *kuite*-keûte (espèce de bière); d'autres à *u* : *bruit-brûte*, *buis-*

bûse (tuyau), *fruit-frut*; d'autres, qui nous intéressent davantage en cette occurrence, à *ou wallon*: *duig-doûve* (lat. *doga*), *buik-bouhe* et *bouhète*, *buil-bouye* et *bouyote*, *muït-mouwê* (lat. *mutum*), *kuip-coûve* (lat. *cupa*), *huif-houûve* et *houvirète* (péritoine), *huilen-hoûler* (*ululare*), *muïten-mouwer*, *tuiten-tûter*, *tûteler*, etc. — Mais dans tous ces cas, le *c* de *cuel-cul*, devant se trouver devant *ò ó ù ú*, ne peut en phonétique romane régulière aboutir à *tch*. C'est cette constatation, plus radicale que l'interprétation des voyelles, qui nous incite à penser que le passage de *k* à *tch* doit être attribué à l'origine germanique du terme. A la frontière linguistique, les perturbations phonétiques se multiplient. Mais, jusqu'ici, l'orientation reste douteuse et subordonnée à des résultats plus précis.

Passant à l'*n* de *Merdencuel* nous avons fait une observation importante. Reportons-nous au contexte, nous y lirons : « supra rivulum Merdencuel », « supra Merdencul », « super Merdencul », « juxta Merdencul », « super Merdenchul », « supra rivulum Merchul », c'est-à-dire que toujours l'expression est à l'accusatif. Au contraire c'est le nominatif que l'on a dans la mention liégeoise de 1218 : « super rivum qui dicitur Merdecuel ». La présence de l'*n* pourrait provenir d'une différence de cas de déclinaison plutôt que d'une différence de date. Dans cette hypothèse, *Merdencuel* n'est pas un mot à suffixe, mais un composé, recélant un adjectif et un substantif. L'adjectif a reçu l'*n* de l'accusatif suivant la règle en langue flamande. Nos recherches doivent porter sur un *mérde* ou *mérde* adjectif et sur un substantif *cuel*, *cuil*, *cul*, *kul*, *kuyl*, *kuil*.

Engagé dans cette voie, nous devons chercher dans les dialectes germaniques avoisinants l'explication de nos deux termes. Pour le substantif nous ne voyons d'autre antécédent possible que le flamand *kuil*, fosse, cavité, fossé, déjà proposé par Gobert. Il faut s'assurer d'abord que le mot est bien vivant

et qu'il est usité en toponymie. Il est en moyen-néerlandais *cule*, dans Kiliaan *kugle*, en bas-allemand *kule*, en haut-allemand *kaule*. Il est figuré par *kull*, c'est-à-dire *coul* bref, dans le *Wört. der Eupener Sprache* de Tonnar et Evers (Eupen, 1899), par *kulh*, dérivé *küllschen* dans le *Wört. der Elberfelder Mundart* (Elberfeld, 1910). Le dictionnaire luxembourgeois de Gängler donne les composés *aeschekaul* - le cendrier et *akaul* - la fosse de la nuque (de *ak* la nuque + *kaul*). Je trouve aussi *läuskaul* fossette de la nuque dans un petit lexique de l'Eifel, *Die Eifel in ihrer Mundart*, von Dr Hecking (Prüm, 1890). Le nom n'a pas pénétré comme nom commun dans le wallon. Il est fréquent en toponymie tout le long de la frontière linguistique depuis le fond du Luxembourg belge, mais c'est du côté germanique ou postérieurement romanisé, en sorte que la forme *-tchoul* n'y apparaît nulle part. Néanmoins une liste de ces noms nous montrera la fréquence du mot, son aire d'emploi, ses variantes, parfois des dates, ou des synonymes. Les éléments de cette liste sont extraits de la *Frontière linguistique* de Kurth (en abrégé K), des *Communes du Brabant* de Tarlier et Wauters (TW), de la *Toponymie de Tongres* par Ulrix et Paquay (UP), du *Jahrbuch* 1929 de la Société luxembourgeoise d'études ling. et dial., article de J. B. Hurry, pp. 93-103 (Jb), d'un petit manuel de la Sammlung Göschen, *die Ortsnamen im Deutschen*, par R. Kleinpaul. Nous suivons l'ordre géographique, du sud au nord, puis de l'est à l'ouest autour de la frontière wallonne.

Wolfskaul, à Halanzy ; K. p. 44.

in der koell, à Wisenbach, comm. de Fauvillers ; K. p. 62.

an de läämkaul, à Mertert, Jb. (= leimgrube).

an de longkaul, à Grevenmacher, Jb.

an der föschkaul, à Machtum, Jb.

op der stääkaul, à Ahn, Jb. (= steingrube).

an de(r) kallekkaul, à Mederdonven, Jb.

an de(r) kaul, an der erdkaul, à Wormeldingen, Jb.

an de(r) äiskaul, à Lenningen, Jb.

an der eiskaul, an der Fachkaul, à Greiveldingen, Jb.  
an de schneideschkaul, op de kaulen, à Stadtbredimus, Jb.  
an de määkaul, à Bous, Jb.  
an de kaulen, à Waldbredimus, Jb.  
an der höllekaul; op de(r) suebelkaul, à Wintringen, Jb.  
an de(r) kaul, à Schengen, Jb.  
Sandkaul, Stienkaulstrasse, à Aix-la-Chapelle, au S. du Salvatorberg.  
aen den steyn cuyle, 1442, à Limbourg, K. p. 36.  
mortecoule, var. Mortecour, à Warsage, K. p. 117.  
so li stecoule, à Bernau, K. p. 40. (wallonisé de steenkule).  
Watrekule, watercule, à Genoës-Elderen (Odeur), K. p. 134.  
coelcuyl, 1596, koolkuil, wolfskule, obrechtscule, à Tongres, UP. pp. 55,  
113, 118. — in de kaul; op 't cuylvelt, op 't kalvelt, op 't kaulverlt,  
1714, à Neerrepel, UP. 2<sup>e</sup> partie, *Environs de Tongres*, p. 141. — in  
die Cuyle, 1385, op die cuele, 1544; die mabuscuyl, 1724, à Piringen,  
UP. *ibid.*, pp. 151, 155.  
wolf cuylen, à Berloz, K. p. 139.  
hemskule, à Horpmael, K. p. 182.  
die mergelecuyle, 1440; de torfcoyle, -cuyle, -kuyle, au 14<sup>e</sup> siècle; by  
de wolfscuyle, à Léau, TW. (mais les éditeurs ont imprimé partout  
*cuyte*).  
de mergencuyle, 1364, à Wommersom, TW.  
de leempoele ou leemcuyle, 1562, à Wommersom, TW.  
duyvelscuyle, 1642, 1671, duvelscule, 1453, à Haekendorf, TW.  
mergeleule, 1470, à Gossencourt, TW. (encore imprimé *-cute*, bien que  
le nom signifie visiblement « fosse à marne »).  
quaede cuylle, 1576. quaede kuyle, 1675 ; saveleuyle ; à Zétrud, TW.  
Keulen, à Meldert, TW.  
Plus au nord nous rappellerons le *Fossé au loup* de Bruxelles et le  
*Fossé d'Othon* de Gand qui sont des traductions, et un *Ganzekuyl* à  
Westmalle près d'Anvers, et il y en aurait cent autres à citer. Pour la  
région bas-allemande, Kleinpaul (o. c., p. 70) dit textuellement : « Lehm-  
kuhle, Lehmkuhlen, Ortschaften in Westfalen, Mecklenburg-Schwerin,  
Schleswig-Holstein. Niederdeutsch, soveil wie Lehmgrube (Kûle, Kuhle,  
Kaule, Grube) ».

Il y a donc à foison des noms en -kaule, -kuyle, -kuil et  
notre *Merdecuel* peut y prendre sa place si le sens du mot détermi-  
nant s'y prête. Beaucoup de ces noms signifient simplement  
fosse, cavité, et ne désignent pas un canal, ni une rigole, ni  
un ruisseau. Mais entre *fosse* et *fossé*, le vulgaire ne distingue

guère. Un fossé est une fosse en longueur, c'est toute la différence. Quand on parle de la « *fosse commune* », il ne s'agit pas d'un trou où l'on entasse les morts les uns sur les autres, mais d'un fossé où on les place l'un à la suite de l'autre, d'une tranchée en longueur. Si notre liste présente des fosses à marne, à sable, à chaux, à tourbes, des carrières et des pièges à loups, elle contient aussi la mare aux grenouilles, le watercule et le longkaul. Le wallon a des fosses, des fossés, des fohales et des rus dèl fohale. Verviers a son trô des raines et, plus récemment dénommé, son canal des usines. Ce n'est pas du côté de la sémantique qu'il se produit des difficultés, mais du côté phonétique. C'est précisément pour cette raison que nous avons renforcé les assises historiques et comparatives de cette étude.

Quant à la phonétique on pourrait nous reprocher de méconnaître la règle élémentaire de *c + o, u* en roman. Mais pourquoi tant de piété à l'égard d'une règle romane quand il s'agit d'un terme d'origine germanique dont les débuts au moins stagnent en prononciation germanique ? Il s'agit d'un mot isolé, à la frontière des langues, dans une région d'échanges et d'emprunts journaliers de termes que les bouches imitent approximativement, au petit bonheur, ou déforment sous la pression d'analogies obscures et fortuites, non d'un terme proféré et régularisé par toute la Romanie, étayé et redressé par le secours de la lecture et de l'écriture. Mais on peut opposer à la règle susdite une réponse plus radicale : les voyelles *u, uy* du flamand ne se prononcent pas comme l'*u* français et wallon. J'en appelle aux inventaires dialectaux que d'éminents confrères flamands ont exécutés en 1897 et 1930 pour des régions qui nous intéressent ici, Louvain, Tongres et Hasselt<sup>(1)</sup>. A Louvain *zuster* devient *zister*,

(1) Dr Leo GOEMANS, *Het dialekt van Leuven*, dans les *Leuvensche Beiträgen*, 2<sup>e</sup> année (1897); — L. GROOTAERS, *Het dialekt van Tongeren*, ibid, VIII et IX; — L. GROOTAERS et J. GRAULS, *Klankleer van het Hasseltsch dialekt*, publ. de l'Académie flamande, 1930.

*gulden* > *gilden*, *gebuur* > *gebir*, *duivel* > *divel* (o. c. §§ 13 et 14); à Hasselt *duster* > *déster*, *kluis* > *klés*, *kruis* > *krés*, *huis* > *hës*, *luis* > *lës*, *kullen* > *kele* et *brullen* > *brele*; notre *kuil* devient *kèl* (o. c., §§ 94, 98, 158). Dans la Toponymie de Tongres nous surprenons des notations de *kuil* en *au*, *ae*: « in de kaul reg. nae de herbaan en Overrepene. — op 't kaulvelt, op 't kaelvelt » 1714. Quand on voit descendre jusqu'à l'*a* le *au* du haut-allemand ou *u* du néerlandais, on serait mal venu à réclamer l'observance du traitement roman de *c + u*. Il y a un moyen de justifier plus classiquement le *tch* de *-tchoul*: puisqu'un scribe de Tongres en 1714 écrit *kaul*, *kael*, il suffit de faire rentrer *kaul* dans la catégorie — peu nombreuse il est vrai — des mots où *c + au* est traité comme *c + a*: le lat. *caulem* donne le fr. *chou*; le got. *kausjan* donne en fr. *choisir*, en w. *tchûsi*; le lat. *causam* a produit *chose* et sous forme masculine en wallon *grand tchwès*, *autre tchwès*, *wê d'tchwès*, *pô d'tchwès* (grand'chose, autre chose, guère de chose, peu de chose).

Mais ne nous épuisons pas davantage à placer *-tchou* sous le couvert d'une règle. Une règle n'est que la constatation théorique d'un « analogisme » qui s'est établi entre des phonèmes sentis semblables. Or, ce n'est pas notre faute si le latin, qui a des proparoxytons en *-cūlum* par centaines, n'a pas de paroxytons en *-cūlum*, *-cūrum*, *-cūtum*, précédé d'une consonne comme *Mér'dcul*. On a bien *secūrum*, *secūtum*, *locūtum*, mais *c* après voyelle disparaît. Le français a bien créé *vaincu*, *branchu*, *fourchu*, où *c* subsiste après consonne sous forme de gutturale ou de palatale : ils sont modelés sur *vaincre*, *branche*, *fourche* sans application de la règle *c + u*. De même pour le wallon *bètchou*, *tatchou*, *brantchou*, *fôrtchou*, *tritchou* (de *Truidje*) ; les autres, *pitchou*, *an'tchou*, *marcatchou*,

*tchâtchoûle, tchitchoule* (linaigrette) échappent à tout classement<sup>(1)</sup>. Ainsi notre *Mertchoul* demeure un isolé.

Qu'on me permette enfin une dernière réflexion sur cette question de phonétique plus importante en soi que le cas particulier de Mertchoul. Si quelqu'un prétend qu'il n'y a point de salut pour notre étymologie en dehors des règles de *c + a, c + o, u*, qu'il nous dise pourquoi le latin *saccum, siccum, beccum*, qui sont en français *sac, sec, bec*, deviennent en wallon *sètch, sètch, bëtch*, tout comme *vacca, vache, vatche*; pourquoi le wallon *batch* en face du flamand *bak* et du français *bac*; pourquoi *-aticum* donne *-age, w. -èdge*, tout comme *-aticam*; pourquoi *porticum* devient en fr. *porche* comme *perticam* devient *perche*; pourquoi *Perticum-* le Perche, *Aventicum-Avenche, Leudicum-w. Lîdge, levisticum-livèche, medicum-miège, sedicum-siège, pedicum-piège*? Pas de différence de traitement entre *c + u* et *c + a*! Dans ces exemples le *tch* ou le *dj* doit provenir d'autre chose que l'influence de *a, u*. Je ne puis l'attribuer qu'à la fusion de la dentale précédente avec le *c*; c'est *d'e, t'e* qui s'agglutine en palatale, quoi qu'en disent les traités. Et je ne fais que reprendre en cela la vieille opinion de Diez, qui m'a toujours paru plus prudente. Ainsi *manduco-je mange* me semble aussi légitime que *manducas-tu manges*, bien qu'on le déclare analogique à cause de l'absence de *a*. D'ailleurs, je le répète, dans ce chapitre du traitement des gutturales, qui est une des croix de la philologie romane, les irrégularités sont nombreuses et elles se multiplient à la frontière des langues. *Gangulfus* devient *Djègô* à Liège, mais *Mengold* y devient *Mèn'djô*, à Huy *Médjô*. *Ric-heim* est rendu par *Rechain* et *Bavingheim*, fl. *Bevecom*, par *Bauvechain*. On dit alternativement en

(1) *Pitchou* (le petit favori) est un diminutif en *-iolus* à rapprocher du fr. *petiot*. — *an'tchou*, dans *fé dès-an'tchous* est doublement déformé de *fé dès-adios*, souvenir de l'occupation espagnole encore existant. — Les autres sont d'origine inconnue.

wallon *li dame di mac* et *li match* (la dame de trèfle). On dit *kikêye* et *tchîtchêye*, *hlintch* et *hline*, *brokî* et *brotchî*, etc. La prononciation hésite entre *crition*, *crikion* et *critchon* (grillon), entre *mokion*, *motion*, *motchon* et *mohion*. On pourrait aligner bien d'autres irrégularités de ce genre, que les linguistes expliquent par le jeu de l'analogie ou du croisement.

Reste à découvrir le sens du premier terme. Ce doit être un mot flamand comme le second. Il n'y en a pas en *merd-* selon la prononciation de Gobert, mais nous avons vu que Jean d'Outremeuse écrivait *Mirchoul*; ce fait nous invite à poser *Meerde* par *e* fermé long. Dans cette direction, les lexiques nous offrent *meer* (plus) et *meerder* (plus grand), qui contient le *d*, et *meerendeel* (la plus grande partie) qui contient l'*n*, comme l'adverbe *meerendeels* (en grande partie), mais qui n'a pas le *d*. Cet état de l'usage actuel ne nous donne pas tout apaisement. Nulle appréhension pour l'*n*, qui dans *meerdeels* est une désinence du génitif, dans *meerdencuel* de l'accusatif, mais l'éclipse du *d* doit être justifiée. Ce n'est pas le *d* intervocalique, qui disparaît régulièrement. Remarquons qu'il existe une série en *meer*, sans le *d* : *meerendeel*, *meermaals* (plusieurs fois), *meervoud* (pluralité), et une série en *meerder* : *meerderjarig* (l'aîné), *meerderen* (augmenter), *meerderheit* (pluralité). En comparaison de *meer*, *meerder* est un double comparatif, renforcement analogue à celui du wallon quand il dit « plus pire, plus meilleur, plus moindre ». Le français *plusieurs* et le bas-latin *plusiores* pour *plures* sont aussi des formes explétives. L'allemand a aussi créé un double comparatif en disant *mehrer*, synonyme de *grö/ser* (plus grand). Entre *meerder* et *mehrer* il n'y a que la différence du *d* et il faut bien conclure que le *d* est une intercalation. Il n'est pas difficile d'en deviner l'origine. De par sa signification, *meer* devait être joint souvent à son antonyme *minder*; il en a pris la finale *-d-er* pour faire symétrie. L'amusant de cet emprunt, c'est que le *d* du *minder* allemand et néerlandais

n'était pas non plus inhérent au radical : l'anc. haut-all. disait *minniro* (comparez le latin *minus*) ; le *d* provient d'une dissimilation de *nn* en *nd*, qui est fréquente.

Un dernier point à éclaircir : notre forme *mérde-* a bien le *d*, mais il n'a pas l'*r* de *meerder*. Cette forme, intermédiaire entre *meer* et *meerder*, est-elle acceptable ? L'insertion du *d* ne peut s'y justifier comme dans *meerder*, où le jeu de la rime favorisait l'adéquation des deux finales *minder* : *meer-d-er*. Il y avait une autre forme intermédiaire plus correcte : *meerre*. Le vieux Kiliaan (édition de 1777, p. 381) ajoute en note de l'article *meerder* que l'ancienne forme est *meerre* (plus grand), ex. *de meerre kerke*; d'où le verbe *meerren* : ex. *om te meerren den dienst ons Heeren Jhesu*. Mais aucune raison ne permet d'expliquer *meerde* comme issu directement de *meere* ni influencé directement par *minder*. Il n'y a qu'une explication plausible : *meerde* est issu de *meerder* par chute de l'*r* final. L'amusement ou l'effacement de *r* final se produit à des degrés divers dans tous les dialectes bas-allemands<sup>(1)</sup>. Il pouvait se produire dans notre terme d'autant plus facilement que *meerder* était en concurrence avec *meere*, qui n'avait au surplus aucun besoin de cet *-er* supplétif pour exprimer le comparatif. On voit même *meer* perdre l'*r* et *niet meer* devenir *ne mie*.

Ainsi le sens serait « major fossa » le plus grand des deux fossés. Sens bien banal, penseront ceux qui s'attendaient à quelque révélation romantique. Hé bien, ce sens nous satisfait d'autant mieux qu'il est plus banal et plus local. Je ne m'attendais pas pour un objet infime, dénommé sur le tard lorsque le lieu eut des habitants, à une appellation celtique ou romane d'aire étendue. Mais il faut encore préciser ce sens historiquement et l'apparier aux documents. Remarquons

(1) Cf. Dr Hans REIS, *Die deutschen Mundarten* (Saml. Goeschen) p. 50.

d'abord que ce nom a un pendant moins ancien et tout roman cette fois dans le « fourchu fossé » d'Outre-Meuse, qui est un canal de dérivation de l'Ourthe. Mais les documents nous fournissent plusieurs mentions de fossés ou canaux dérivés du ruisseau de Liège. M. Lahaye (p. 11) dit textuellement qu'« une partie des eaux de la Legia était détournée le long du palais épiscopal vers Richonfontaine et Hors-Château ». *Richonfontaine* est d'ailleurs « la fontaine du richon » ou *rûchon* ou *rêwchon*, c'est-à-dire du ruisseau. De plus M. Lahaye (p. 18) cite un Cri du Perron de 1546, qui défend de jeter des ordures dans les « faux rieux », depuis le Marchiet, descendant à de long (w. *al dilongue*) de Souverain-Pont jusqu'à la rivière de Meuse ». Il y avait donc plusieurs saignées faites au cours principal. C'est plus qu'il n'en faut pour justifier une appellation signifiant « le grand fossé ». A-t-on toujours distingué soigneusement les faux rieux et le rieu réel, c'est difficile à dire. On comprend que le lit de quatre pieds d'une rivelette puisse, lui aussi, être dénommé *fossé*, surtout en été, quand il ne reste au fond qu'un filet d'eau. En ce sens, « grand fossé » signifierait le rieu réel par opposition à quelque faux rieu. Cette attribution expliquerait pourquoi le nom de Merchoul est resté populaire et est devenu le nom du quartier de la Madeleine.

Contre cette étymologie flamande se dresse une objection historique, gonflée comme un ballon par la passion politique. C'est grave ! Je crois voir les manes de feu Julien Delaïte, le dévoué wallonisant, s'élancer du tombeau et me reprocher cette intrusion germanique dans « Liège la wallonne ». Pourtant les beaux discours ne peuvent empêcher que le nom même de Liège ne vienne d'un *leudig* germanique. Le site de la cité future a été admiré, dit la légende, par l'évêque de Tongres Monulphe, et, ce qui n'est plus de la légende, c'est que des évêques de Tongres y ont fondé villa et oratoire. Sans aucun doute ils ont amené leur domesticité et entraîné à leur suite

malgré eux maints pauvres diables qui vivaient aux dépens de l'Eglise. C'est cette petite colonie d'émigrants qui a dû baptiser le ruisseau d'un nom de son langage. Cela ne signifie pas du tout que Liège ait jamais été une ville flamande ! Et comment donc les purs expliquent-ils Herstal, Hermalle, Xhendremael, Wandre, Vottem et Dalhem, qui avoisinent notre ville ? Et l'on oublie que le pays de Looz, partie flamande de l'Evêché, devait envoyer à Liège chaque année quelques douzaines de sujets, des riches par ambition, des pauvres pour profiter des miettes de la mense épiscopale et des couvents charitables. Les pauvres gens s'attirent et se rassemblent : ils se parquèrent ou furent parqués dans la région la moins salubre, en aval de la rivière, le long du « Grand fossé » qu'ils nommèrent en leur patois *Meerdecuel*.

Cette tentative d'explication, nous pouvons enfin la corroborer par celle d'un autre lieu-dit en *-choul*, également situé à Liège, mais Outre-Meuse. Il s'agit du fameux moulin de *Pilechoul*, qui appartint pendant des siècles à la corporation des tanneurs. Ce qui nous intéresse ici, c'est le nom, et, pour expliquer le nom, l'emplacement du moulin. Rentrons donc encore une fois dans l'histoire.

Il y eut à Longdoz plusieurs moulins, très rapprochés l'un de l'autre, qu'il importe de ne pas confondre. En ce point l'excellent travail de Bormans sur le *bon métier des tanneurs* (<sup>1</sup>), auquel nous emprunterons tous nos renseignements, ne nous semble pas très clair. Il écrit d'abord (p. 309) : « *Le moulin de Longdoz, appelé aussi le moulin Pilchoule*, situé sur le cours de l'Ourthe et de la Vesdre réunies ». Il ajoute en note : « Bertholet (*Consilium juris*) cite une charte de 1069, qui porte « *Littera molendini de Longdoz* ». Cette note nous

(<sup>1</sup>) Publié dans le *Bulletin de la Société de Littérature wallonne*, t. V, 1863.

montre que le moulin de Longdoz existait en 1069, mais nullement qu'il était le moulin Pilchoul. Nous entrons en défiance parce que le moulin de Longdoz nous est présenté plus loin par Bormans lui-même comme un moulin à farine, tandis que celui de Pilchoul est un moulin à écorces pour la tannerie : « Ce moulin (de Longdoz), qui appartenait à la riche famille Curtius, était *banal* et fournissait de la *farine* à tout le quartier d'Amerecœur ». Au contraire le nom de Pilechoule n'apparaît dans un document qu'en 1284 (Cart. de St-Lambert, II, p. 377). Il ne s'agit pas encore des tanneurs, mais d'une convention conclue par les chapitres de la cathédrale et des collégiales de Liège avec les représentants de la commune, et parmi les arbitres on cite un Lowi de Pilechule. Quand un nom de lieu sert à déterminer un nom de personne, il doit être présumé bien connu, donc déjà ancien. Mais c'est seulement en 1288 qu'il est donné comme nom d'un moulin à écorces. L'acte a été publié par Bormans, p. 389. Il est résumé comme ceci p. 180 : « Les ouvriers s'unissent pour louer en amont de Longdoz un moulin joignant au fief des Henrotte, dit Bernimollin ». Le texte imprimé de l'acte déforme le mot capital : « le molin con appelle de *Pillechocle* qui siet à Londos », mais on rétablira sans hésitation *Pillechoele*. Fidèle à son identification du début, Bormans dit encore (p. 310) que « jusqu'en 1363 l'établissement de Pilchoul reste (?) un moulin à grain, qui continuait à être banal ; il desservait les brasseries d'Amerecœur, de Longdoz, de Paville et de Robermont ; il s'appelait alors le moulin Grégoire et le métier le sous-louait (?) ». Nous n'avons pas les moyens de vérifier ces assertions ; nous nous demandons seulement pourquoi les tanneurs, peu nombreux et peu riches en 1288, se seraient encombrés d'un gros moulin pour ne pas l'exploiter à leur usage. Le long acte de cession de 1288 ne résout pas la question : il est bien long s'il ne s'agit que d'un petit moulin à tan, mais il ne contient aucune allusion à une mouture de grains ni

à l'état de banalité. Mais Bormans en continuant dans la même page se contredit lui-même et nous montre qu'il y avait deux établissements : « mais, à côté de ce moulin, il y en avait un autre plus petit, qui formait une dépendance du premier (?), et dont la corporation se servait *probablement* dès 1288 pour moudre ses écorces ». A notre sens, c'est à celui-ci seul qu'une saine interprétation des documents permet d'attribuer le nom de Pilchoule. Voici d'ailleurs un troisième moulin, ce qui achève de rendre invraisemblable l'attribution du moulin de Longdoz aux tanneurs : « En 1373 les tanneurs achetèrent aussi le moulin appellé Folereche et plus tard Mal-content, contigu à leur petit moulin... Il devint le grand moulin à tan du métier : il l'est encore aujourd'hui et s'appelle le moulin des hwèrsâs » (même page 310). « le molien folereche, contiguum molendini tana-torum leodiensium » dit le texte latin (p. 404).

Nous avons insisté sur cette distinction parce qu'il importe de savoir à quel objet l'on a affaire. Voici maintenant des textes pour préciser l'emplacement et la physionomie du moulin.

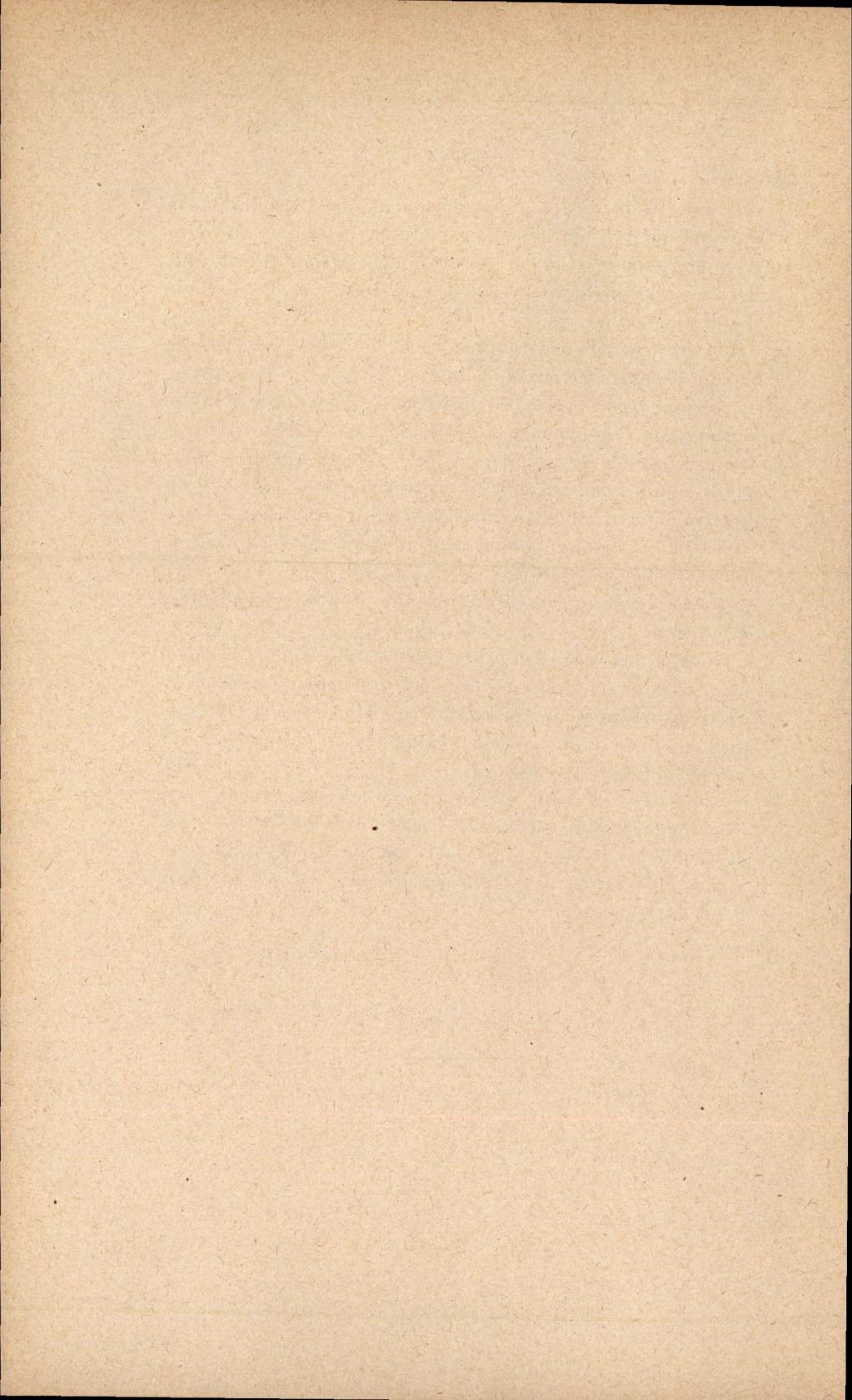
- 1) 1301 (Borm., p. 396) « ... li molin qu'on dit de Pillechule (*u = ou* : l'acte écrit de même *curt* pour *court* et *Amercurt*). Li dis mollins de Pillechule, li ileaus sor que li teralhe siet, li pons qui par devant sta, li petis moliens al scorche, li ileaus qui stat devant, les vennes et tous li appendisses... ». —
- 2) (p. 337) L'abbé de St-Laurent doit payer une redevance au nom du métier des tanneurs pour l'entretien des battes de Fourchufossé » (les battes sont les lattes qui maintiennent les bords et endiguent le canal). —
- 3) 1504 (p. 341) « la pécherie des tanneurs est située en amont du moulin à écorces sur l'Ourthe ». —
- 4) 1580 (p. 344) « rendage des isleaz de xhorsalmolins, le grand islea par delà le pont situé entre les 2 moulins, le petit islea a jolettes (w. *djotes*, légumes) au dessus du grand ». —
- 5) mais le texte le plus révélateur pour nous est

une note de la p. 311 : « un document, dit Bormans, nous apprend que l'île sur laquelle est situé le moulin avait 4 ares d'étendue (400 m<sup>2</sup> ou 20 m. sur 20), qu'elle était garnie de plus de dix mille pilotis, de 4 grands murs d'eau et d'une digue de plus de 600 mètres ».

Cette longue préparation historique va nous permettre de donner l'*exeat* au lecteur qui aura eu la patience de nous suivre. Le second terme *-choul* est aussi le *-kuil* ou fossé dont on retrouve un synonyme roman dans le nom du Fourchufossé. Quant au premier composant *pil-*, songez aux dix mille pilotis enfonceés autour de l'îlot de quatre ares pour soutenir le terrain. Le néerlandais *pijle* est défini par Kiljaan (p. 400) « *pila sublica, palus, lignum acutum quod in terram aut in aquam defigitur; gall(ice) pilotis, angl. pyle* », et le verbe *pijlen* est défini « *pilas seu sublicas alte in terram depangere* ». *Pilchoul* est donc « le fossé aux pilotis ».

Nous avons recueilli encore deux autres noms en *-choul*, mais ceux-ci sont plus obscurs que les deux précédents et c'est au contraire des précédents qu'ils pourraient recevoir quelque lueur. L'un est « aux *sonchul* », l. d. à Jupille : « aux sonchul devant Orinas » (Jean Lejeune, *Top. de Jupille*, p. 305). La mention est unique et l'emplacement reste inconnu. — L'autre est un *Cnachoul* ou *Cuachoul* ou *Cuichoul*, de lecture indistincte, que nous fournit la *Toponymie de Jalhay*. C'est peut-être un *Quade-choul* ou *Kwaade-kuil*, mauvais fossé.

Jules FELLER.



## A propos du lieu dit « desivier »

---

*Desivier* passe pour un lieu dit propre au pays de Chimay. M. Dony l'a signalé à l'attention dès 1909<sup>(1)</sup>. On le rencontre à Forges, près du bois communal, qui est un des restes de la forêt de la Thiérache ; à la lisière méridionale de la forêt de la Fagne, sur une vaste étendue de terrains dépendant des communes de Salles, Bailièvre et Chimay<sup>(2)</sup> ; enfin, au nord de la Fagne, sur le territoire de Rance<sup>(3)</sup>.

Les documents du moyen âge sont muets à son sujet. A partir du XVII<sup>e</sup> siècle, au contraire, les mentions se font fréquentes :

1607 *les desivyes*, Chimay ; — 1608 *les desievis*, Forges ; — 1608 *desivier Thomas Hanoteau*, Rance ; — 1610 *le desivier*, Forges ; — 1616 *les, aux desievyes*, Chimay etc. ; — 1623 *aux desiviers*, Chimay ; — 1626 *les desiviers*, Forges ; — 1628 *le desivy*, Forges ; — 1651 *desivier Stevenot Raulet*, Forges ; — 1662 *la cense des desiviers*, Chimay ; — 1662 *les hault dessiviz*, Chimay ; — 1826 *dessivières*, Chimay ; — XIX<sup>e</sup> siècle *haut et bas-dessivières*, *cense de dessivières*, *ruisseau de dessivières*, sud de la Fagne, selon les cartes militaires.

Comme on le constate par la liste que voilà, le mot s'emploie non moins fréquemment au pluriel qu'au singulier. Il peut être suivi d'un nom de personne, qui lui sert de déterminant.

Les patois du cru prononcent *d'zivi*, *lè d'zivi*, *ó d'zivi*. Grâce

(<sup>1</sup>) E. DONY, *Toponymie de Forges*, BSLW, t. 51, 1909, p. 284-85.

(<sup>2</sup>) E. DONY et A. BAYOT, *Toponymie de Chimay*, BSLW, t. 59, 1925, p. 60-61.

(<sup>3</sup>) G. DUCARME et E. DONY, *Toponymie de Rance*, dans le *Bull. de la Commiss. roy. de Toponymie*, t. X, 1936, p. 252-253.

aux formes anciennes, la structure philologique du mot se reconnaît sans peine. On y distingue un triple élément : 1. le préfixe *dis-* > *des-* ; — 2. le suffixe *-arium* > *-ier*, d'où le wallon *-i*, ce qui provoque, dans les documents écrits, la double série en *-ier*, *-iers*, *-ières*, et en *-yes*, *-is*, *-y*, *-iz* ; — 3. le radical *-iv-*, auquel ont pu correspondre des formes fortes avec la diphtongue *-ie-*, à en juger par les doublets *desievuis*, *desievyes*.

Quel est ce radical ? Le verbe *a e q u a r e*, avec *ae* donnant *ie* sous l'accent, si les formes en *-ie-* du type *desievuis* doivent leur diphtongue à une répercussion des formes toniques du verbe. Cette considération nous a amenés, dans la *Toponymie de Chimay*, à rattacher le mot à l'a. fr. *desiver* < *dis + a e q u a r e*. Le dit verbe est l'objet d'un article assez peu précis dans Godefroy, II 601, qui le traduit par « détourner ». Les exemples allégués admettraient aussi bien la traduction « écarter ». Nous avons inféré de là, pour *desivier*, le sens d' « écart, c'est-à-dire endroit écarté de la commune dont il dépend ».

Toutefois, peu satisfait de cette hypothèse, en examinant le manuscrit de la *Toponymie de Rance*, je me suis arrêté plutôt à une signification du w. *d'z̄ver* que le présent *Bulletin*, VI 90, relève à Falmignoul-lez-Dinant : « arracher, extirper (par ex. les mauvaises herbes) », et j'ai émis l'opinion que *desivier* pourrait bien avoir le sens de « terrain défriché ».

Cependant, une observation de la même *Toponymie de Rance* pouvait encore faire douter de l'exactitude de cette interprétation. « De même que les autres *desiviers* de la Fagne, écrivent les auteurs, celui de Rance est traversé par un *rieu* ; il semble qu'une digue y fut établie jadis ; ce serait, dans ce cas, un *vivier* asséché et remis en culture. »

Ce détail peut faire envisager une autre étymologie : *dis + a q u a r e*, « assécher », bien que, alors, la diphtongue du doublet *desievuis* ne s'explique pas sans difficulté.

Récemment, je me proposais de visiter les différents *desiviers*, dans le dessein de vérifier, au point de vue topographique, pareille conjecture, lorsqu'une conversation avec M. Camille Francotte, ancien directeur de l'Ecole moyenne de Couvin, m'a permis, je crois, d'apercevoir la solution définitive du problème.

M. Francotte s'est retiré à Petigny, son village natal, à quatre kilomètres à l'est de Couvin. Observateur averti et sagace des choses du terroir, il possède les matériaux d'une toponymie du village. Or il y a, à Petigny, à la limite du bois communal d'Hestreux, un lieu dit *dèzivi*, *d'zivi*, *lès d'zivis*. Les formes anciennes, rencontrées dans les archives de la commune, au Dépot de l'Etat à Namur, sont :

1669 terre *au desivy*, tenant a la terre lenglet (Registre 15) ; — 1709 *les desivis* des trouset, proche le rieux de han (Liasse 41) ; — 1723 le revers de *desivy* (Liasse 28).

De plus, le verbe *dèziver* s'emploie encore couramment dans la région, avec un sens qui touche de près à celui de « défricher ». M. Francotte cite comme exemples : *dèziver in bos*, *ène ûrèy'* (talus), *in ronchis'* (amas de roncees), *dès spè-n'*, *ène ay'* (haie), *in péri* (tas de pierres).

Je n'oserais affirmer que *dèziver* a gardé un aussi large emploi dans tous les villages des alentours. Petigny, d'un caractère rural prononcé, est peut-être plus conservateur ; remarquons aussi que M. Francotte puise sa documentation sur le patois local dans des souvenirs vieux de plusieurs décades. J'ai observé à Nismes, commune voisine de Petigny, l'usage qui est fait actuellement du verbe *dèziver*. On me comprenait, lorsque je disais *dèziver ène ay'*, *in bos*, etc. ; mais, manifestement, ces emplois n'étaient pas familiers à mes interlocuteurs. Pour eux, le verbe a subi, dans sa sémantique, un phénomène de condensation associative ; on l'emploie abso-

lument ou, si on lui donne un régime, ce n'est guère qu'un terme comme *terre*, *terrain*. Il faut distinguer, sous ce rapport, l'opération consistant à *sôrter* (sarter) et celle qui consiste à *dèziver*. *Sôrter*, c'est traiter un terrain inculte de façon à le mettre en culture pour la première fois. *Dèziver*, c'est nettoyer un terrain déjà cultivé des folles végétations, en particulier des broussailles, qui l'envahissent<sup>(1)</sup>. Par là, nous nous rapprochons singulièrement de la signification enregistrée à Falmignoul : « arracher, extirper (les mauvaises herbes) ». J'ajouterai que, d'après un témoin interrogé à Gonrieux, le même verbe y est usité, dans une acception analogue à celle de Nismes. Le renseignement demanderait sans doute à être contrôlé. S'il est exact, Gonrieux se trouvant à mi-route de Couvin à Chimay, voilà un jalon intéressant entre les deux points où nous avons constaté l'existence du l. d. *desivier*.

Mais M. Francotte ne s'est pas borné aux informations dont je faisais état à l'instant. Il m'a communiqué un ouvrage, peu connu et d'une valeur limitée au surplus, dans lequel apparaît la preuve que *desivier* a servi d'abord de nom commun. Il s'agit de l'histoire de Vireux-Molhain par l'abbé Antoine<sup>(2)</sup>. L'auteur, analysant le contenu d'un registre renouvelé en 1446, où sont énumérés les revenus du seigneur, imprime l'extrait suivant, p. 118 :

(<sup>1</sup>) Voici, à ce propos, un trait qui m'a été conté par le cultivateur Agathon D., de Nismes. Il avait acquis une terre. Le receveur des contributions lui dit : vous l'avez payée trop bon marché, je suis obligé de vous taxer sur une base supérieure au prix d'achat. Il réplique : il y a beaucoup à *dèziver*, cela fera pour le moins 500 frs de frais. Le receveur, étranger à la région, demeure sceptique. Il vient voir la terre en compagnie d'un expert. Aussitôt, le bien-fondé de l'observation faite par D. est reconnu.

(<sup>2</sup>) L'Abbé ANTOINE, *Molhain, le hameau et la collégiale, dans la vallée de la Meuse, Essais historiques et moraux*, Givet, Albert Dury, 1895, vol. pet. in-8°.

De Jean Migeon et Huart Bauduin de Walrand, lesquels doivent, en lieu de Bertremé Denis, sur un *dezivier* (terrain défriché) es montant de Molhain,  $\frac{1}{2}$  patard.

A un autre endroit du même ouvrage, p. 91, dans l'analyse d'un registre des biens du chapitre, on rencontre encore les extraits ci-après :

Passée et randage de  $5\frac{1}{2}$  bonniers de *desivy* pour faire preit situé dessus Jamotine, en heritage en faveur de Jacques Hubié de Jamottines, parmi 25 pat. de rente au chapitre (1530).

Passée et rendage de 7 pieces de *desivy* des preits de Deluve, fait en heritage (1530) en faveur de Mathy du Bois de Molhain, ,parmi 50 pattards de rente.

Avec ce que nous savons à présent, tout doute est levé. Le verbe qui fournit son radical à *desivier*, est *a e q u a r e*, non *a q u a r e*. Ce verbe se trouve à la tête d'une abondante famille lexicale. Il a eu, notamment, en ancien français, les deux dérivés *desiver* < *d i s - a e q u a r e*, *desaiver* < *d i s - a d - a e q u a r e*. Grâce au dictionnaire de Tobler-Lommatsch, on est maintenant mieux fixé qu'on ne l'était par Godefroy, sur la valeur de ces dérivés, qui reviennent à dire, l'un comme l'autre, « perdre ou faire perdre l'équilibre » (1).

Les anciens textes ne nous montrent point par quel processus on est arrivé à la signification qu'a prise ou qu'a encore *desiver* dans le pays s'étendant des forêts chimaciennes à la Meuse (2). Ils ne nous renseignent pas davantage sur l'évolution sémantique d'un mot bien connu, celui-là, des lexicographes wallons : *ahiver*, « cultiver » (3), qui correspond à l'a. fr. *aïver* > *a d - a e q u a r e*, « égaler, niveler » (4).

(1) TOBLER-LOMMATSCH, *Altfranzösisches Wörterbuch*, II, 1934-1935, col. 1459-60 et 1619-20. Cf. GODEFROY, II, 532-33 et 601.

(2) Rappelons qu'à Verviers, *d'ziver* s'entend dans une tout autre acceptation encore, « dénicher un nid » et « subtiliser quelque chose ». Voir les notes de M. FELLER dans la *Toponymie de Rance*.

(3) J. HAUST, *Dict. Liégeois*, p. 19 ; *Bull. du Dict. Wall.*, VI, 1911, p. 90.

(4) TOBLER-LOMMATSCH, I, 625 ; GODEFROY, I, 203-04.

Grandgagnage, I 15, mentionne comme namurois le verbe *dizahîver* (ine sorte di plante), « détruire, extirper ». Le mot existe-t-il encore ? je ne sais. Mais *dèzîver* nous suffit. La valeur que lui attribuent les patois du sud de la province de Namur, de même que les conditions de temps et de lieu dans lesquelles apparaît le l. d. *desivier*, nous autorisent à tenir celui-ci pour un dérivé de celui-là <sup>(1)</sup>.

Alphonse BAYOT.

---

(<sup>1</sup>) Touchant les dérivés de *iver* en pays mosan, rappelons aussi les formes recueillies par Charles BRUNEAU au cours de son *Enquête linguistique sur les patois d'Ardenne*, t. I, Paris, 1914, p. 99-100 : *rayiver*, « défricher », dans quelques villages du canton de Gedinne ; *rayivi*, « défrichement », dans le canton de Monthermé ; *les rayvis*, l. d. du XVII<sup>e</sup> siècle selon un registre de la collégiale de Molhain.

## D'où vient « Fouarge » ?

Dans le *Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et Dialectologie* (t. IX, 1935, pp. 183 ss.), M. Edgard Renard commence la publication d'une série de *Glanures toponymiques* destinées à illustrer la méthode qu'il entend appliquer dans ses recherches d'étymologie sur les noms de lieux de la région liégeoise.

On approuvera certes le dessein qu'il nourrit d'éviter toujours les hypothèses hasardeuses et, en s'en tenant à des sujets bien limités, « de ne rien avancer qui ne ressorte de l'examen attentif des témoignages fidèlement produits ». « Méthode lente et timide, peut-être, ajoute-t-il, mais qui prévient les faux pas en un domaine semé de chausses-trapes ».

Tant de modestie et de prudence attire immédiatement la sympathie. On se sent en présence d'un esprit réaliste pour qui seul compte le langage net et précis des faits. Et cette impression se confirme bien à la lecture de la plupart de ses « glanures ». Aussi est-on pris de regret lorsque, malgré ses excellentes intentions, M. Renard glisse lui-même sur le terrain des propositions téméraires, comme c'est le cas dans sa note sur *Leval*, ou lorsque, ce qui est infiniment plus grave, il fait fi du témoignage des textes pour avancer une explication sans fondement aucun, ainsi qu'il lui arrive à propos de *Fouarge*, ancien lieu-dit et patronyme.

Au cours de ses enquêtes dans les archives, M. Renard a relevé pour ce terme les formes suivantes : *favarge* (1326)

et 1349), *fouaise* (1547, 1550, 1558), *fouarge* (1554, 1625, 1674), *fauvaige* (1555), *favaige* (1557), *fouvage* (1570, 1708). Plusieurs des textes lui ont prouvé que le mot désignait la forge : l'un d'eux dit explicitement « la forge qu'on appelle vulgairement la fouvage » (à Ouffet, en 1708).

Or voici ce qu'ajoute M. Renard : « Equivalent du français *forgé*, le terme représente le latin *fabrica* (« ante forgiam sive fabrica de Hermale » 1326 PONC. *Fiefs*, 314). Il se prononçait *fwèdje*. L'analyse des graphies donne en effet : 1<sup>o</sup> -*aige* = -*èdge*, cette équivalence résultant clairement des textes où « *fouaise* » voisine avec d'autres noms à finale identique de valeur sûre : *tchèrwèdje*, *éritudje*; 2<sup>o</sup> -*av-*, -*auv-*, -*ouv-*, -*ou-*, -*ow-* essayant de rendre le son *w...*

« Quant à la francisation de *fwèdje* en *fouarge*, elle répond à une double tendance : -*èdge* imposait -*age*, comme dans ménage (*manèdge*), héritage (*éritudje*) ; par ailleurs, les dérivés \**fwèrdjî*, *fwèrdjeû* (comparez *hwèce*, *hwèrcî*, *hwèrceû*) appelaient l'r.

» Disparu du langage populaire, même en toponymie, le mot a survécu dans l'état civil : il existe, dans l'est wallon, pas mal de familles *Fouarge*. Dernier avatar : fidèle à ses habitudes de déformation et entraîné par des correspondances analogues (*lâdje*, large ; *bâtche*, barge ; *âtche*, arche), le peuple dit : *amon Fouwâdjé*.

Laissons provisoirement de côté la question d'étymologie, pour n'examiner que les formes fournies par les documents et l'interprétation phonétique qu'en donne M. Renard.

La prononciation *fwèdje* est-elle assurée ? Notons d'abord que l'équivalence -*aige* = -*èdge*, suggérée par le voisinage dans les mêmes textes de *cherwaige* = mod. *tchèrwèdje* et de *heritaige* = mod. *éritudje*, ne s'impose pourtant pas. L'hésitation entre -*age* et -*aige* est fréquente dans les textes anciens et, en outre, rien ne prouve que dans les documents cités par M. R., *cherwaige* et *heritaige* représentent la pro-

nōnction moderne *-èdge* plutôt qu'une prononciation *-adje* (cf. *frumadge*, *såvadge*, etc...). En revanche le nombre des formes en *-arge* (sept contre cinq *-aige*) et leur antériorité (v. les textes de 1326 et 1349) plaident contre l'interprétation proposée.

Quant à l'hypothèse d'après laquelle *-av-*, *auv-*, *-ouv-*, *-ou-*, *-ow-* seraient des notations du son *w*, elle ne repose sur aucun fondement et se trouve, au contraire, en contradiction avec ce que l'on sait des habitudes graphiques des scribes anciens. Si la prononciation avait été réellement *fwèdge*, comment se ferait-il donc que pas une fois on ne trouve dans les textes, pour noter le *w*, soit *u*, soit *o*, soit *w*? Pour notre part nous ne connaissons pas de document ancien où *-av-*, *-auv-*, *-ouv-*, *-ou-*, *-ow-*, ou l'un d'eux, aient servi à noter *w*, et nous doutons fort que M. R. soit en mesure d'en citer aucun. Comment ne voit-il pas, d'autre part, que les formes *favarge*, *fouarge*, *fouarge*, *fauwaige*, *favaige*, *fouvarge* supposent unanimement une prononciation trisyllabique?

Nous ne discuterons pas le chapelet d'hypothèses auquel il doit à nouveau recourir pour passer de *\*fwèdge* à une graphie «francisée» *fouarge*, puis de celle-ci à la prononciation actuelle *amon Fouwâdje*. Du moment que l'un ou l'autre des termes extrêmes du processus est sujet à caution, et c'est le cas de *\*fwèdge*, les grains du chapelet fuient...

Plutôt que d'inventer son ancien *\*fwèdge* (¹), M. R. n'eût-il donc pu rattacher *favarge-fouarge* de ses documents à un mot de trois syllabes ayant servi, dans les parlers gallo-romans, à désigner la forge?

Si M. R. s'était reporté à l'ouvrage classique d'A. Longnon, sur *Les noms de lieux de la France*, il y aurait trouvé (p. 153)

(¹) Nous ne prétendons point nier, évidemment, que *fabrica* ait pu devenir *fwèdge* en wallon. Nous savons l'existence de *fwadje* à Namur et à Givet. Ce que nous contestons, c'est l'identification de *favarge*, *fouarge* avec cet hypothétique *fwèdge*.

après une énumération des *Fargues*, *Farges*, *Forgues*, *Forges*, *Horgues* qui représentent *fábrica* dans la toponymie gallo-romane, un alinéa disant : « Il est arrivé parfois que l'accent tonique de *fabrica*, dont la place régulière est sur la première syllabe, s'est porté sur la seconde : de là les noms suivants : *Fabrèges* (Lozère), *Fabrègues* (Aveyron, Cantal, Hérault, Var), *la Fabrègue* (Tarn), *Faverge* (Savoie), *la Faverge* (Loire), *Faverges* (Isère, Jura, Haute-Savoie) ».

Sans doute eût-il cherché vainement dans *Les noms de lieux de la Belgique* de M. A. Vincent, une forme répondant à ces dernières. Sans doute, en se reportant à l'article *Fabrica* publié en 1909 par P. Skok, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* (t. XXXIII, p. 688), eût-il appris que seule la forme dissyllabique du type français *forge* est attestée dans la toponymie du domaine d'oïl et que la carte *forger* (n° 505) de l'*Atlas linguistique de la France* ne relève aucun indice d'une forme trisyllabique dans le nord de la France.

Il lui eût suffi pourtant de consulter le *FEW* de W. von Wartburg pour noter que l'aire de *faverge*, limitée par P. Skok, d'après les noms de lieux, à une région comprenant les départements de la Drôme, de l'Isère, des deux Savoie, de la Haute-Loire, de la Loire, du Rhône, de l'Ain et du Jura, s'étend plus à l'est sur le territoire de la Suisse et plus au nord jusqu'aux Vosges, où l'on a relevé *fouauge*. Il eût rencontré aussi dans le *FEW*, la mention d'un ancien-français *faverge*, avec renvoi à Chrétien de Troyes, ce qui annexe la Champagne à l'aire primitive de *faverge*.

Peut-être ce dernier exemple l'eût-il incité à ouvrir le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Godefroy, où il eût, en effet, trouvé un mot *favarge-faverge*, attesté non seulement dans le *Cligès* de Chrétien de Troyes (2<sup>e</sup> moitié du XII<sup>e</sup> siècle) mais aussi dans les *Moralia in Job*, texte écrit en Wallonie au début du XIII<sup>e</sup> siècle :

Et quant les espees resaillent,  
Estanceles ardanç an saillent  
Ausi come de fer qui fume,  
Que li fevres bat sor l'anclume,  
Quand il le treit de la *favarge*.  
Mout sont andui li vassal large...

(éd. W. Foerster, *Cliques*, 4075 ss., variantes :  
*faverge*, *faunarge* [l. *fauvage* ?], *fausarge*,  
*fornage*)

... et com plus creist en halt la *favarge* d'altrui  
oevre, tant est plus parfundement sorfooiz li fundem-  
menz...

(*Moralia in Job*, en app. au *Dial. Grég. lo pape*, éd. W. Foerster,  
p. 369, l. 9).

Ainsi donc l'aire de *favarge* s'est étendue autrefois du département de la Drôme jusqu'à la Principauté de Liège et, de même que les noms de lieux du Midi gardent le souvenir de ce mot en plusieurs régions où les patois l'ont perdu, de même c'est par la toponymie et l'anthroponymie que l'on retrouve sa trace en terre wallonne. C'est lui que M. R. a découvert dans les documents d'archives sous les formes déjà citées, c'est lui qui survit dans le nom de famille *Fouarge*.

Autre question : d'où vient ce nom de la forge ? Du moment qu'on y a reconnu un trisyllabe, on ne peut plus songer, avec M. R., au français *forge* et à un rapport direct avec *fábrica*.

Faut-il, avec A. Longnon, que suivent P. Skok (¹), Eva Seifert (²) et W. von Wartburg (³), admettre l'hypothèse d'un déplacement d'accent : *fábrica* > *fabrica* ?

Quand il s'agit des formes méridionales du type *Fabregue(s)*,

(¹) *Art. cité*, p. 689.

(²) Eva SEIFERT, *Die Proparoxytona im Galloromanischen*, Halle, Niemeyer, 1923, p. 41 (nº 74 des *Beihefte* de la *Z. für rom. Philologie*).

(³) FEW, s. v. *fabrica*, où les formes dissyllabiques et trisyllabiques sont données pêle-mêle.

dont P. Skok a délimité l'aire<sup>(1)</sup>, on peut de prime abord incliner à l'admettre. Mais quand on prend en considération le type *faverge*, cette explication se révèle peu vraisemblable : 1<sup>o</sup> *fabrica* aurait donné dans le nord, *favrie* (avec ī) ou *favroie* (avec é) comme *fabrile* a donné *favril*<sup>(2)</sup> et comme *mīca* > *mie* ou *sēcat* > a. f. *soie* ; 2<sup>o</sup> si l'on suppose l'accent sur la seconde syllabe, on ne s'explique nullement la métathèse de l'*r* et de la voyelle accentuée, \**favrage* > *favérge*.

La présence dans les parlers du Midi d'un verbe *fabregar* à côté du nom *fabrega*, l'existence en ancien français, à côté de *favarge-faverge*, d'un verbe *favargier-favergier-favarchier-faverchier* rendent plus plausible l'explication proposée par W. Foerster<sup>(3)</sup> et reprise notamment par M<sup>me</sup> E. Richter<sup>(4)</sup> : ces substantifs trisyllabiques seraient des déverbaux tirés de *fabregar* et de *favargier-favergier*.

L'interprétation de W. Foerster nous paraît surtout requise pour les formes du type *faverge*. Si *fabrega* peut aussi bien s'expliquer par *fabrica* que par *fabregar*, la forme *faverge*, en revanche, ne trouve explication que dans l'évolution de *fabricare* en *favergier* : c'est en syllabe atone protonique, au moment de l'effacement des voyelles contrefinales, qu'a eu lieu la métathèse (ou plus exactement l'interversion<sup>(5)</sup>) qui a produit *favergier*<sup>(6)</sup>.

(1) Art. cité, p. 689-690.

(2) Voy. les formes citées par P. SKOK, p. 688, n° 2.

(3) Dans sa grande édition de *Cligès*, d'abord (p. LV), puis dans son lexique de Chrétien.

(4) Elise RICHTER, *Beiträge zur Geschichte der Romanismen. I. Chronologische Phonetik des Französischen bis zum Ende des 8. Jahrhunderts*, Halle, Niemeyer, 1934, *passim* (n° 82 des *Beihefte de la Z. f. rom. Philologie*).

(5) V. Maurice GRAMMONT, *Traité de phonétique*, Paris, Delagrave, 1933, p. 341.

(6) Sur ce verbe, v. GODEFROY, s. v. *favrechier*. Les formes rencontrées dans les textes supposent une série d'infinitifs *favrechier*, -ekier, -akier, -ichier, *faverquier*, *favargier*, *favarchier*, *favarkier*.

Tandis que *fábrica* > *fáurega* > *fordje* > *forge*  
et que      *fábricat* > *fáuregat* > *fordjet* > *forge*,  
*fábricáre* > *fávregáre* > *fávredjáre* > *fávradjáre* >  
*fáverdjáre* > *favergier*.

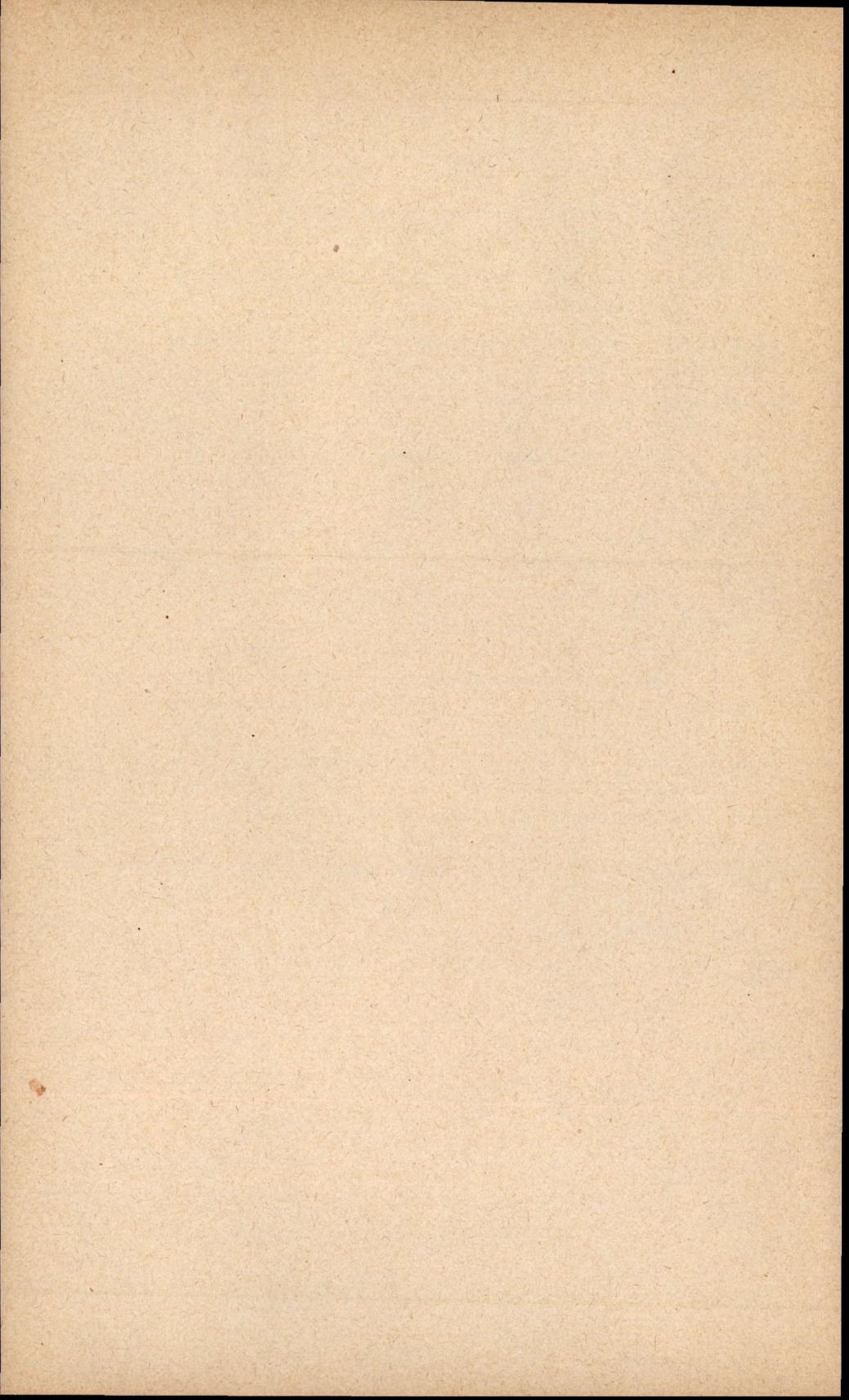
En ce qui concerne le changement de *favarge* en *fouarge* (prononcé *fouwâdjé*), on peut supposer d'abord que l'ancien wallon disait *favardje*. Quant au passage à *o*, ou de la voyelle *a* en contact avec *w* et à l'effacement de l'*r* suivi d'une autre consonne, ce sont phénomènes normaux en wallon et plus anciens que ne le laisserait supposer l'apparition tardive de la forme *fouaige* (1547).

Ainsi *fouarge*, nom commun, nom de lieu ou nom de personne, ne s'est jamais prononcé *\*fwèdje* et ne vient nullement de *fábrica* (ni de *fabrica*). C'est la forme wallonne moderne d'un ancien *favarge-faverge*, « forge » (ou plutôt, au début, « foyer de la forge »), attesté à date ancienne dans toute la partie est de la France et tiré du verbe *favargier-favergier*, issu lui-même phonétiquement de *fabricáre*.

Si M. R. avait tenu compte prudemment des graphies de ses documents, s'il avait accordé quelque attention à la phonétique, s'il avait songé à ouvrir des ouvrages aussi connus que ceux qui nous ont fourni documentation et démonstration, il aurait évité de faire un joli faux pas.

Comme quoi il est parfois dangereux de se mettre des œillères, même quand on s'en tient à de modestes travaux de toponymie locale.

M. DELBOUILLE.



## Comptes Rendus

---

Ernst GAMILLSCHEG, **Romania Germanica.** Sprach- und Siedlungsgeschichte der Germanen auf dem Boden des alten Römerreichs. *Band I : Zu den ältesten Berührungen zwischen Römern und Germanen. Die Franken. Die Westgoten.* Berlin et Leipzig, W. De Gruyter et Co, 1934. 1 vol. de xviii-435 pages.

Les caractères propres du groupe dialectal wallon sont suffisamment accusés pour que l'on puisse, quelque nombreuses et quelque profondes que soient les différences qui distinguent les diverses variétés locales de nos patois, reconnaître l'existence d'une unité linguistique wallonne. Si l'on veut se rendre compte avec clarté et précision des traits essentiels de cette unité, si l'on veut espérer découvrir un jour dans l'histoire ses origines et ses causes profondes, il faudra en premier lieu situer exactement le wallon dans l'ensemble des parlers gallo-romans du nord et voir en quelle mesure son histoire s'identifie à la leur, en quelle mesure aussi elle s'y oppose.

C'est là ce qui fait à nos yeux, pour la philologie wallonne, l'intérêt capital du nouveau livre de M. Gamillscheg.

Sans doute — et son titre d'apparence belliqueuse<sup>(1)</sup> le dit clairement — le sujet de l'ouvrage de M. G., dont nous n'avons entre les mains que le premier volume, embrasse-t-il un domaine autrement vaste, puisque aussi bien il envisage dans son ensemble l'influence exercée par les peuples de langue et de race germaniques sur l'histoire linguistique de la Romania tout entière. Aussi notre dessein n'est-il point d'analyser pour les lecteurs du *BDW* toutes les parties de cette synthèse monumentale. Nous bornerons notre curiosité à ce premier

<sup>(1)</sup> Ce n'est qu'une apparence, car ce titre répond à celui d'un ouvrage de M. T. FRINGS, *Germania Romana* (1932).

tome, et même nous n'en retiendrons que la seconde partie, *Les Francs*, qui, à vrai dire, occupe à elle seule 250 pages du volume. L'histoire des premiers échanges linguistiques entre la Germanie et le monde romain, le rôle joué par les Goths dans l'histoire de la Gaule n'ont, en effet, qu'un rapport fort lointain avec le passé de la Wallonie. Au contraire, les invasions des Francs ont eu sur l'évolution des parlers gallo-romans du nord une influence profonde et il n'est même pas impossible que les dialectes d'oïl doivent les traits qui les distinguent des parlers d'oc à l'action du francique sur le latin évolué des provinces envahies. Quoi qu'il en soit, le rôle de l'influence germanique dans la formation des dialectes gallo-romans septentrionaux est incontestable. Qu'il s'agisse d'un « superstratum » francique qui aurait pesé sur l'évolution du latin de la Gaule du nord pendant la période de bilinguisme du lendemain des invasions ; qu'il s'agisse des emprunts répétés faits depuis lors aux parlers germaniques voisins par nos idiomes romans, il est hors de doute que les dialectes d'oïl, et plus particulièrement ceux qui bordent la frontière linguistique, ont subi profondément l'influence des parlers germaniques voisins. Les études philologiques n'ont pas encore réussi à définir exactement cette influence, ni surtout à limiter dans le temps et dans l'espace les « dimensions » des divers phénomènes où elle se manifeste. Il y a là un problème du plus vif intérêt, de la solution duquel dépend, croyons-nous, l'interprétation historique des faits dialectaux relevés par la philologie descriptive soit dans les documents anciens soit dans les patois contemporains. Aussi est-ce avec une vive curiosité que l'on ouvre, au chapitre des *Francs*, l'imposant ouvrage que consacre à la *Romania Germanica* notre éminent collègue de l'Université de Berlin.

L'histoire sait peu de chose, fort peu de chose, des mouvements de populations qui ont précédé, accompagné ou suivi, dans le nord de la Gaule, les expéditions militaires des invasions « barbares ». Or l'histoire du langage est intimement liée à celle des sociétés, à celle des masses. Pour qui veut connaître le passé social et linguistique d'une région, l'apport des chroniques et des chartes est extrêmement réduit et il faut suppléer à leur insuffisance en recourant aux « sciences auxiliaires de l'histoire ». Dans le cas présent, c'est à l'étude des noms de lieux que M. G. a fait appel pour retracer, autant

que faire se peut, l'histoire des colonies franques dans la Gaule septentrionale, entre le V<sup>e</sup> et le VIII<sup>e</sup> siècle.

Il soumet d'abord à un examen critique, fondé à la fois sur la phonétique des éléments de composition et sur la répartition géographique des formes, le témoignage des noms de lieux en *-iacum* germanisé, en *-bêke*, en *-berg*, en *-holt*, en *-ploeg*, en *-ing*, *-inga(s)* et *-ingos*, en *-haim*, en *-court* et en *-ville*.

Les paragraphes réservés aux formes germanisées de *-iacum*, à *-bêke*, à *-berg*, à *-holt* et à *-ploeg* concernent exclusivement l'extrême nord-ouest (domaine de Saint-Omer, Hainaut) où la toponymie atteste, jusqu'à une date assez avancée du moyen âge, le maintien d'un parler germanique (le flamand remontant au francique des Saliens) éliminé ensuite par les dialectes romans.

C'est lorsqu'il aborde l'étude des noms en *-ing*, *-inga(s)*, *-ingos*, en *-haim*, en *-court* et en *-ville* que M. G. se trouve en présence du problème plus large et combien plus délicat de la colonisation franque sur toute l'étendue de la Gaule septentrionale.

Les noms de lieux en *-ing* (type *Houdenc* < *Hodingo*) ne peuvent être considérés comme très anciens : ce suffixe ne servait d'abord qu'à former des noms de personnes. Or les noms de personnes ne sont devenus noms de lieux (par omission du nom commun qui les accompagnait d'abord : *casa Hodingo* > chez *Houdenc* > *Houdenc*) que dans les parlers romans : on ne peut donc faire remonter les toponymes en *-ing*, comme tels, à l'époque franque.

Les noms de lieux en *-inga(s)* se rencontrent, d'une part, dans l'extrême nord et l'extrême nord-est et, d'autre part, dans le sud du domaine d'oïl. Le premier groupe (Flandre française, Hainaut, Wallonie, Lorraine) appartient, à des régions d'où les parlers germaniques n'ont été éliminés que lentement. Le second groupe, qui s'étend du Doubs et de la Haute-Saône jusqu'à la Vienne, remonte à une série de toponymes burgondes en *-ingos*, francisés en *-ingas* lorsque cette région tomba sous la domination des Francs.

Mais, ajoute M. G., comment croire que l'on ait remplacé l'*-ingos* burgonde par un *-ingas* franc alors que, dans le reste du domaine envahi par les Francs on ne trouve pas de noms de lieux en *-ingas*, ce qui laisse supposer que les Francs

n'employaient pas ce dernier suffixe en toponymie ? Voici la réponse de M. G. : « Là où l'on rencontre des noms en *-court*, on ne trouve pas de noms en *-ingas*; là où l'on trouve *-ingas*, les toponymes en *-court* font défaut. C'est que là où les populations franques furent romanisées au cours du 7<sup>e</sup> et du 8<sup>e</sup> siècle, le suffixe *-ingas* fut remplacé par *-court*, de même d'ailleurs que l'ancien suffixe *-haim*. Les noms en *-court* forment une couche plus récente qui a recouvert l'ancienne couche des noms en *-ingas* et en *-haim*. Ce sont des témoins de la romanisation des populations franco-gallo-romaines. D'ailleurs, dans la Marne, la Mayenne et l'Orne, on peut déceler quelques vestiges de la couche ancienne dans des noms comme *Soulanges*, *Touange*, *Vaudanges*, *Hardanges* et *Rabodanges* ».

Ainsi donc l'aire primitive de *-ingas* et de *-haim* se serait étendue sur tout le nord de la Gaule. En outre, la présence dans une région, de nombreux toponymes en *-court* (ajouté à un nom de personne germanique) prouverait que dans cette région la colonisation franque fut particulièrement dense.

Or ce sont d'un côté les départements de l'Oise et de l'Aisne (qui comptent respectivement 160 et 150 noms en *-court*) et de l'autre le département de la Meuse (avec 130) qui l'emportent de beaucoup, les noms en *-court* étant moins nombreux dans la partie méridionale du domaine d'oïl, mais aussi dans le département intermédiaire des Ardennes. L'Oise et l'Aisne d'une part, la Meuse d'autre part constituaient donc les deux régions où l'influence franque était le plus grande à l'époque du bilinguisme franco-roman. Et M. G. conclut : « La répartition des noms en *-court* est un élément de la plus grande importance pour l'explication de la « dégermanisation » de la France septentrionale. Entre le domaine à bilinguisme accentué de l'ouest (Aisne, Oise) et celui de l'est (Meuse) s'enfonce comme un coin le domaine du département des Ardennes et de la Marne, où les noms en *-court* sont relativement rares et où, par conséquent, l'influence franque n'est que faiblement marquée. La poussée germanique venant du nord [les Saliens] a atteint toute la partie ouest de la France septentrionale, la poussée venant de l'est [les Ripuaires] n'a pas dépassé le département de la Meuse. Dans la région intermédiaire [les Ardennes et la Marne],

la « dégermanisation » s'est produite très tôt. Ainsi le domaine salien était séparé du domaine ripuarien ».

Les Dictionnaires topographiques départementaux publiés à ce jour permettent, dans une certaine mesure, de contrôler ces faits par l'étude des autres toponymes d'origine franque. C'est ce que fait M. G. dans la seconde partie de son étude, où il signale que la répartition géographique de ces toponymes concorde avec ses conclusions.

Pour séduisante qu'elle soit à première vue, la thèse de M. G., qui d'ailleurs n'est pas absolument neuve, ne laisse pourtant pas de susciter des doutes. Il est certain que le nombre des toponymes formés d'un nom de personne germanique et de *-court* et surtout leur curieuse répartition posent un problème plein d'intérêt. Il n'est pas moins certain qu'il y a lieu d'établir un rapport entre ces faits et les invasions des Francs. Reste à voir si l'interprétation de M. G. mérite créance.

En 1933, dans un article que M. G. n'a pu utiliser, M. F. Lot a précisément repris la question des *-court* et des *-ville* (<sup>1</sup>). Pour M. Lot, on ne peut admettre avec A. Longnon que *court*, *ville*, *villiers*, *meix* soient des termes traduits de mots germaniques tels que *hof*, *dorf*, *heim*, etc..., car là où l'on trouve pour le même village un nom roman à côté d'un nom germanique, toujours il apparaît que les deux dénominations sont aussi anciennes l'une que l'autre. C'est d'emblée qu'un domaine acquis par un personnage nommé Boson ou Gundrie, s'est appelé *Courbouzon* ou *Gondrecourt*. Ceux qui ont créé ces noms de lieux parlaient roman puisqu'ils employaient *court*. Si ce mot est ajouté à un nom de personne germanique, c'est qu'à partir de la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle la mode a été, dans le nord de la Gaule, aux noms de personnes germaniques. Au VII<sup>e</sup> siècle les descendants de gallo-romains, aussi bien que les fils de Francs, portent des noms germaniques. Il est donc prudent de renoncer à tirer des noms de localités en *-court* (ou en *-ville*) aucun enseignement pour la distribution des races dans la Gaule septentrionale de ce temps. — Les noms en *-court* et en *-ville* étant particulièrement nombreux aux environs de Paris (300 *-ville* en Eure-et-Loir, 180 en Seine-et-Oise ; 150 *-court* dans l'Oise et autant dans l'Aisne)

(<sup>1</sup>) F. LOT, *De l'origine et de la signification historique et linguistique des noms de lieux en -ville et en -court*, *Romania*, LIX, 1933, p. 199 ss.

et dans la région de Metz (où les *-court* foisonnent), M. Lot y voit le souvenir de donations faites par les rois francs aux grands de leurs cours, donations prises sur le domaine royal à proximité de Paris et de Metz, les deux capitales. — Si *-court* et *-ville* sont si fréquents dans les noms de lieux formés au VII<sup>e</sup> siècle, c'est qu'à ce moment l'ancien suffixe *-acu*, *-iacu* n'avait plus une vitalité suffisante, rongé qu'il était par les changements phonétiques (<sup>1</sup>). « Les invasions germaniques n'ont eu sur cette formation (en *-ville* et en *-cour*) qu'une influence indirecte. La cause profonde réside dans l'évolution de la langue romane du Nord de la Gaule ».

L'étude de M. F. Lot est comme une critique avant la lettre de l'argumentation développée par M. E. Gamillscheg. Ce dernier n'avait d'ailleurs fait que reprendre la théorie de Longnon.

Oserions-nous prendre position dans un débat où s'affrontent ces maîtres ? Au risque de paraître audacieux, nous dirons du moins rapidement notre modeste sentiment sur cette affaire délicate.

A notre sens, M. Lot a tort de mettre sur le même pied les noms en *-court* et les noms en *-ville* : il y a là deux types différents qu'on ne peut confondre sans autre forme de procès. On devine trop facilement que s'il les réunit, c'est pour donner quelque vraisemblance à son hypothèse des donations. Il a peut-être tort aussi de rejeter sans examen l'idée que les noms en *-court* remonteraient, sous leur forme romane ou sous une forme germanique en *-haim* ou en *\*ingas*, au VI<sup>e</sup> ou au V<sup>e</sup> siècle. Il a tort enfin de ne pas admettre que pendant la période de bilinguisme qui suivit les invasions, la forme romane d'un toponyme ait pu l'emporter peu à peu sur la forme germanique correspondante : car nous pensons qu'un nom de lieu dont les éléments ont encore un sens peut se traduire, ou, ce qui revient au même, que dans une région bilingue où l'un des parlers élimine son concurrent, la forme du toponyme dans le parler vainqueur peut insensiblement remplacer la forme concorrente propre au parler qui disparaît.

Il n'est donc pas nécessaire de croire qu'au VII<sup>e</sup> siècle

(<sup>1</sup>) Pour M. Lot, c'est au même flétrissement du suffixe *-iacu* qu'il faut attribuer le développement du suffixe *-ingen* dans les régions germaniques.

on ait traduit en roman des noms de lieux germaniques : on peut supposer, sans verser dans l'invraisemblance, que la forme romane (d'abord employée par les populations soumises) l'a emporté sur la forme germanique correspondante (d'abord employée par les seuls Francs) quand ces Francs ont peu à peu abandonné le francique. Sans doute pareille interprétation prive-t-elle de tout fondement la théorie qui voyait dans ces localités des villages fondés par les Francs et peuplés d'abord de Francs. Cela n'implique pas qu'elle enlève toute signification aux noms en *court* pour l'histoire linguistique, sinon pour l'histoire ethnologique, de la Gaule septentrionale.

Il n'est pas nécessaire, pour qu'une langue nouvelle s'implane dans une région, qu'elle y soit apportée par un vaste mouvement de populations : l'exemple de la romanisation de la Gaule le prouve assez. Il suffit, pour qu'une langue étrangère importée menace les parlers indigènes, qu'elle soit — ou devienne rapidement — la langue des classes supérieures de la société. Or, dès le lendemain de la conquête, les Francs étaient les maîtres dans le nord de la Gaule et l'on peut voir la preuve du prestige dont ils jouissaient dans le fait que les populations gallo-romaines s'empressèrent de suivre la mode franque pour la formation des noms de personnes, aussi bien que dans le contingent imposant des mots franciques conservés en ancien-français. Après une lutte dont nous ignorons les péripéties, le francique a été éliminé par le gallo-roman. Le rôle du christianisme, dont la langue véhiculaire était le latin, a dû être important en l'affaire : en acceptant la religion chrétienne, les Francs s'inclinaient devant Rome et devant le latin. Ils assuraient ainsi la victoire rapide des dialectes gallo-romans sur les parlers francs.

Que l'élimination du francique ne se soit pas produite brusquement, qu'elle ait exigé plus de temps là où les Francs s'étaient installés en plus grand nombre, la chose est naturelle. Et sans doute certaines différences qui séparent entre eux les dialectes d'oïl proviennent-elles du degré d'intensité atteint en ces temps lointains par l'influence du francique sur le gallo-roman.

Que l'on ne parle donc plus de colons francs groupés au sein de villages nouveaux. Qu'il suffise d'imaginer l'installation, dans le nord de la Gaule, de chefs francs à qui les populations romanes se soumirent. Ces chefs avaient avec eux

une famille ou une suite, mais, à notre sens, ils ne s'isolèrent pas de la population indigène, ou du moins les nécessités de l'existence obligèrent rapidement les Francs à entendre et à parler le roman, comme elles obligeaient les Gallo-romains qui se trouvaient en contact immédiat avec eux, à entendre et à parler le francique.

Les noms en *-court* gardent-ils le souvenir de cette période de bilinguisme ? Telle est la question qui se pose.

Les noms en *-court*, plus nombreux dans le nord du domaine d'oïl que dans sa partie méridionale, sont particulièrement fréquents dans les régions Aisne-Oise et Meuse. Cette répartition, clairement figurée par la carte III de M. G., rend peu plausible l'explication avancée par M. Lot qui, d'ailleurs, est obligé, pour éviter une invraisemblance trop criante, de confondre *-court* et *-ville* (p. 221), ce que rien ne justifie. Comment, dès lors, supposer que les noms en *-court* sont des créations du VII<sup>e</sup> siècle ? Quels mouvements de populations, quels événements expliqueraient à cette date la formation de tant de noms de lieux nouveaux, si même on admet, ce qu'exige la prudence, qu'un nom nouveau peut être donné à une localité déjà existante ? On ne le voit pas. Quand on constate, en revanche, que la grande majorité des toponymes en *-court* ont pour premier élément un nom de personne germanique, quand on sait que ces toponymes ne se trouvent que dans le nord de la France, quand on note qu'ils se font plus rares à mesure qu'on s'éloigne de la frontière linguistique vers le sud, quand on songe enfin qu'ils remontent à l'époque mérovingienne, on est obligé de rattacher leur origine aux invasions franques.

Nous ne disons pas que les localités que désignent les noms en *-court* aient été d'abord peuplées de Francs et qu'elles soient des fondations de l'époque : un village ancien occupé par un chef franc a pu prendre son nom, et aussi bien dans le parler roman des indigènes que dans le parler germanique des nouveaux maîtres.

Nous ne disons pas que les noms en *-court* soient traduits de noms plus anciens en *-haim* ou en *-ingas* : pour nous, de forme romane peut être aussi ancienne que l'autre, ce qui ne veut pas dire, bien entendu, que la forme romane ne puisse être un calque immédiat de la forme germanique. Malgré les réserves, assez timides d'ailleurs, de M. F. Lot,

on peut attribuer l'ordre des éléments dans les toponymes en *-court* à l'influence de la syntaxe germanique. N'en serait-il pas de même pour le choix de *-court*, substitut de *-acu*, *-iacu* ?

Ainsi les objections de M. Lot nous paraissent insuffisantes pour exiger l'abandon de la théorie Longnon reprise par M. Gamillscheg ; insuffisantes aussi, les raisons qu'il invoque à l'appui de son interprétation.

Cela veut-il dire que l'exposé de M. G. nous satisfasse pleinement ? Non, certes. Nous en sommes encore à nous demander pourquoi, lors de l'éviction de l'ancien *-ingas* (ou *-haim*) au profit de *-court*, le même processus n'a pas atteint également les noms en *-inga(s)* d'origine burgonde ? Car cette région n'a pas été plus rebelle que d'autres, semble-t-il, à la romanisation définitive.

On voudrait surtout que l'argumentation de M. G. fût appuyée de descriptions topographiques rapides où l'on trouverait peut-être l'explication de phénomènes que la linguistique est impuissante à éclairer comme il le faudrait. On voudrait qu'il tînt compte dans son exposé de la géographie ancienne de la région : limites des « civitates », limites diocésaines. On voudrait surtout qu'il fit appel aux dialectes gallo-romans, à leur répartition géographique, à leurs différences phonétiques et lexicales : on devine qu'il trouverait souvent l'occasion de mettre ces faits dialectaux en rapport avec les faits historiques dégagés de la toponymie.

Après avoir examiné le problème de la colonisation à travers la toponymie, M. G. passe à l'étude des noms d'emprunt que le gallo-roman doit au francique. Dans ce chapitre, où toute la question est reprise sur nouveaux faits, M. G. étudie l'influence exercée sur le gallo-roman (mieux vaudrait dire sur l'ancien-français, car la place des dialectes est extrêmement limitée) par le vocabulaire des Franks. Les mots, classés d'après le genre d'activité qu'ils concernaient (selon la méthode mise en valeur par M. Salverda de Grave et par ses élèves), déposent comme autant de témoins de l'influence exercée sur le monde gallo-romain par la culture franque. C'est à ces pages de M. G. que l'on se reportera à l'avenir quand il s'agira des emprunts du gallo-roman au francique ancien.

Non moins précieuse sera dorénavant la « grammaire des mots d'emprunt franco-gallo-romans » qui occupe les

pages 235 à 295 du volume. Evolution phonétique des mots franciques en gallo-roman, phénomènes phonétiques généraux que les parlars d'oil devraient à l'influence franque (étude des consonnes *h* et *w*, notamment), distinction entre l'influence salienne (prépondérante) et l'influence ripuarienne (extrêmement faible), action du francique sur le latin médiéval, sur la morphologie et sur la syntaxe du français : autant de problèmes auxquels M. G. s'arrête. On pourra, certes, reprendre tel ou tel détail de sa synthèse ; on pourra, peut-être, un jour la préciser en plusieurs points. Il reste que nous disposons enfin, grâce à M. G., du travail d'ensemble que, depuis le mémoire vieilli de Mackel, on réclamait à cor et à cri. Même dans les limites chronologiques que son auteur lui a imposées, cette étude de synthèse sur l'influence germanique en Gaule constitue un précieux instrument de travail pour l'historien des parlars gallo-romans et, en particulier, pour le wallonisant.

M. DELBOUILLE.

Louis MICHEL, **Les légendes épiques carolingiennes dans l'œuvre de Jean d'Outremeuse**, Bruxelles, 1935.  
1 vol. de 432 pages (Académie Royale de Langue et de Littérature françaises. — Mémoires. T. X).

Certes, à première vue, le sujet du bel ouvrage de M. Michel n'a que des rapports fort lointains avec la dialectologie wallonne. Et l'on peut être surpris de trouver ici un compte rendu de ce livre. Nous avons tenu cependant à le présenter aux lecteurs du *BDW*.

Sympathie pour l'auteur ? Gratitude pour le plaisir que nous avons pris à le lire ? Peut-être. Mais aussi conviction de servir la philologie wallonne en attirant l'attention sur une étude qui, à définir la part qui revient aux chansons de geste dans l'élaboration du trésor légendaire que constituent le *Myreur des Histors* et la *Geste de Liège*, aide à comprendre l'exceptionnelle faveur dont ont joui dans notre pays les légendes épiques françaises, légendes dont gardent le souvenir et notre folklore et notre théâtre de marionnettes, et même, en plusieurs de ses éléments, notre vocabulaire wallon. Que l'on songe à *baligand* (le *Baligant* de la *Chanson de Roland*), à *mådjis'* (le *Maugis* de la légende des quatre fils Aymon),

à *gadelon* (= « traître » à Herve; le *Ganelon de Roland*) et à tant d'autres mots ! En plus d'un cas, ceux qui étudient le passé de notre terre wallonne, que ce soit dans ses traditions folkloriques ou dans l'histoire de ses dialectes, trouveront à apprendre dans l'ouvrage de M. Michel. Car si Jean d'Outremeuse — faut-il le répéter — ne mérite aucun crédit comme chroniqueur, son œuvre reste un document capital pour l'histoire des traditions littéraires de la Wallonie ; si le *Myror* et la *Geste* nous enseignent mal ce qu'ont fait nos ancêtres, ces œuvres nous fournissent de précieux témoignages sur les belles légendes qui ont charmé leur imagination, sur ce qu'ils ont cru savoir et sur ce qu'ils ont aimé ! Cette histoire vaut bien l'autre.

L'économie du livre ? Une première partie, après avoir justifié l'entreprise de M. M., rappelle ce que l'on sait de Jean d'Outremeuse, de ses œuvres (manuscrits et éditions), de sa langue. Une deuxième rassemble les emprunts faits par le chroniqueur à la geste d'Ogier le Danois, son héros principal. Une troisième traite des légendes épiques proprement carolingiennes, pour le récit desquelles Jean d'Outremeuse met à contribution de nombreuses chansons (*Mainet*, *La reine Sibille*, *Girard de Vienne*, *Girard de Fraite*, *Renaut de Montauban*, *Huon de Bordeaux*, *Fernagus*, *Otinel*, *Aspremont*, *Aymer de Narbonne*, *Anseis de Carthage*, *La destruction de Rome*, *Fierabras*, le *Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem*, et bien d'autres encore).

La quatrième a pour sujet la *Geste de Jean de Lanson*.

Et dans une conclusion où s'accentue le ton plaisant que M. M. garde jusque dans les discussions les plus arides, ils nous esquisse en quelques traits, durs mais justes, le portrait du compilateur dont on n'ose dire s'il fut naïf et crédule ou s'il préféra, sans s'embarrasser de scrupules critiques, offrir à ses lecteurs pour argent comptant les fables qu'il avait extraites des vieux livres.

Écrit en un style alerte, incisif — parfois même sarcastique, — le livre de M. M. se lit avec facilité et agrément. Les problèmes qu'il aborde manquent parfois d'attrait, mais jamais cependant il ne les élude à la légère. Avec un optimisme séduisant, il se promène dans le dédale des questions les plus obscures ; avec un souci constant de la vérité, il fait sans faillir son travail de critique. Et souvent son ingéniosité

lui permet des découvertes qui ne sont pas sans intérêt pour la recherche des origines les plus lointaines des légendes épiques.

Le beau livre de M. M. projette une lumière vive — et peut-être crue — sur la personnalité littéraire de Jean d'Outremeuse. Il résoud nombre de problèmes à propos des sources du chroniqueur. Il en pose d'autres au sujet de plusieurs légendes épiques. Il est aussi fécond par les études qu'il appelle que par les faits qu'il établit.

M. DELBOUILLE.

---

## Chronique

---

### Bulletin de la commission Royale de Toponymie et de Dialectologie, t. IX (1935).

La philologie wallonne a large place dans ce volume.

M. Jean Haust, comme chaque année, y dresse d'abord, avec la grande compétence et l'esprit critique qu'on lui connaît, le bilan de la littérature et de la philologie wallonnes pour 1934. Concises à souhait, ses notices, toujours objectives, mettent bien en lumière l'intérêt des travaux présentés et souvent y apportent d'heureuses corrections (pp. 24-55).

Ne voulant pas donner une étendue exagérée à la note où il signale, dans son bilan, la nouvelle édition du *Dictionnaire wallon-français-Dialecte de Namur* de M. Léon Pirson, M. Jean Haust a réservé à l'examen de cet ouvrage important un article spécial, *A propos d'un récent dictionnaire namurois* (pp. 57-70). Excellent compte rendu qui fait apparaître clairement les qualités et les défauts du dictionnaire sous sa forme nouvelle et présente des remarques de détail extrêmement judicieuses.

Sous un titre trop long et trop modeste à la fois, *La forme des lieux dits sur la carte au 40.000<sup>e</sup> de l'Institut Cartographique Militaire. Planche 46, région de Charleroi*, M. Alphonse Bayot procède à un inventaire critique de la toponymie de cette région. Sous couleur d'études orthographiques, M. B. donne dans ces pages une série de notes étymologiques rédigées de main de maître (pp. 71-119).

Dans les pages 121-128, M. Auguste Vincent étudie *Le type « Beaufort » en toponymie*. L'existence de noms de lieux tels que *Blanchefort* et *Hautefort* exclut l'explication qui ferait de *fort* un nom masculin. Dans *Beaufort* comme dans *Blanchefort*, il s'agit de deux adjectifs (on sait qu'en ancien-français la forme *fort* est commune aux deux genres) juxtaposés, qualifiant un nom (*château* ou *maison*, par ex.) sous-entendu. Conclusion : on ne peut affirmer, comme on l'a fait, que *fort* ait été

employé comme nom avant le XVI<sup>e</sup> siècle. — Rien ne prouve sans doute que tous les *Beaufort* doivent s'expliquer de la même façon, mais l'hypothèse de M. V. est séduisante.

*Noms de lieu du type « Equoranda » par Jules Vannérus* (pp. 129-163). On a signalé depuis longtemps, en France, une série de noms de lieux provenant d'un gaulois *Equoranda*, « limite d'eau ». C'est à tort que l'on a voulu limiter l'aire de ce mot à une région déterminée du territoire occupé autrefois par les Gaulois. M. V. relève, en effet, de nouveaux exemples de ce toponyme en Lorraine, en Wallonie, dans le Hainaut, et même dans le Luxembourg germanique, ainsi qu'en terre flamande. Peut-être certains exemples de M. V. sont-ils sujets à caution, ce que pourront établir les spécialistes des différents domaines envisagés, mais dans l'ensemble sa démonstration est convaincante.

Après une note de M. J. Herbillon, *Le Comté de Dabor en Hesbaye* (pp. 165-182), où il s'agit bien plus d'histoire que de toponymie, on lit avec curiosité une série de *Glanures toponymiques* dues à M. Edgard Renard (pp. 183-209). Plusieurs de ces notules apportent des solutions ingénieuses et neuves (**Rotheux** = a. f. *routoir*, étang, mare, ruisseau où l'on met rouir le lin, le chanvre ; **La Tolle** = fl. *tol*, péage ; **Saint-Viteux** = Saint-Victor ; **Lanaye** = la *naie*, limite, borne ; **Bûte** = *\*bull(i)tellu*). En revanche, on se demande comment M. R. a pu, un instant, supposer que **Fouarge** soit l'équivalent phonétique du fr. *forge* et ait été prononcé autrefois *fuvèdje* (voir ci-dessus, pp. 131-7). On n'hésitera pas moins à admettre son *è vâ* (> lat. *in vallem*) substantivé en *èvâ* aussi longtemps qu'il ne produira pas d'autres preuves à l'appui de cette hypothèse. —

Les pages 211-271 sont occupées par une nouvelle *Carte systématique de la Wallonie* de M. J. M. Remouchamps, accompagnée d'une double nomenclature des communes, systématique et alphabétique.

Parmi les travaux de dialectologie flamande, citons *Een vierde Uitstapje naar het Walenland* de M. J. Grauls, où sont réunis de nouveaux rapprochements entre le wallon liégeois et les dialectes flamands. Tous les articles de ce relevé, souvent trop longs, n'ont pas la même valeur ; il en est cependant qui devront retenir l'attention du wallonisant.

#### Encore les noms de lieux en -han.

Il ne s'agit, à vrai dire, que des noms de lieux en *-han* de la basse Semois. D'accord avec Longnon pour reconnaître dans le deuxième élément de ces toponymes, dont la première partie est un nom d'homme

germanique, le *heim* germanique si fréquent dans les noms de lieux, M. A. Pierret (*Essai d'explication historique des noms de lieux composés avec « han »*, dans la *Revue belge de philologie et d'histoire*, XIII, 1934, pp. 629-640) pense qu'il s'agit de colonies létiques du IV<sup>e</sup> siècle. Son essai de démonstration, trop rapide et pourtant confus, laisse le lecteur perplexe.

### La toponymie et l'histoire.

On lira avec autant de profit que d'intérêt la belle analyse de travaux récents dus à MM. P. Marchot, F. Lot et A. Grenier, donnée par M. J. Vannérus, en 1935, dans la *Revue belge de philologie et d'histoire* (t. XIV, pp. 527-554).

Les études de M. Marchot, publiées dans diverses revues depuis 1922 concernent les noms de lieux les plus anciens d'une grande partie du domaine wallon. Autant de notes, parfois téméraires mais toujours ingénieuses et fort savantes, auxquelles il faudra se reporter le jour où l'on entreprendra d'écrire un essai synthétique sur l'histoire de nos régions dans l'antiquité et le haut moyen âge.

L'étude de M. F. Lot résumée par M. Vannérus a paru dans la *Romania* en 1933 (t. LIX, pp. 199-246), sous le titre *De l'origine et de la signification historique et linguistique des noms de lieux en -ville et en -court*. Elle renouvelle complètement la question du peuplement de la Gaule septentrionale à l'époque franque. On y trouvera sans doute peu de faits relatifs à la région wallonne, mais on y puisera de précieux enseignements sur la période de bilinguisme qui a suivi les invasions dans la France septentrionale. Nous ayons discuté les conclusions de M. Lot dans notre compte rendu de *Romania Germanica* de M. E. Gamillscheg (v. ci-dessus, pp. 143 ss.).

La troisième partie de l'article de M. Vannérus est consacrée à l'ouvrage de M. A. Grenier, *La toponymie des voies romaines* (dans le *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine* de J. Dechelette, VI, 2<sup>e</sup> partie, 1934, pp. 235-316). Il s'agit là d'un travail de synthèse, clair et précis, où abondent d'ailleurs les observations personnelles les plus suggestives.

Une nouvelle note de M. J. Vannérus sur *L'utilité des sciences auxiliaires de l'histoire* a paru dans la *RBPH*, t. XIV, 1935, pp. 1451 ss. On y trouvera l'analyse critique de l'étude de M. R. Verdeyen, *Comment reconnaître les éléments flamands dans les dialectes wallons* (v. *Bull. Dict. Wallon*, t. XIX, 1934, p. 174), de l'ouvrage célèbre du regretté G. Des Marez sur *Le problème de la colonisation franque et du régime agraire dans la Basse Belgique*, et du livre de F. Rousseau sur *La Meuse et le Pays Mosan en Belgique* (v. *Bull. Dict. Wallon*, t. XVI, 1927-31, p. 90).

### La géographie linguistique néerlandaise.

Il n'est pas inutile au wallonisant de connaître les travaux auxquels donnent lieu depuis quelques années les dialectes qui bordent la frontière septentrionale du domaine roman. Il n'est pas douteux que parlers wallons et parlers flamands ont eu l'occasion de procéder, au cours des siècles, à de fréquents échanges de mots. On ne réussira à bien connaître l'origine des nombreux vocables germaniques du wallon que le jour où la philologie wallonne disposera d'études précises sur le vocabulaire des parlers voisins du nord et de l'est. C'est pourquoi nous nous plaisons à signaler ici l'article de synthèse publié par M. W. Pee dans la *Revue belge de philologie et d'histoire* (t. XIV, 1935, pp. 1005-1031), sous le titre reproduit ci-dessus. M. Pee a été heureusement inspiré en rédigeant en français ce travail de bibliographie critique destiné à un public plus étendu que celui des philologues néerlandais.

### Bibliographie de l'histoire paroissiale.

M. L. E. Halkin vient de publier une *Introduction à l'histoire paroissiale de l'ancien diocèse de Liège* (Bruxelles, L'édition universelle, 1935, 1 vol. de 111 pages) qui sera fort utile aux historiens de la vie locale. C'est une bibliographie des paroisses du diocèse. On y trouvera naturellement le relevé des toponymies wallonnes déjà publiées ou annoncées. Nous signalons l'ouvrage surtout parce que les futurs auteurs de toponymies y trouveront aussi, pour chacune des paroisses, la liste des essais historiques auxquels elle a donné lieu. Ce n'est qu'un simple répertoire, sans jugement sur les œuvres citées, mais ainsi conçu il rendra déjà service.

### « Nos dialectes ».

Dans la belle collection de l'*Institut de Dialectologie wallonne de l'Université de Liège*, 1935 a vu paraître une réédition de *Li Pan dè bon Diu* de Henri Simon. Le volume ne contient pas seulement l'œuvre maîtresse du poète : elle donne, à vrai dire, l'ensemble de ses pièces lyriques, poèmes du recueil de 1914 et poèmes composés depuis lors.

On éprouve à relire Henri Simon un plaisir toujours nouveau. Ses œuvres sont de celles qui supportent victorieusement l'examen le plus sévère, — de celles, plutôt, qui gagnent à être étudiées de plus près. S'il y a un classique wallon vraiment digne de ce titre, c'est bien l'auteur du *Pan dè bon Diu*.

• *L'Introduction* et le *Glossaire* de la nouvelle édition, dus à M. Jean Haust, méritent tous les éloges. On regrettera peut-être que les textes ne soient pas accompagnés d'une traduction française et, en tout cas,

que M. H. ait cru inutile d'ajouter la moindre note philologique. Il y a dans l'œuvre de Simon bon nombre de passages qui appellent un commentaire, surtout pour le lecteur étranger à la région liégeoise.

### **Evolution et Structure de la langue française.**

Tel est le titre d'un excellent petit livre publié en 1934, chez Teubner (Leipzig et Berlin), par l'éminent professeur de Leipzig, W. von Wartburg. Dépouillé de l'appareil bibliographique qui alourdit si souvent jusqu'aux ouvrages de vulgarisation, ce livre de synthèse, écrit par un maître de la philologie romane, plaît d'emblée par la claire simplicité de son style et de sa présentation matérielle. C'est une histoire du français, dans son évolution interne et dans son extension ; c'est l'histoire de cet humble dialecte de l'Isle-de-France qu'était le « francien » avant que les hasards de la politique et le long travail des hommes en eussent fait l'incomparable instrument de culture qu'est devenue la langue française. Et l'on y voit, évidemment, comment cette langue a réussi lentement à réduire les autres dialectes gallo-romans au rang de patois.

M. v. W. est, à l'heure présente, l'homme qui connaît le mieux l'histoire des parlers gallo-romans. On sent sa maîtrise à chaque page d'*Evolution et Structure*, bien qu'il se tienne toujours sur une élégante réserve, même quand il apporte sur des points importants des vues tout à fait originales.

Un bon livre de synthèse, écrit par un spécialiste maître de son sujet, en un style sobre et clair.

### **Phonétique historique du français.**

Il n'est guère possible d'aborder la philologie wallonne sans connaître d'abord la grammaire historique, et plus spécialement la phonétique historique, de la langue française. On connaît l'excellent petit manuel de M. E. Bourciez, *Précis de phonétique historique du français*. Voici que vient de paraître sur le même sujet un nouvel ouvrage, à la fois moins étendu dans son objet et plus précis dans les détails de l'exposé : c'est le livre de M<sup>me</sup> Elise Richter, *Beiträge zur Geschichte der Romanismen. I. Chronologische Phonetik des Französischen bis zum Ende des 8. Jahrhundert* (Halle, Niemeyer, 1934 ; n° 82 des *Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie*). Cette étude s'arrête donc au VIII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire qu'elle ne traite que des phénomènes remontant à l'âge pré littéraire du français. Evidemment ces phénomènes sont fort mal connus et c'est le plus souvent par comparaisons et conjectures qu'on a essayé de les définir, de les classer, de les dater. Le livre de M<sup>me</sup> R. met dans le fatras inextricable des faits un bel ordre qu'on admirera beaucoup mais

dont il faudra peut-être se défier à certains endroits. Mise au point nouvelle de nos connaissances en un domaine fort obscur, cet ouvrage sera demain le bréviaire des historiens de la phonétique du français. C'est à lui aussi que devront se reporter les philologues wallons.

### Nos dialectes et l'histoire.

Sous ce titre, notre maître M. Maurice Wilmotte publie (Paris, Droz, 1935) le texte de communications présentées à l'Académie Royale de Belgique. L'auteur du seul bon libre de synthèse qu'on ait écrit sur *Le Wallon* (Bruxelles, Rosez, 1893) était mieux placé que quiconque pour jeter un coup d'œil circulaire sur les progrès réalisés en quarante ans par la dialectologie gallo-romane et pour marquer leur intérêt au point de vue wallon. Admirablement documenté (seule la *Romania Germanica* de M. Gamillscheg, publiée trop tard sans doute, lui est inconnue), M. Wilmotte accorde une attention particulière aux influences diverses qui, sur le sol gallo-romain, ont infléchi le latin au cours de son évolution. Il insiste beaucoup sur les survivances du gaulois, mieux connues aujourd'hui grâce à la toponymie et grâce aux recherches aussi ingénieuses que patientes de M. J. Jud. En revanche, il réagit violemment contre l'importance qu'on a cru reconnaître à l'action des parlers germaniques sur les dialectes gallo-romans. L'examen du *Dictionnaire Liégeois* de M. Haust lui apporte de bons arguments dans ce sens, mais on regrette qu'il rejette si rapidement les idées de von Wartburg sur la diptongaison française, idées qu'avait conçues aussi, à peu près en même temps, le maître de l'école linguistique française, Antoine Meillet.

Petit travail d'information plein d'aperçus originaux et d'observations critiques très judicieuses, cet opuscule mérite toute l'attention du wallonissant.

M. DELBOUILLE.

---

## Communications reçues

(15<sup>e</sup> Liste)

---

Le *Bulletin* accuse périodiquement réception des communications de quelque importance que veulent bien nous faire nos correspondants ou des personnes qui, sans prétendre à ce titre, ont l'obligeance d'augmenter la somme de nos matériaux.

Cette 15<sup>e</sup> liste comprend les communications qui sont parvenues directement à la Commission de Philologie, depuis avril 1927, ainsi que les mémoires que la Société de Littérature wallonne a reçus à ses concours.

**BOXUS, R.** — Glossaire wallon namurois des mots anciens et nouveaux, locutions familières, proverbes et dictoms, ainsi que des variantes de définitions, d'acceptions et d'alliances de mots qui ne figurent pas dans les dictionnaires (130 pages). — Vocabulaire namurois des noms de plantes indigènes et cultivées (43 pages). — Petit recueil de mots wallons hutois (10 pages). — Dictionnaire des dictoms et proverbes.

**BRASSINNE, E.** — Le Cavier.

**BRASSINNE, E. et CHARLIER, C.** — Lès Bans'lis d'Hèrmale.

**COPPENS, Jos.** — Vocabulaire aclot (Etude sur le dialecte de Nivelles, 199 pages).

**DAMBRAIN, Jean.** — Etude et vocabulaire du patois d'Antoing (x + 48 pages).

**DARDENNE, L.** — Etude toponymique sur St-Remy-lez-Chimay.

**DELVAUX, Edm.** — La fabrication des sabots à Silenrieux. (Etude publiée dans ce *Bulletin*, XVI, pp. 12-25).

**DESSARD, Jean** — Glossaire de termes inédits de la Basse-Meuse (121 fiches).

**DUMONCEAU, Eug.** — 171 notes sur le dialecte de Genappe .(Réponse au questionnaire AM-).

**FRANÇOIS, D.** — La matière de 275 fiches sur le dialecte de Quiévrain.

HERBILLON, J. — Mots de Hesbaye (91 fiches). — Contribution à un glossaire de l'ancien wallon liégeois (47 fiches). — Toponymies d'Odeur, de Kemexhe, de Freloux, de Fexhe-le-Haut-Clocher.

LECLÈRE, Constant. — A Viyé-Sinte-Djétroù. (En dialecte de Villers-Sainte-Gertrude).

PIRSON, N. et PINCHARD, G. — Toponymie de Seraing.

REMACLE, R. — Glossaire de La Gleize (425 articles ; publié dans ce Bulletin, XVIII, pp. 63-112).

RENARD, Edg. — Toponymie de Rocour.

RENON, A. — Mots de Marche-en-Famenne.

WISIMUS, J. — Vocabulaire du troufleur. — Lès troufleùrs : l'exploitation des tourbières de la Fagne par les gens de Solwaster. (Etude en dialecte de Solwaster, publiée dans ce Bulletin, XVIII, pp. 1-18).

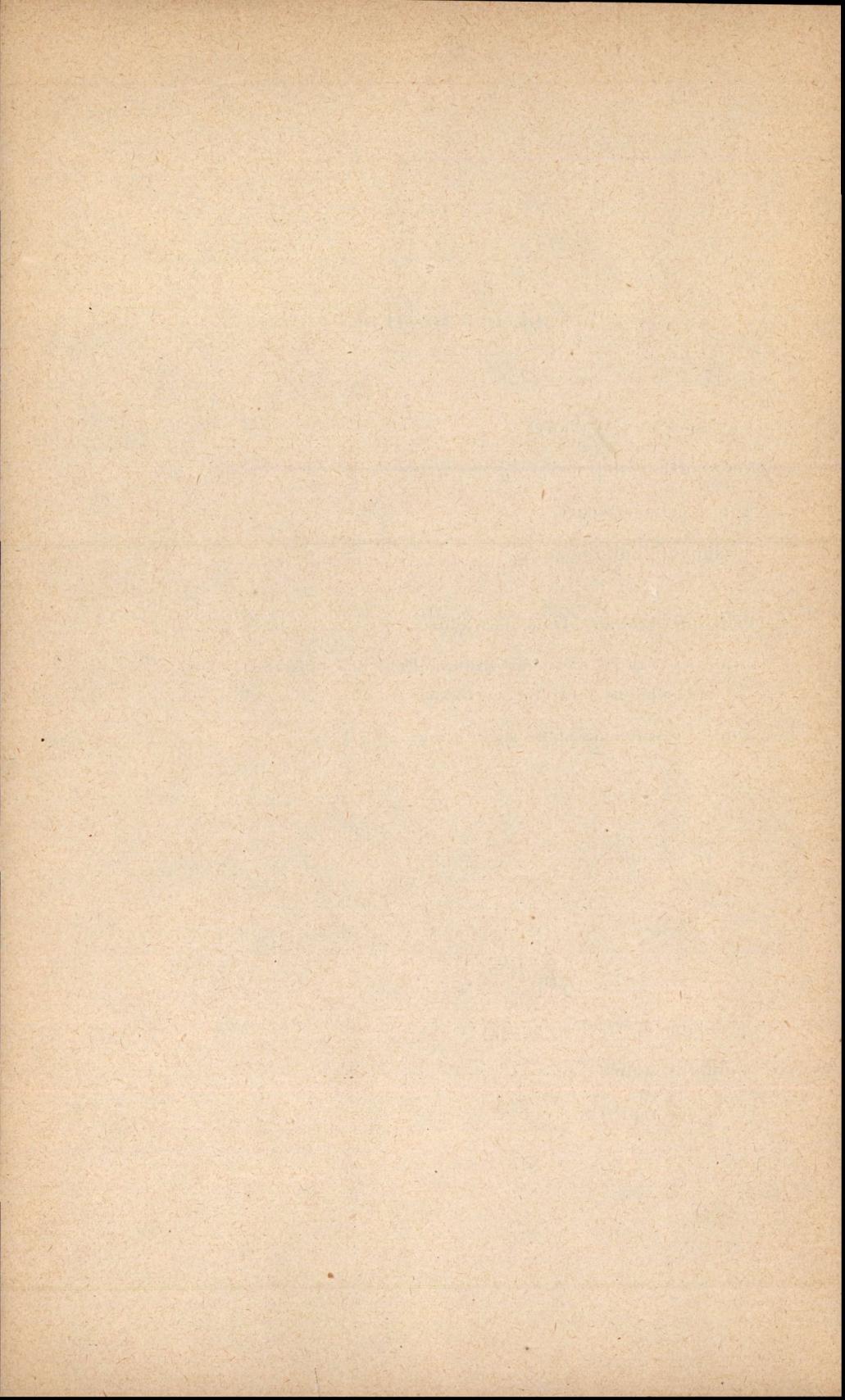
---

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
<b>Un appel aux Wallons</b> .....	1
<b>Notre orthographe</b> .....	5
<b>A nos collaborateurs</b> .....	9
<b>Vocabulaire-questionnaire</b> (13 <sup>e</sup> cahier) : première liste AN- .....	12
<b>Petit questionnaire français-wallon</b> .....	51
<b>J. WARLAND. — Le genre grammatical des substantifs wallons d'origine germanique</b> .....	53
 <b>Notes d'étymologie et de sémantique :</b>	
<i>Liège, Légia et Glain, Merchoul et Pilchoul</i> , par Jules FELLER .....	87
<i>A propos du lieu-dit « desivier »</i> , par Alphonse BAYOT.	125
<i>D'où vient Fouarge</i> , par Maurice DELBOUILLE ...	131
<b>Comptes rendus</b> ; Ernst GAMILLSCHEG, <i>Romania Germanica</i> , vol. I (M. Delbouille) ; Louis MICHEL, Les légendes carolingiennes dans l'œuvre de Jean d'Outremeuse (M. Delbouille).....	139
<b>Chronique</b> , par M. DELBOUILLE .....	151
<b>Communications reçues</b> (15 <sup>e</sup> liste) .....	157
<b>Table des matières</b> .....	159

---



Publications  
de la Société de Littérature wallonne

---

- Projet de Dictionnaire wallon* (1903) : 5 fr.
- Dictionnaire des Spots ou Proverbes wallons*, 2 vol. : 35 fr.
- DELAITE, J. *Le verbe wallon* : 5 fr.
- BORMANS et BODY. *Glossaire roman-liégeois* (1<sup>er</sup> fasc., le seul paru) : 10 fr.
- MARÉCHAL, A. *Carte dialectale de l'arrondissement de Namur* : 10 fr.
- DOUTREPONT, Aug. *Les Noëls wallons* : épuisé.
- TERRY et CHAUMONT. *Recueil des crémignons liégeois* : 35 fr.
- REMOUCHAMPS, Ed. *Tati l' pèriquî* (éd. populaire) : 10 fr.
- — — (éd. philologique) : 20 fr.
- — — (éd. de luxe) : 30 fr.
- DOUTREPONT, G. *La conjugaison dans le wallon liégeois* : 8 fr.
- FELLER, J. *Essai d'orthographe wallonne* : épuisé.
- *Phonétique du gaumais et du wallon comparés*, suivie du *Lexique du patois gaumais*, par Ed. LIÉGEOIS (*Bull.*, t. 37) : 30 fr.
- LIÉGEOIS, Ed. *Complément au lexique gaumais* : 10 fr.
- *Nouveau complément au lexique gaumais* : 5 fr.
- GRIGNARD, A. *Phonétique et morphologie de l'Ouest-wallon* : 20 fr.
- DORY et HAUST. *Vocabulaire du dialecte de Perwez* : 5 fr.
- HAUST, J. *Vocabulaire du dialecte de Stavelot* (le *Bull.*, t. 44, qui le contient : 30 fr.).
- LURQUIN, A. *Glossaire de Fosses-lez-Namur* : 5 fr.
- BASTIN, Joseph. *Vocabulaire de Faymonville* : 5 fr.
- *Morphologie de Faymonville* : 5 fr.
- CARLIER, A. *Glossaire de Marche-lez-Ecaussinnes* : 5 fr.
- FRENAY, FRÉSON et HAUST. *Le tressage de la paille dans la vallée du Geer*, étude dialectale, avec illustrations : 10 fr.
- MARÉCHAL, P. et L. *La meunerie au pays de Namur* : 10 fr.
- PONCELET, Ed. *Le bon métier des merciers de la cité de Liège* : 10 fr.
- HALKIN, J. *Le bon métier des vignerons de la cité de Liège*, 10 fr.
- BORMANS, S. *Le bon métier des tanneurs de la cité de Liège* : 15 fr.
- COLLARD, V. *Vocabulaire du faucheur à Erezée* : 5 fr.
- BODY, Albin. *Vocabulaire des agriculteurs* : 10 fr.
- DONY, Em. *Vocabulaire du faudreux à Chimay* : 5 fr.
- JACQUEMOTTE et LEJEUNE. *Toponymie de Jupille* (le *Bull.*, t. 49, qui la contient : 35 fr.).
- LEJEUNE, JACQUEMOTTE et MONSEUR. *Toponymie de Beaufays* : 10 fr.
- LEJEUNE, J. *Toponymie d'Ayeneux* : 10 fr.
- *Toponymie de Magnée* : 5 fr.

- DONY, E. *Toponymie de Forges-lez-Chimay* : 10 fr.  
 CARLIER et DONY. *Toponymie de Monceau-sur-Sambre* : 10 fr.  
 BAYOT et DONY. *Toponymie de Chimay* : 10 fr.  
 RENARD, Jules. *Toponymie de Wiers* : 10 fr.  
 FOULON et NOEL. *Toponymie de Landelies* : 5 fr.  
 RENARD, Edgard. *Toponymie de Dolembreux* : 10 fr.  
 — *Toponymie d'Esneux* : 20 fr.  
 — *Toponymie de Villers-aux-Tours* : 10 fr.  
 DORY. *Wallonismes* : 20 fr.  
 COLSON. *Table générale des publications de la Société liégeoise de Littérature wallonne de 1856 à 1906* : 35 fr.  
 ÆBISCHER, Paul. *L'anthroponymie wallonne d'après quelques anciens cartulaires* : 10 fr.

### Collection des Publications de la Société

- Annuaire*, 33 volumes in-12 : 280 fr. (chaque année : 10 fr.)  
*Bulletin de la Société*, 1<sup>re</sup> série (<sup>1</sup>) : t. 7 à 13 : 300 fr. (id. : 45 fr.)  
 — — — 2<sup>e</sup> série, 52 vol. : 1080 fr. (id. : 30 fr.)  
*Bulletin du Dictionnaire wallon*, t. 1 à 16 et 18-20 : 225 fr. (id. : 15 fr.).  
 — — — t. 17 : 75 fr. (= *Etudes de dialectologie romane dédiées à la mémoire de Ch. Grandgagnage*).  
*Les Noëls wallons*, par A. DOUTREPONT : épuisé.  
*Bibliographie wallonne de 1905-1906*, par O. COLSON, 5 fr.  
*Projet de Dictionnaire wallon* : 5 fr.  
*Li voyèdje di Tchafontainne*, opéra comique de 1757 en dialecte liégeois.  
 Édition critique, avec commentaire et glossaire par J. HAUST : 10 fr.  
*Traité de versification wallonne*, par J. FELLER, 45 fr.  
 La collection (<sup>1</sup>) : 1900 fr. (frais d'envoi non compris).

Les prix ci-dessus s'entendent en francs belges pour la Belgique, et en francs français pour l'étranger.

Adresser les commandes au secrétaire de la S. L. W., M. N. HOHLWEIN, rue St-Vincent, 40, Liège et le montant de la somme au trésorier, M. Jean DESSARD (rue A. Delsupexhe, 19, Herstal); compte chèques postaux n° 102927.

Pour compléter nos collections, nous désirons acheter les cinq premiers tomes de l'*Annuaire* (1863-69) et les six premiers tomes du *Bulletin de la Société* (1858-63).

(1) Moins les six premières années du *Bulletin*, qui sont épuisées. La Société ne peut les fournir que par occasion et à prix variable.